



Études économiques de l'OCDE

UNION EUROPÉENNE

AVRIL 2014



Études économiques de l'OCDE : Union européenne 2014

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2014), *Études économiques de l'OCDE : Union européenne*, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-eur-2014-fr

ISBN 978-92-64-20717-2 (imprimé)
ISBN 978-92-64-20718-9 (PDF)

Série : Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Union européenne
ISSN 2072-5094 (imprimé)
ISSN 2072-5086 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © iStockphoto.com/Jooris Van Ostaeyen.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2014

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Table des matières

Statistiques de base de l'Union européenne 2012	7
Résumé	9
Principales conclusions	10
Principales recommandations	11
Évaluation et recommandations	13
Favoriser la reprise économique	15
<i>Recommandations pour stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation</i>	34
Redynamiser le marché unique pour stimuler la croissance et l'emploi	35
<i>Recommandations pour redynamiser le marché unique</i>	41
Vers une économie sobre en carbone	42
<i>Recommandations pour lutter contre le changement climatique</i>	48
Bibliographie	48

Chapitre thématique

Chapitre 1. Redynamiser le marché unique de l'UE	55
Une intégration plus poussée du marché unique peut générer d'importants gains de croissance	56
Les obstacles inutiles aux échanges et à l'affectation des ressources réduisent les gains potentiels	58
<i>Principales recommandations pour réduire les obstacles implicites au sein du Marché unique</i>	72
Le renforcement de la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché unique rehausse les gains	72
<i>Principale recommandation pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre</i>	76
Une amélioration de l'interconnexion transfrontalière des réseaux peut rehausser les gains de l'intégration	76
<i>Principales recommandations relatives aux industries de réseaux</i>	82
Les accords de libre-échange (ALE) peuvent stimuler les gains d'intégration découlant du marché unique	83
<i>Principale recommandation relative à la promotion des échanges</i>	86
Bibliographie	86
Glossaire	89
Encadré	
1.1. Les IDE dans l'Union européenne : le rôle des politiques publiques	63
Tableaux	
1. Indicateurs et projections macroéconomiques	20

2. Scénario de croissance à long terme	23
3. Objectifs pour l'UE 2020	24
4. Priorités définies dans <i>Objectif croissance</i> pour les pays de la zone euro – 2013. . .	25
5. Effet de la réforme des « dix pour cent » sur le PIB par habitant	28
Graphiques	
1. EuroBaromètre	14
2. Indicateurs des risques bancaires et souverains.	16
3. Les dépôts bancaires ont atteint leur point bas	17
4. Soldes de la balance courante	17
5. Évolution de la compétitivité-prix	18
6. Position extérieure nette et écart des risques souverains	19
7. Croissance faible et inégale de la productivité	21
8. Le chômage structurel dans l'UE est élevé et continue d'augmenter.	22
9. Les inégalités augmentent dans certains pays de l'UE.	22
10. Le taux de dépendance des personnes âgées augmente dans l'UE27	23
11. Variation de la réactivité aux recommandations d' <i>Objectif croissance</i> dans les pays de l'OCDE entre 2009-10 et 2011-12.	24
12. Un coin fiscal sur le travail plus élevé est corrélé avec une moindre activité	27
13. Résultats en matière de bien-être	29
14. Génération de textes législatifs	31
15. Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur	32
16. Dépenses des entreprises en recherche-développement (R-D) et brevets par habitant	33
17. Investissement dans le capital intellectuel (ICI) et échantillon de politiques publiques.	34
18. Échanges entre les pays membres de l'UE	36
19. La productivité est plus élevée dans les grandes entreprises	36
20. La protection de l'emploi est relativement forte dans l'UE	37
21. Caractère restrictif de la réglementation globale des marchés de produits . . .	38
22. Les obstacles dans les services ont peu évolué de 2008 à 2013 au sein de l'UE . . .	38
23. Le prix des quotas d'émission dans l'UE s'est effondré	43
24. Offre et demande prévues des quotas d'émission	44
25. Prix effectifs du carbone dans certains pays	45
26. Prix du gazole et de l'essence corrigés des externalités.	46
27. Tarif de l'électricité pour l'industrie	46
28. L'efficacité du secteur agricole est faible dans plusieurs pays de l'UE	47
1.1. Échanges entre les pays membres de l'UE	57
1.2. La productivité est plus élevée dans les grandes entreprises	58
1.3. Les ressources s'orientent-elles vers les entreprises plus innovantes ?	59
1.4. La répartition de la croissance de l'emploi dans les entreprises	60
1.5. Les pays de l'UE diffèrent en termes d'allocation de main-d'œuvre aux entreprises les plus productives.	61
1.6. Caractère restrictif de la réglementation globale des marchés de produits . . .	61
1.7. Quelques indicateurs de la réglementation des marchés de produits.	62
1.8. Indice des restrictions réglementaires aux investissements directs étrangers . . .	64
1.9. Indicateurs des divergences dans les réglementations	65

1.10. L'hétérogénéité des pays diminue à mesure qu'ils s'éloignent des pratiques communes	65
1.11. Marchés publics transfrontaliers	68
1.12. Les obstacles dans les services ont peu évolué de 2008 à 2013 au sein de l'UE . . .	69
1.13. Plus les procédures devant les tribunaux sont longues, plus la part des investissements directs étrangers est faible	70
1.14. Le nombre de dossiers d'infraction diminue	71
1.15. Stock de population immigrante à l'intérieur de l'UE	73
1.16. Flux d'immigration dans les pays occidentaux de l'UE	73
1.17. Part des enseignants non ressortissants dans l'UE25	75
1.18. Les tarifs des téléphones mobiles sont très dispersés	77
1.19. Achats des particuliers sur Internet	78
1.20. Tarif de l'électricité pour l'industrie	81
1.21. Prix effectifs du carbone dans certains pays	82
1.22. Valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes	83
1.23. Exportations vers les économies dynamiques d'Asie	85

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR), qui est chargé de l'examen de la situation des pays membres.

La situation économique et les politiques de l'Union européenne ont été évaluées par le Comité le 19 février 2014. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 20 mars 2014.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Jean-Marc Fournier et Eckhard Wurzel sous la direction de Piritta Sorsa. Isabelle Duong, Annamaria Tuske et Valery Dugain ont apporté une aide à la recherche.

L'Étude précédente de l'Union européenne a été publiée en mars 2012.

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Statistiques de base de l'Union européenne^a, 2012

Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE^b

LE PAYS, LA POPULATION ET LE CYCLE ÉLECTORAL

Population (en millions)	506.1	Densité de la population par km ²	116.0	(34.6)
Moins de 15 ans (%)	15.6 (18.4)	Espérance de vie (années, 2011)	80.4	(80.0)
Plus de 65 ans (%)	17.9 (15.3)	Hommes	77.4	(77.3)
Née à l'étranger (% , 2011)	6.5	Femmes	83.2	(82.8)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0.3 (0.7)	Dernière élection générale	Juin 2009	

L'ÉCONOMIE

Produit intérieur brut (PIB)		Part dans la valeur ajoutée (%)		
En prix courants (milliards USD)	16 665.3	Secteur primaire	1.7	(2.5)
En prix courants (milliards EUR)	12 971.1	Industrie y compris construction	24.9	(27.3)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	-0.2 (0.6)	Services	73.4	(69.8)
Par habitant, PPA (milliers USD)	25.8 (37.0)			

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En pourcentage du PIB

Dépenses ^c	49.3 (43.0)	Dette financière brute	85.1
Recettes ^c	45.4 (36.9)		

LE COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)	
		Machines et matériel de transport	41.9
		Autres articles manufacturés	22.7
En pourcentage du PIB		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	16.4
Exportations de biens et services	44.9 (53.8)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)	
Importations de biens et services	42.9 (50.4)	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	30.4
Solde de la balance courante	0.5 (-0.5)	Machines et matériel de transport	25.2
		Autres articles manufacturés	21.6

LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES QUALIFICATIONS ET L'INNOVATION

Taux d'emploi (%) des 15-64 ans	64.1 (65.0)	Taux de chômage (%)	10.5	(7.9)
Hommes	69.6 (73.1)	Chômage des jeunes (%)	23.0	(16.2)
Femmes	58.5 (57.0)	Chômage de longue durée (%)	4.7	(2.7)
Taux d'activité (%) des 15-64 ans	71.7 (70.9)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (%) ^c	27.6	(31.5)
Nombre d'heures annuelles travaillées en moyenne ^d	1 679 (1 765)	Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB)	2.1	(2.4)

L'ENVIRONNEMENT

Offre d'énergie primaire par habitant (toe, 2011)	3.3 (4.3)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2011)	7.0	(9.9)
Énergies renouvelables (% , 2011)	10.2 (8.1)			
Concentration en particules fines (secteur urbain, PM10, µg/m ³ , 2010)	19.1 (20.1)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2011) ^e	0.5	(0.5)

LA SOCIÉTÉ

Inégalité de revenus (coefficient de Gini) ^f	0.306 (0.305)	Résultats de l'éducation (score PISA)		
Taux de pauvreté relative (%) ^f	23.5 (22.3)	Compréhension de l'écrit	489	(496)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)		Mathématiques	489	(494)
Soins de santé (2011)	8.2 (9.5)	Sciences	497	(501)
Pensions (2011)	12.7 (8.7)	Part des femmes au Parlement (% , janvier 2014)	26.8	(26.5)
Éducation (2010)	5.7 (4.0)	Aide officielle nette au développement (% du RNB)	0.4	(0.4)

Indicateur du vivre mieux : www.oecdbetterlifeindex.org/fr

a) Moyenne des 27/28 pays membres de l'UE, selon les données disponibles, sauf mention contraire.

b) Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple des dernières données disponibles a été calculée si des données existent pour au moins 29 pays membres.

c) 2011 pour l'OCDE.

d) Moyenne des 21 pays de l'UE également membres de l'OCDE.

e) 2010 pour l'OCDE.

f) 2009 pour l'OCDE.

Source : Calculs à partir des données extraites des bases de données des organisations suivantes : Eurostat, OCDE, Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire.

Résumé

- *Principales conclusions*
- *Principales recommandations*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principales conclusions

Stimuler une croissance inclusive à long terme. Les économies de l'UE, y compris celles qui ont été les plus durement touchées par la crise, semblent voir le bout du tunnel après plusieurs années de croissance faible et inégale. Toutefois, l'anémie de la croissance de la productivité, bien que partiellement attribuable à la récession, a des causes structurelles profondes : l'importance de la charge fiscale, la rigidité du droit du travail, les obstacles à la concurrence et la lenteur de l'innovation. Les inégalités se sont creusées depuis les années 80 et le chômage élevé pénalise les plus vulnérables, entamant l'adhésion de la population au projet européen. Des réformes structurelles de grande ampleur ont été mises en œuvre dans certains pays de l'UE en réponse à la crise, mais des réformes plus poussées dans davantage de pays stimuleraient durablement la croissance. Les réformes des institutions et de la réglementation engagées par l'UE, complétées par les politiques des pays membres, peuvent consolider une croissance partagée et durable. La stratégie Europe 2020, le Semestre européen et l'initiative Horizon 2020 ont été conçus pour favoriser la croissance et l'innovation, sans y être cependant notablement parvenus jusque là. L'appropriation de ces objectifs par les différents pays est insuffisante, d'importants obstacles pèsent toujours sur les entreprises innovantes et les coûts de la réglementation, européenne ou nationale, sont élevés. L'impact des réformes en matière sociale, sur l'emploi et sur l'environnement n'est pas systématiquement évalué et leurs répercussions ne sont pas pleinement prises en compte dans le processus du Semestre européen et dans les programmes d'ajustement.

Redynamiser le marché unique. Des barrières implicites entre les pays de l'UE restreignent la circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux. En raison de l'hétérogénéité des règles entre les différents pays de l'UE et des obstacles élevés qu'ils ont érigés, notamment dans le secteur tertiaire plus protégé, il est difficile de s'adapter à chaque réglementation nationale. Des restrictions inutiles à l'investissement direct étranger subsistent. L'absence de transférabilité des droits à la retraite et de reconnaissance des qualifications professionnelles par les différents pays nuit à la mobilité de la main-d'œuvre. Les réseaux physiques entre les pays sont entravés par le manque d'infrastructures et l'harmonisation insuffisante des réglementations. Enfin, il y aurait lieu d'alléger les obstacles aux échanges avec l'extérieur, ce qui renforcerait les mécanismes de concurrence, stimulerait la productivité et encouragerait l'innovation.

Vers une économie sobre en carbone. Les progrès accomplis vers l'instauration d'une économie sobre en carbone en Europe devraient rester une priorité à l'avenir. Le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE-UE), marché pionnier visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), se caractérise par des prix du carbone déprimés durant la crise qui ne fournissent pas les incitations financières à s'adapter et à innover pour atténuer le changement climatique. L'absence d'objectifs à long terme prescrits par la loi, la couverture limitée du SEQE-UE et certains programmes de subvention onéreux ont pesé sur l'efficacité économique de la politique relative au changement climatique. Enfin, les infrastructures électriques ne sont pas suffisamment adaptées pour favoriser l'évolution du mix énergétique qui est indispensable pour atteindre les objectifs d'émissions de carbone à long terme.

Principales recommandations

Stimuler une croissance inclusive à long terme

- Consolider le processus du Semestre européen en mettant davantage l'accent sur les effets d'entraînement, en approfondissant les analyses qui le sous-tendent, en évaluant systématiquement les impacts sociaux, environnementaux et sur l'emploi des réformes. Continuer à s'attaquer aux déséquilibres structurels et mieux coordonner la communication avec les États membres de l'UE.
- Renforcer les analyses d'impact de l'UE et le nouveau programme pour une réglementation affûtée et performante (*EU Regulatory Fitness* ou *REFIT*) pour améliorer la définition des politiques publiques et réduire les pesanteurs imposées aux entreprises et aux administrations publiques des différents pays.
- Mettre en œuvre le programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation afin de simplifier les procédures et de jeter un pont entre les organismes de recherche et le marché privé.

Redynamiser le marché unique

- Améliorer l'application de la directive « services », en particulier en éliminant les restrictions injustifiées et disproportionnées qui limitent la fourniture transnationale de services et l'établissement d'entreprises.
- Dans les industries de réseaux où une réglementation est nécessaire, renforcer davantage la coopération entre les régulateurs nationaux, en vue de mettre progressivement en place des régulateurs transnationaux.
- Multiplier les interconnexions pour intégrer davantage les différents marchés de l'énergie.
- Progresser vers l'adoption des directives proposées sur la libre circulation des travailleurs et sur l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire. Prendre des mesures pour éliminer la double imposition des retraites, développer les mécanismes de reconnaissance automatique des qualifications et supprimer les obstacles disproportionnés en place dans les différents pays par rapport aux professions réglementées.
- Continuer à s'impliquer activement dans les négociations commerciales multilatérales, progresser sur la voie de la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis afin de réduire les obstacles non tarifaires tout en continuant à négocier des accords commerciaux avec d'autres partenaires.

Vers une économie sobre en carbone

- Renforcer le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) en adoptant un objectif ambitieux pour 2030, assorti d'un plafonnement serré des quotas d'émission du système. Dans ce contexte, il conviendrait d'éviter que l'objectif fixé pour les énergies renouvelables et les mécanismes de subvention créent des distorsions au sein du Marché unique.
- Faire en sorte que chaque secteur soit soumis à une taxe sur le CO₂ (par exemple en vertu de la directive sur la fiscalité de l'énergie qui a été proposée) ou participe au SEQE-UE, selon le cas.
- Encourager la séparation de la propriété des activités de production, de desserte aux consommateurs finaux et de gestion de réseau des compagnies électriques verticalement intégrées et simplifier les procédures d'autorisation pour favoriser les investissements dans les réseaux électriques.

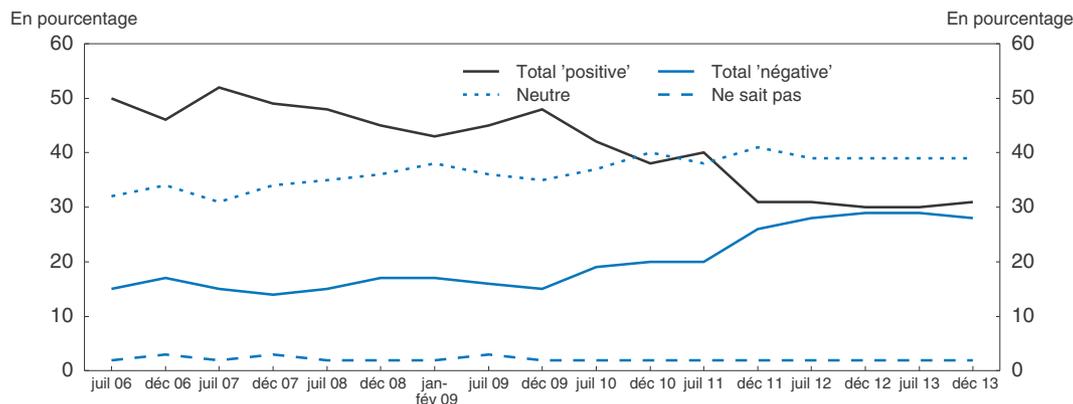
Évaluation et recommandations

- *Favoriser la reprise économique*
- *Redynamiser le marché unique pour stimuler la croissance et l'emploi*
- *Vers une économie sobre en carbone*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Plus de cinq ans après le début de la crise économique et financière mondiale, la croissance commence à s'accélérer dans les économies de la zone euro. Les risques systémiques ont été réduits, les importants déséquilibres externes et internes se sont amoindris et la plupart des pays vulnérables regagnent progressivement en compétitivité grâce à des ajustements salariaux et à d'amples réformes structurelles. Cependant, la perte de confiance, la fragilité des bilans du secteur privé et l'assainissement budgétaire, imposé par le niveau élevé de l'endettement, pèsent sur la demande. Les taux de chômage dépassent 10 % dans plusieurs pays, voire plus du double pour les jeunes dans la plupart des pays. L'inflation est très faible et les risques de déflation se sont accentués. Le soutien que pourrait apporter une politique monétaire accommodante à la demande est affaibli par la fragmentation financière. L'octroi de crédit est limité par la fragilité des bilans bancaires, une forte exposition à la dette souveraine et, dans les pays vulnérables, des taux d'intérêt élevés motivés par le fort degré de risque perçu. Ces facteurs sapent la confiance dans le projet européen (graphique 1).

Graphique 1. **EuroBaromètre**
Réponses à la question QA11 sur l'image de l'UE¹



1. « En général, l'image que vous avez de l'UE est-elle très positive, assez positive, neutre, assez négative ou très négative ? »

Source : CE (2013), « L'opinion publique dans l'Union européenne », Premiers résultats, EuroBaromètre standard 80, automne, http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010660>

Plusieurs défis attendent les pouvoirs publics, qui vont devoir consolider la reprise, favoriser le retour à l'emploi et créer les fondements d'une croissance durable. Si l'assainissement budgétaire requis est, pour l'essentiel, opéré dans la plupart des pays de l'UE, il faudra maintenir pendant de nombreuses années encore de solides situations budgétaires pour abaisser le niveau de la dette. La priorité devrait être donnée à l'assainissement des bilans du secteur financier et à la recapitalisation des banques, lorsque cela est nécessaire, afin de restaurer la croissance du crédit et de soutenir la

demande. Davantage de progrès vers une union bancaire en Europe pourraient atténuer la fragmentation et stimuler la confiance. L'expansion monétaire sera nécessaire pendant un certain temps pour soutenir la demande. Dans le même temps, une priorité plus élevée doit être accordée aux réformes structurelles pour favoriser un ajustement et un rééquilibrage plus homogènes, ainsi que la compétitivité et le potentiel de croissance. La réalisation de ces objectifs pourrait être facilitée par la poursuite du renforcement et de la mise en œuvre d'une gouvernance budgétaire et structurelle à l'échelle de l'UE.

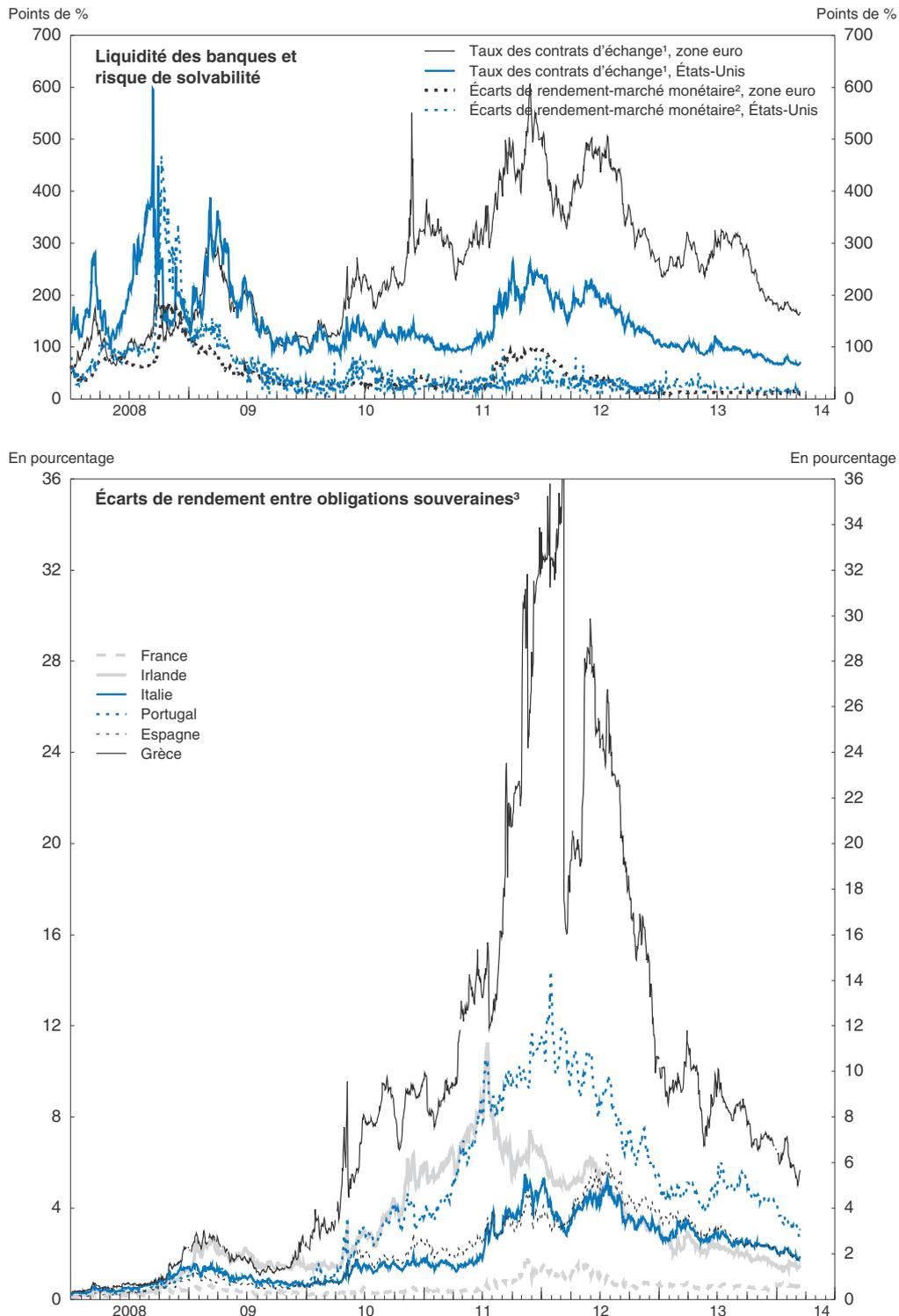
Ces défis sont examinés dans les *Études économiques* de l'OCDE de 2014 sur la zone euro et sur l'Union européenne selon des perspectives différentes : la première s'intéresse principalement à la réforme du secteur financier et aux politiques budgétaires et monétaires, tandis que la seconde porte sur la surveillance des réformes structurelles au niveau de l'UE.

Favoriser la reprise économique

La zone euro est sortie de la récession au deuxième trimestre 2013, après six trimestres de recul du PIB. Certains pays d'Europe centrale (par exemple la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie), mais aussi le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suède, ont enregistré une croissance relativement forte. Dans la zone euro, la confiance s'est améliorée, notamment grâce au programme d'opérations monétaires sur titres (OMT), aux progrès accomplis dans l'assainissement budgétaire, les réformes structurelles et le rééquilibrage extérieur, ainsi qu'aux étapes franchies vers la réforme de la supervision bancaire européenne. Dans les pays vulnérables, les obligations d'État à long terme ont vu leur écart de rendement se réduire par rapport à l'Allemagne, et les taux des contrats d'échange sur risque de défaillance se sont détendus après avoir atteint des niveaux record à l'été 2012 (graphique 2) ; les dépôts bancaires ont cessé de diminuer, et sont même souvent repartis à la hausse (graphique 3). Cependant, des différences assez importantes subsistent, notamment s'agissant du marché de l'emploi dont le redressement est généralement plus lent que la reprise économique : le taux de chômage en Allemagne est plus faible que jamais, à environ 5 %, alors qu'il dépasse 25 % en Espagne et en Grèce. Dans la grande majorité des pays, le chômage des jeunes atteint au moins le double du taux global. Dans la zone euro, les risques de déflation ou d'une période prolongée de très faible inflation subsistent, dans la mesure où l'important volant de ressources non utilisées dans l'économie exerce de manière persistante des pressions sur l'inflation, qui reste nettement inférieure à la définition quantitative de la stabilité des prix de la BCE (l'inflation IPCH se situant juste sous les 2 %).

Les déséquilibres des comptes courants au sein de la zone euro se sont réduits car, dans certains pays, l'effondrement de la demande intérieure a comprimé les importations et l'amélioration de la compétitivité a stimulé les exportations (graphiques 4 et 5). Si les cycles économique et du logement expliquent à eux seuls environ 2 points de PIB de l'ajustement du compte courant dans les pays qui accusaient un déficit en 2012 (Ollivaud et Schweltnus, 2013), ces pays ont été soumis à un important ajustement structurel, donnant à penser que leurs balances des paiements courants ne renoueront pas avec leurs niveaux d'avant la crise. L'amélioration des comptes courants dans les pays vulnérables est probablement à l'origine de la baisse des primes de risque de crédit observée depuis le second semestre de 2012, car les besoins de financement extérieur ont diminué. Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont fortement diminué dans ces pays, à l'exception notable de l'Italie, mais les prix ont connu un ajustement inférieur à celui des salaires, en partie du fait de la lenteur des réformes sur les marchés des produits, ce qui a limité les effets de la

Graphique 2. Indicateurs des risques bancaires et souverains



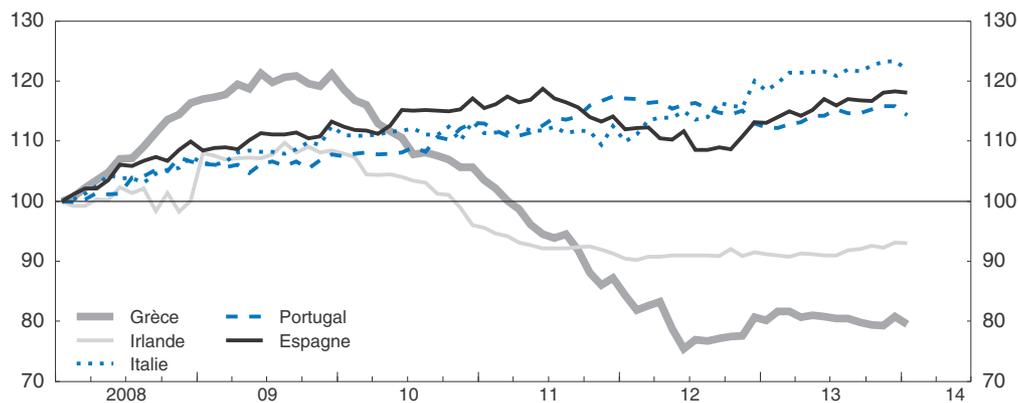
1. Taux moyen des contrats d'échange sur risque de défaillance bancaire à 5 ans.
2. Écart entre le taux interbancaire à 3 mois (Euribor pour la zone euro, Libor pour les États-Unis) et le taux des contrats d'échange à un jour.
3. Rendement des obligations souveraines à 10 ans par rapport à celui de l'Allemagne.

Source : Datastream.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010679>

Graphique 3. **Les dépôts bancaires¹ ont atteint leur point bas**

Indice janvier 2008 = 100

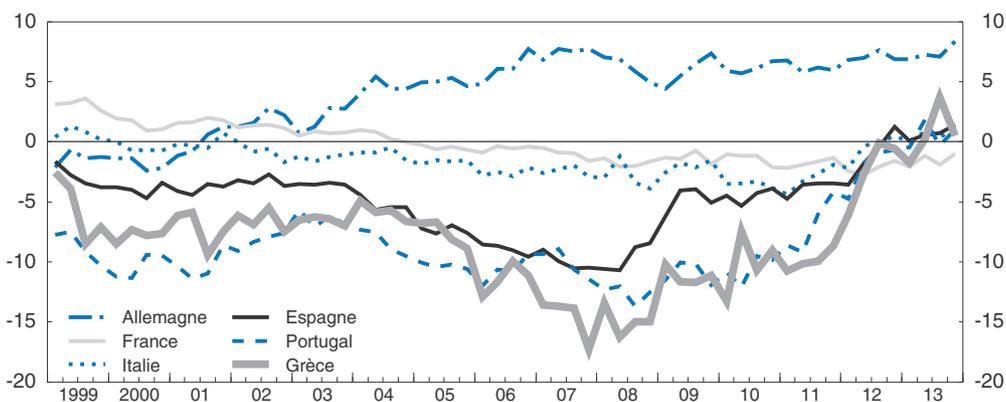


1. Dépôts des entreprises non financières et des ménages dans les institutions financières monétaires.

Source : Banque centrale européenne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010698>Graphique 4. **Soldes de la balance courante**

En pourcentage du PIB



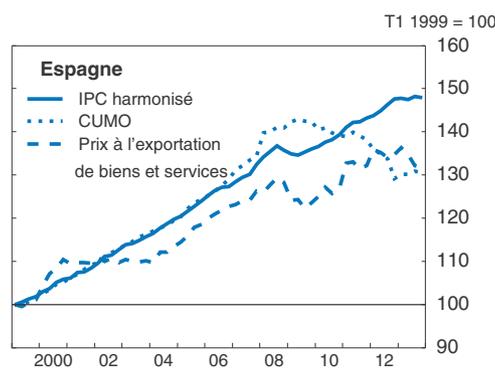
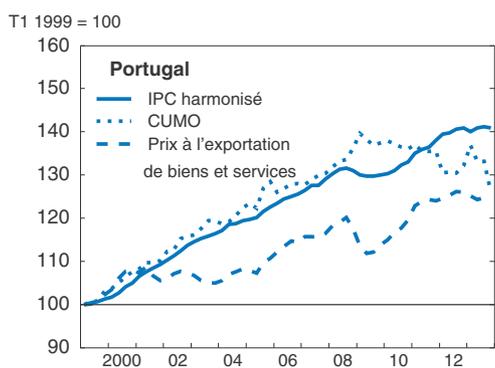
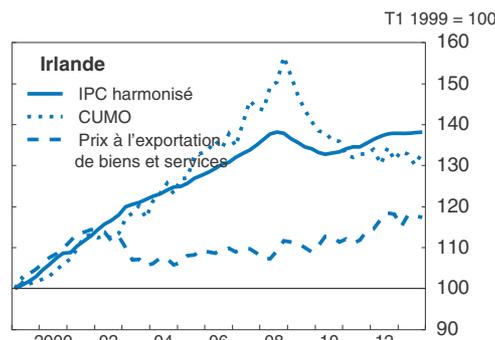
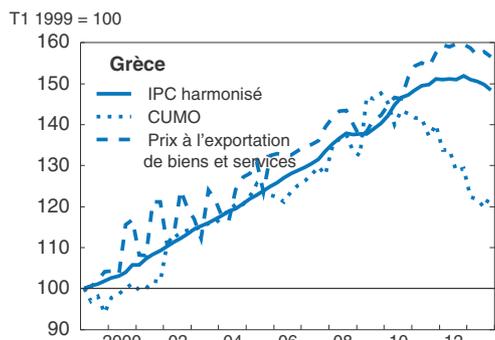
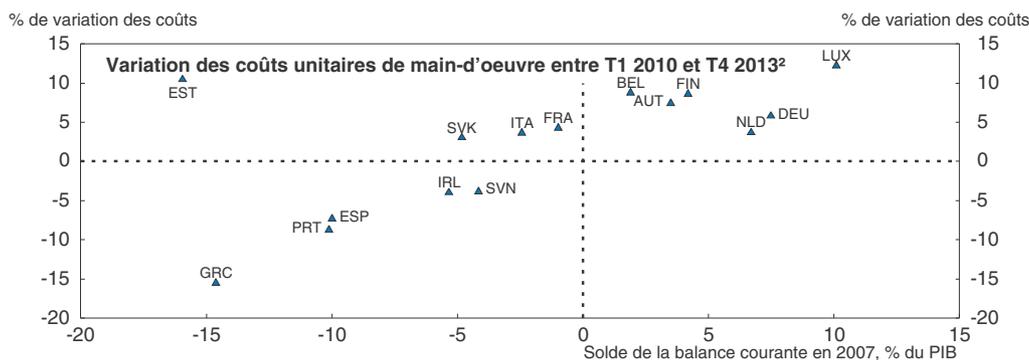
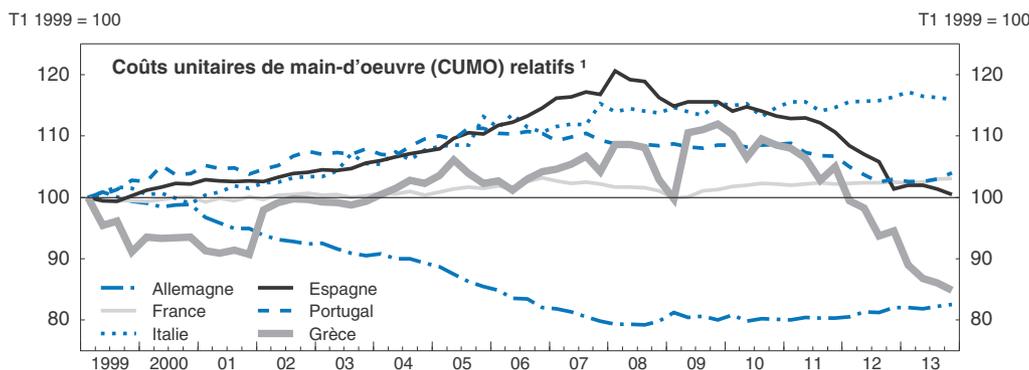
Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010717>

baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre sur la compétitivité-prix (graphique 5). Le rééquilibrage a été bien moindre dans les économies affichant d'importants excédents, laissant supposer que les niveaux d'épargne et d'investissement y sont inefficients. Une plus forte contribution de leur demande intérieure à la croissance lisserait l'ajustement global dans la zone euro.

Des réformes structurelles, en partie parce qu'elles stimulent la croissance, peuvent pérenniser davantage le processus de rééquilibrage (par exemple OCDE, 2011 ; OCDE, 2012). Les réformes du marché du travail (par exemple les réformes portant sur les dispositifs de détermination des salaires) peuvent contribuer à mieux aligner les salaires sur la productivité. Dans les pays déficitaires, des réformes structurelles axées sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité prix et hors-prix, et l'assouplissement des réglementations stimuleraient les exportations. En outre, la suppression des effets de distorsion de l'action publique qui encouragent la consommation accroîtrait l'épargne des ménages. Dans les pays excédentaires, des mesures visant à instaurer des conditions plus

Graphique 5. Évolution de la compétitivité-prix



1. Les séries présentées correspondent aux coûts unitaires de main-d'œuvre de l'ensemble de l'économie par rapport à ceux du reste de la zone euro.
2. Ou dernières données disponibles.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, et calculs de l'OCDE.

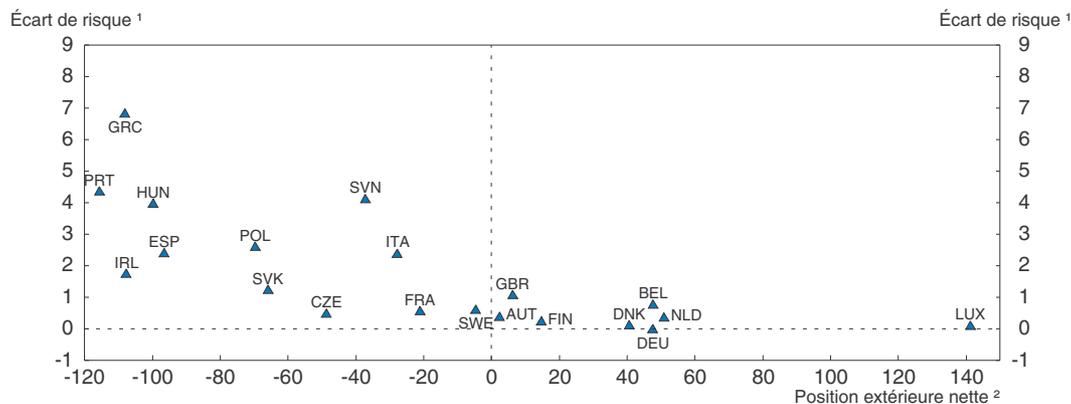
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933010736>

propices à l'investissement et la réforme de la réglementation dans les secteurs des services pourraient stimuler la demande intérieure et lisser l'ajustement global.

La position extérieure globale (PEG) nette des pays vulnérables reste largement négative, et son amélioration nécessitera de nombreuses années d'excédent courant ou une forte évolution des valorisations. Ce rythme de correction, inévitablement lent, pourrait à son tour freiner la baisse des primes de risque souverain, qui semblent positivement corrélées à la PEG nette des pays européens (graphique 6), en particulier pour les pays de la zone euro qui enregistrent un niveau élevé non seulement de dette extérieure, mais aussi de dette publique (Turner et Spinelli, 2013). La conclusion qui semble s'imposer est la nécessité de mener des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité et les soldes des paiements courants, et restaurer la viabilité budgétaire.

Graphique 6. Position extérieure nette et écart des risques souverains

T4 2013 ou dernières données disponibles



1. Taux des obligations publiques à 10 ans par rapport à celui de l'Allemagne.

2. En pourcentage du PIB.

Source : FMI, Base de données sur les statistiques de la balance des paiements ; OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010755>

Selon les projections, la croissance économique devrait s'accélérer en 2014 et 2015, grâce à un retour plus marqué de la confiance, à la réduction de la fragmentation des marchés financiers et à l'allègement de l'assainissement budgétaire (tableau 1). Le rythme de la reprise devrait être rapide dans certains pays n'appartenant pas à la zone euro, notamment la Pologne et la Suède. Il restera toutefois modéré dans l'UE prise dans son ensemble, car les conditions de crédit restrictives continueront à peser sur l'activité économique pendant un certain temps, surtout dans les pays vulnérables de la zone euro. Le taux de chômage élevé et la faible croissance des revenus brident la consommation et l'investissement privés. Le chômage devrait, selon les projections, se stabiliser en 2014 et ne commencer à diminuer qu'en 2015. L'inflation ne devrait guère varier en 2014 et 2015, étant donné l'ampleur des ressources inutilisées. L'excédent des comptes courants de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal devrait continuer à augmenter au cours des deux prochaines années.

Les risques de divergence par rapport à ces projections sont devenus plus équilibrés, mais restent orientés à la baisse. En font partie, dans de nombreux pays, les incertitudes sur la scène politique, les tensions sociales et la situation encore difficile des finances

Tableau 1. **Indicateurs et projections macroéconomiques**
Variation annuelle en volume, en pourcentage (prix de 2009), UE21¹

	2011	2012	2013	Prévisions ²	
				2014	2015
PIB	1.7	-0.4	0.1	1.4	1.9
Consommation privée	0.2	-0.8	-0.1	0.9	1.5
Consommation des administrations publiques	-0.3	-0.3	0.4	0.2	0.2
Formation brute de capital fixe	1.5	-3.1	-2.2	2.2	3.7
Demande intérieure finale	0.4	-1.1	-0.4	1.0	1.6
Total de la demande intérieure	0.7	-1.6	-0.4	1.1	1.6
Exportations de biens et de services	6.7	2.6	1.6	3.9	4.9
Importations de biens et de services	4.3	-0.3	0.4	3.4	4.5
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf mention contraire)					
PIB potentiel ³	1.0	1.0	1.0	1.2	1.4
Écart de production ^{3, 4}	-1.3	-2.5	-3.5	-3.4	-2.9
Emploi	0.4	-0.3	-0.2	0.2	0.6
Taux de chômage	9.6	10.4	10.8	11.0	10.7
Déflateur du PIB	1.4	1.4	1.4	1.1	1.3
Indice des prix à la consommation	3.1	2.6	1.5	1.5	1.5
Prix à la consommation sous-jacents	1.7	1.7	1.2	1.4	1.4
Ratio d'épargne des ménages, net ⁵	6.5	6.3	6.0	6.0	5.6
Balance des opérations courantes ⁶	0.4	1.0	1.8	1.8	1.9
Solde financier des administrations publiques ⁶	-4.5	-4.1	-3.3	-2.6	-2.3
Solde financier primaire sous-jacent des administrations publiques ⁴	-1.6	-0.5	0.5	0.9	1.4
Dette brute des administrations publiques (Maastricht) ⁶	83.4	87.5	89.8	90.7	91.0
Dette nette des administrations publiques ⁶	55.2	60.6	62.9	64.7	65.1
Taux du marché monétaire à trois mois, en moyenne	1.6	1.0	0.5	0.4	0.7
<i>Pour mémoire :</i>					
Dette publique brute ⁶	90.8	98.8	100.8	102.1	102.1

1. UE21 désigne les 21 États membres de l'UE qui sont également membres de l'OCDE.

2. Les prévisions proviennent des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 94.

3. Le PIB potentiel et l'écart de production proviennent des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 94.

4. En pourcentage du PIB potentiel.

5. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

6. En pourcentage du PIB.

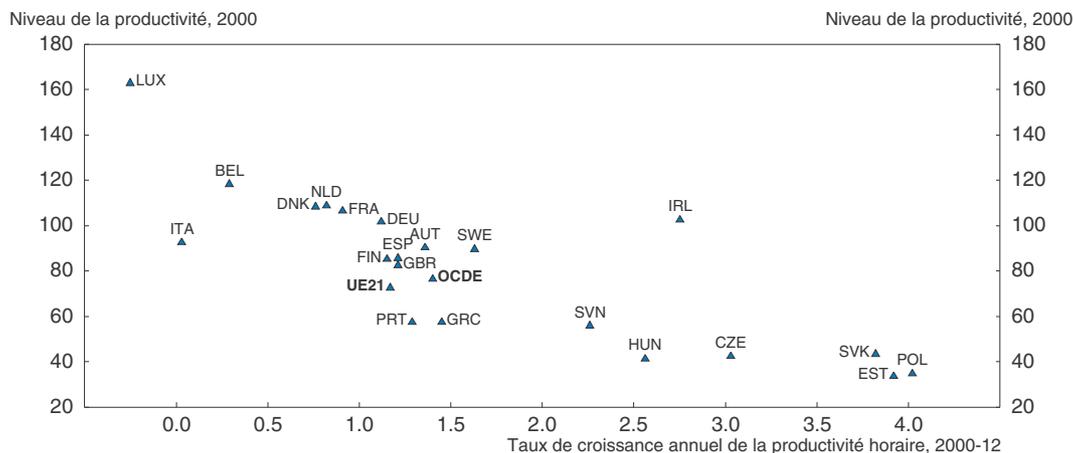
Source : OCDE, *Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 94.

publiques, ce qui pourrait enflammer de nouveau les marchés financiers. Les vulnérabilités à cet égard se trouveraient aggravées en présence des facteurs suivants : insuffisance des progrès accomplis dans l'instauration d'institutions et de règles visant au bon fonctionnement des banques européennes ; carences dans l'examen de la qualité des actifs et les tests de résistance à mener en 2014 et, par la suite, absence d'assainissement des bilans des banques ; et progression insuffisante des réformes structurelles dans les pays tant débiteurs que créditeurs. Les risques de déflation pourraient s'intensifier si l'atonie de l'activité persiste. Les risques externes comprennent un ralentissement encore plus marqué dans les économies des marchés émergents et un resserrement de la politique monétaire américaine (dont la perspective a déjà perturbé les marchés en mai 2013). Le risque de divergence à la hausse lié à une reprise plus forte que prévu pourrait se matérialiser si de nouvelles réformes structurelles audacieuses sont mises en œuvre. Une telle évolution pourrait conforter les interactions positives entre la confiance, la croissance économique – l'investissement en particulier – et la capacité d'octroi de prêts du secteur bancaire.

La croissance dans l'Union européenne (UE) demeure faible et non inclusive

Dans une perspective à plus long terme, les résultats de l'UE en matière de croissance et de productivité ont été décevants, en dépit des avantages que l'on pouvait attendre d'un marché européen unifié. Depuis 2000, la productivité totale de la main-d'œuvre par travailleur a augmenté, de manière tendancielle, de 0.8 % par an, contre 1.2 % en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Au sein de l'UE aussi, les différences sont prononcées (graphique 7). Dans les pays à forte productivité, il devient plus difficile de faire émerger de nouvelles sources de productivité. Les pays du sud de l'Europe qui accusaient un retard en 2000 ne l'ont pas rattrapé. La récession a fait régresser les économies de l'UE. Le taux de chômage structurel a augmenté de plus d'un point de pourcentage dans l'UE entre 2007 et 2013 (graphique 8), et la convergence semble s'être enlisée dans certains pays d'Europe centrale membres de l'UE. Par ailleurs, la croissance n'est pas parvenue à réduire les inégalités de revenus dans l'UE depuis les années 90. Il s'agit en grande partie d'inégalités au sein des pays mêmes (graphique 9), mais la situation s'est aggravée récemment à cause de la baisse des revenus dans certains pays à faibles revenus (Bonesmo Fredriksen, 2012). Tous ces facteurs ont contribué à un tassement du soutien manifesté par les Européens à l'égard de l'UE, puisque les avantages qu'ils en perçoivent leur apparaissent moins clairement.

Graphique 7. Croissance faible et inégale de la productivité

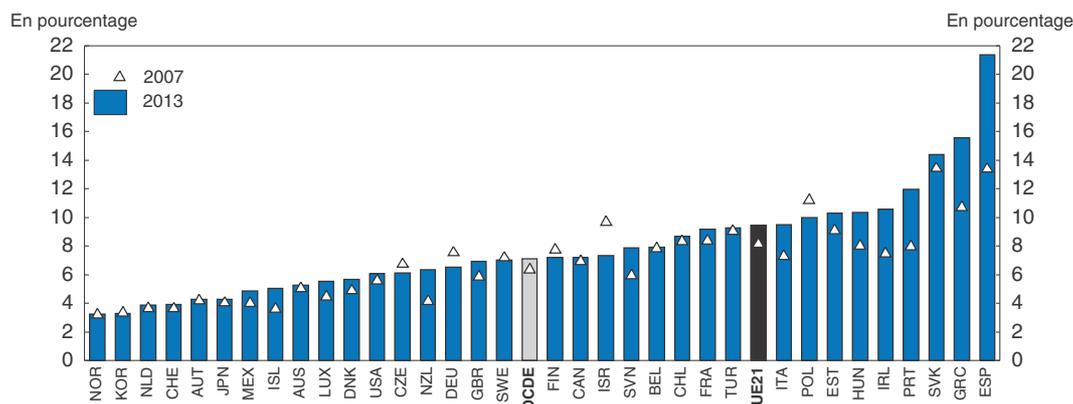


Source : OCDE, Base de données sur la productivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010774>

Si les réformes structurelles ne se poursuivent pas, la croissance devrait demeurer modeste à moyen et long terme (tableau 2). Du fait du vieillissement de la population, la croissance de l'emploi, qui était d'environ 1 % par an avant la crise, sera pratiquement nulle, et les ratios de dépendance démographique augmenteront fortement. Les flux migratoires et l'augmentation régulière de l'âge effectif du départ à la retraite, sous l'effet de la mise en place de vastes réformes des régimes de retraite dans les différents pays, ne fera probablement guère plus que stabiliser l'emploi au cours des années à venir (OCDE, 2013a et b). Dans un contexte de faible innovation, la croissance de la productivité du travail pourrait n'être que modérée. Pour atteindre l'objectif de 60 % de dette publique en présence de perspectives de croissance si faibles, les excédents budgétaires devront être maintenus

Graphique 8. **Le chômage structurel dans l'UE est élevé et continue d'augmenter**
Taux de chômage non accélérateur de l'inflation

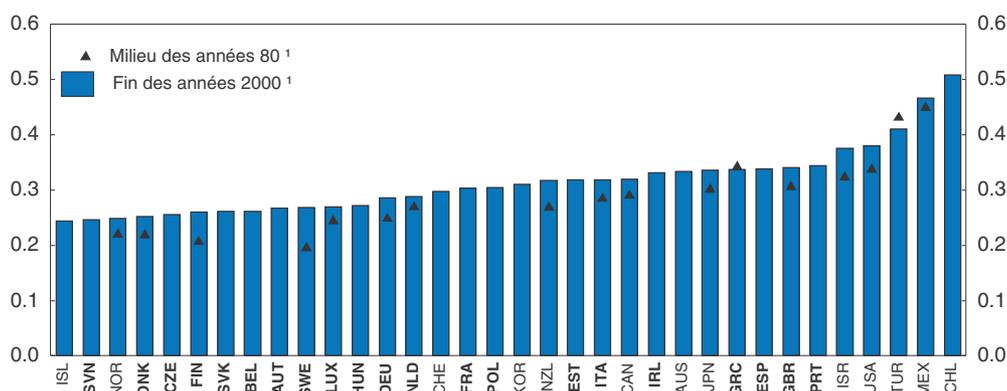


Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 94.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933010793>

Graphique 9. **Les inégalités augmentent dans certains pays de l'UE**

Coefficient de Gini du revenu disponible des ménages, population totale



1. L'année de référence diffère selon les pays. Le milieu des années 80 désigne 1985 ou l'année la plus proche disponible. La fin des années 2000 renvoie à 2010 ou 2009.

Source : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus, via www.oecd.org/social/inequality.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933010812>

pendant longtemps, ce qui constitue un défi majeur pour l'action des pouvoirs publics, comme indiqué dans l'*Étude économique 2014* de la zone euro.

Les risques de divergences par rapport au scénario de croissance à long terme pourraient être principalement à la baisse. Des perturbations financières restent vraisemblables, tant que les fragilités au sein de la zone euro ne seront pas corrigées de façon permanente. Au fil du temps, la structure des économies européennes sera de plus en plus remise en cause par l'expansion des économies d'Asie et d'autres marchés émergents, ainsi que par les mutations technologiques et les problèmes environnementaux. La flexibilité face à ces changements sera capitale pour relever ces défis ; or, jusqu'à maintenant, l'Europe a été lente à s'attaquer aux rigidités structurelles avec des politiques ambitieuses au niveau national ou au niveau de l'UE (graphique 11). Cette évolution contribuerait en outre à stimuler la compétitivité et à améliorer les soldes structurels des paiements courants.

Tableau 2. **Scénario de croissance à long terme**

Taux de croissance moyen, en pourcentage, UE21

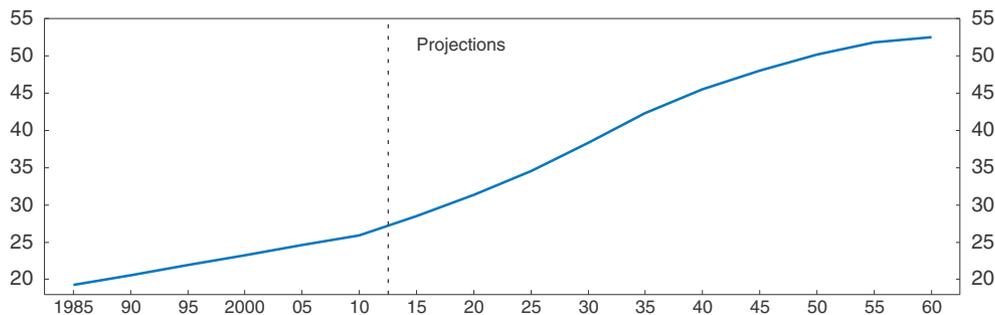
	2001-07	2008-12	2013-17	2018-30	2031-60
PIB réel	2.4	-0.1	1.7	2.2	1.4
PIB réel potentiel	2.0	1.2	1.4	2.1	1.4
Taux d'investissement ^{1, 2}	22.0	17.9	18.7	18.7	13.1
Efficiency du travail	0.2	-0.2	0.7	1.5	1.5
Emploi potentiel	0.9	0.4	0.3	0.2	-0.1
Taux de chômage non accélérateur d'inflation ^{1, 3}	8.2	9.0	9.5	8.2	7.8
Besoin de financement des administrations publiques ^{1, 2}	-0.9	-4.1	-0.2	-0.1	-0.8
Besoin de financement des administrations publiques corrigé des variations cycliques ^{1, 2}	-2.5	-2.9	0.2	-0.1	-0.8
Dette des administrations publiques ^{1, 2}	65.7	98.8	98.1	66.2	59.3
Solde courant ^{1, 2}	-0.2	1.1	1.8	-1.0	1.8

1. En fin de période.

2. En pourcentage du PIB.

3. En pourcentage de la population active.

Source : OCDE, Base de données à long terme des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 93.

Graphique 10. **Le taux de dépendance des personnes âgées augmente dans l'UE27**

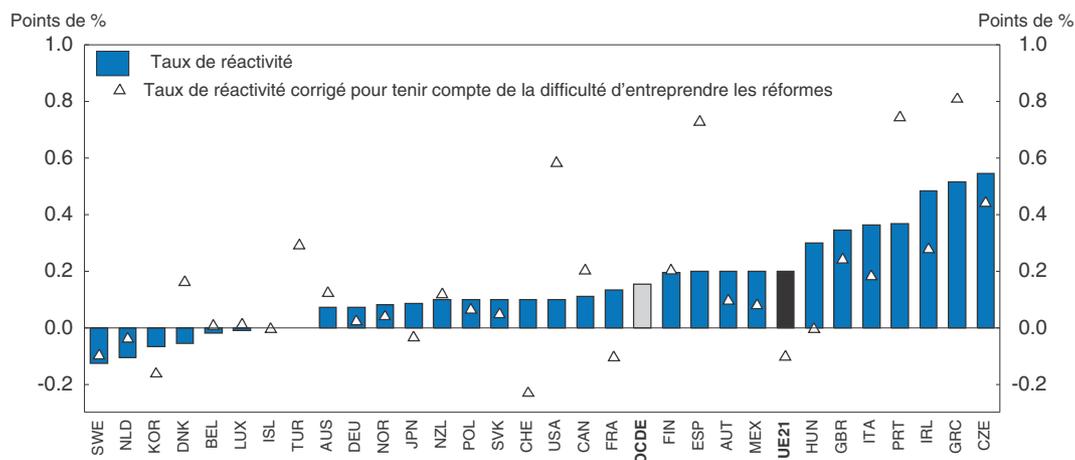
Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010831>

La stratégie Europe 2020, conçue pour stimuler la croissance

Les pays de l'Union européenne et la Commission prennent acte du défi que représente l'instauration d'une croissance inclusive à long terme. La stratégie Europe 2020 vise à assurer une croissance « intelligente », « durable » et « inclusive ». Elle prévoit des objectifs ambitieux dans des domaines essentiels de l'action publique : emploi, éducation, dépenses de recherche et développement (R-D), émissions de gaz à effet de serre (GES) et réduction de la pauvreté (tableau 3). Pour les atteindre, sept initiatives phares ont été lancées autour des axes suivants : « une stratégie numérique pour l'Europe », « une union pour l'innovation », « jeunesse en action », « une Europe économe en ressources », « une politique industrielle à l'ère de la mondialisation », « une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois » et « une plateforme européenne contre la pauvreté ». La stratégie Europe 2020 est mieux ciblée et plus contraignante que la stratégie de Lisbonne, dont les principaux objectifs n'ont pas été atteints (CE, 2010a).

La mise en œuvre de la stratégie est contrôlée lors du processus annuel du Semestre européen, dans le cadre duquel le Conseil de l'Union européenne approuve des recommandations spécifiques à chaque pays en fonction des analyses et recommandations formulées par la Commission. Les réformes spécifiques recensées dans le cadre du Semestre européen sont opportunes et sont largement similaires à celles formulées dans la publication

Graphique 11. **Variation de la réactivité aux recommandations d'Objectif croissance dans les pays de l'OCDE entre 2009-10 et 2011-12¹**

1. Pour l'OCDE et l'Union européenne, les données agrégées ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie. Le taux de réactivité aux réformes est un indicateur fondé sur un système de notation dans lequel chaque recommandation formulée dans l'édition précédente d'*Objectif croissance* se voit attribuer une valeur de 1 si elle débouche sur l'adoption d'une mesure « importante » et une valeur de 0 dans le cas contraire. Le taux de réactivité « corrigé » pondère la réactivité à chacune des priorités en fonction de la difficulté à entreprendre la réforme concernée, mesurée par l'inverse de la réactivité moyenne aux priorités dans ce domaine hors situation de crise dans les pays de l'OCDE ou les BRIICS.

Source : OCDE (2013), *Réformes économiques 2013 : Objectif Croissance*, Éditions OCDE, Paris, graphique 1.2.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933010850>

Tableau 3. **Objectifs pour l'UE 2020**

	Situation en 2012	Objectif pour 2020	Unité
Taux d'emploi	68.5	75	En % de la population âgée de 20 à 64 ans
Dépenses intérieures brutes de R-D	2.06	3	En % du PIB
Émissions de gaz à effet de serre	83.0 ¹	80	Base 1990 = 100
Part des énergies renouvelables dans la consommation brute finale d'énergie	13.0 ¹	20	En pourcentage
Consommation primaire d'énergie	1 583 ¹	1 474	En millions de tonnes équivalent pétrole
Jeunes sortis prématurément du système scolaire et de formation	12.8	10	En % de la population âgée de 18 à 24 ans
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur	35.8	40	En % de la population âgée de 30 à 34 ans
Population exposée au risque de pauvreté	123	96	En millions de personnes

1. 2011.

Source : Eurostat.

Objectif croissance de l'OCDE (OCDE 2013b ; tableau 4). Ces réformes couvrent toute une série de politiques relatives à la productivité et à la croissance : réformes des marchés de produits et du marché du travail, fiscalité, ouverture, recherche, innovation et éducation, amélioration des conditions d'activité des entreprises, concurrence, renforcement de la flexibilité et amélioration de la qualité et de l'utilisation des facteurs de production.

Même si ce processus en est encore à ses premiers stades et si des progrès significatifs ont déjà été accomplis, la réforme a été trop lente jusque-là dans plusieurs pays et la plupart accusent un retard concernant nombre des objectifs fixés pour 2020, en partie du fait des contraintes imposées par la crise. Le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans se stabilise à 68.5 %, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 75 % fixé et le taux de pauvreté s'est récemment accru. Les dépenses de R-D, qui fluctuent encore à un niveau légèrement

Tableau 4. **Priorités définies dans Objectif croissance pour les pays de la zone euro – 2013**

Domaines de l'action publique	Priorités de l'action publique pour 2013 ¹
Réglementations des marchés de produits	
Renforcer la concurrence dans les industries de réseau	Autriche, Belgique, Irlande, République slovaque, Slovénie, Union européenne
Réformer/simplifier la réglementation des marchés de produits	Belgique, Espagne, Luxembourg, Portugal
Réduire les obstacles à la concurrence dans les secteurs de services	Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, Irlande, Luxembourg, (priorité au niveau de l'UE)
Réduire les obstacles aux prises de participations étrangères/à l'investissement/aux échanges	
Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence	Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie
Renforcer la participation du secteur privé dans l'activité économique	Grèce, Italie, Portugal, Slovénie
Réformer les règles d'urbanisme	Luxembourg
Réglementations du marché du travail	
Réformer les régimes (d'invalidité)	Autriche, Luxembourg, Pays-Bas
Réformer le régime d'assurance-chômage	Belgique, Espagne, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Portugal
Réduire les restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre	République slovaque, Union européenne
Réduire/modérer le coût minimum du travail	France
Réduire/assouplir la protection de l'emploi	Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie
Réformer le dispositif de négociation salariale	Belgique, Espagne, Italie, Slovénie
Renforcer les politiques de soutien à l'activité des femmes	Irlande, République slovaque
Améliorer les incitations à l'activité (dans le secteur formel)	Irlande
Fiscalité	
Réformer/renforcer la structure de la fiscalité	Allemagne, Autriche, Grèce, Italie
Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé	Belgique, Finlande, Luxembourg, Slovénie
Réduire le coin fiscal (moyen) sur les revenus du travail	Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Grèce, Italie, Pays-Bas
Déplacer une partie de la charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects	Autriche, Belgique, Italie
Réduire les obstacles à l'activité féminine à temps plein	Allemagne
Capital humain	
Améliorer l'efficacité/les résultats/la réussite scolaires	Autriche, France, Portugal, République slovaque
Renforcer l'enseignement primaire	Grèce
Renforcer l'enseignement secondaire	Espagne, Grèce, Italie, Portugal
Réformer l'enseignement supérieur	Allemagne, Autriche, France, Italie, Portugal, Slovénie
Réglementation financière	
Améliorer/rationaliser la réglementation financière	Espagne, (priorité au niveau de l'UE)
Autres domaines	
Réduire le soutien aux producteurs agricoles	(Priorité au niveau de l'UE)
Améliorer l'efficacité du secteur public	Finlande, Grèce, Portugal
Renforcer les incitations à la R-D et à l'innovation	Irlande, République slovaque
Réformer les procédures de faillite	Irlande

1. Ces réformes prioritaires ont été définies en 2012 et récapitulées dans l'édition 2013 d'*Objectif croissance*.
Source : OCDE (2013), *Réformes économiques 2013 – Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris.

supérieur à 2 % du PIB, n'atteignent toujours pas l'objectif de 3 %. La crise économique a contribué à ramener les émissions de GES à 83 % du niveau de référence fixé en 1990, ce qui est proche de l'objectif de 80 %, mais la reprise économique pourrait inverser dans une

certaines mesures les récentes avancées réalisées dans ce domaine. La quasi-totalité des recommandations spécifiques aux pays sont en partie mises en œuvre, quelquefois dans une large mesure, mais dans quelques cas, elles ne le sont pas du tout (CE, 2013a).

Un renforcement de la coordination, la quantification des avantages et l'attention accordée à l'inclusion sociale peuvent contribuer à la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre des réformes économiques peut être améliorée en renforçant le processus de coordination « en douceur » de l'action dans le cadre du Semestre européen. Selon une analyse de l'OCDE (OCDE, 2010a), la mise en application des réformes et les résultats qui en découlent exigent une volonté ferme et unie, le mandat des électeurs et une communication efficace et opportune, étayée par de solides études. Les effets d'entraînement de ces politiques publiques n'ont guère suscité l'attention dans le cadre du Semestre européen (Hallerberg et al., 2012), et chaque administration nationale est généralement centrée sur les recommandations adressées à son pays. Si l'on mettait davantage l'accent sur les retombées des réformes, cela renforcerait l'intérêt des pairs et, partant, la pression qu'ils exercent. Plus précisément, de nombreuses réformes qui stimulent la croissance intérieure, comme l'assouplissement des réglementations, peuvent aussi bénéficier à d'autres pays de l'UE, notamment en réduisant les obstacles implicites aux échanges au sein du marché unique.

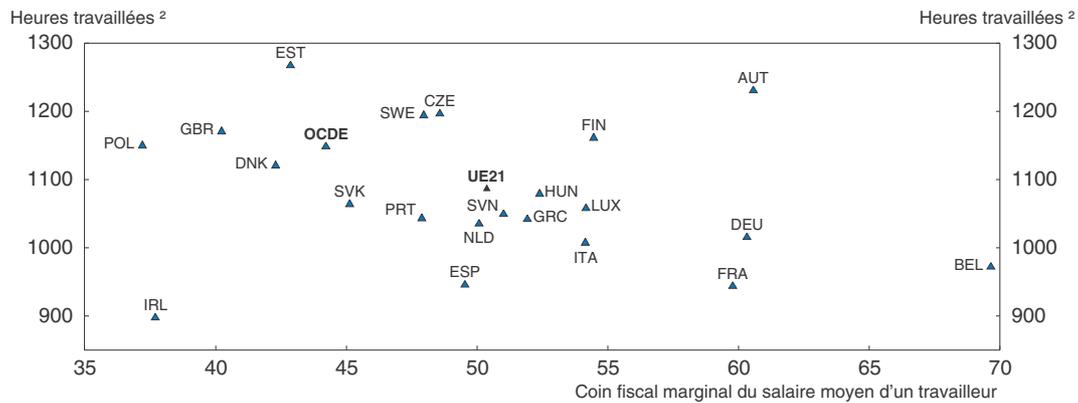
Les autorités nationales et européennes peuvent également renforcer l'adhésion aux recommandations du Semestre européen et leur appropriation par les différents pays en approfondissant les analyses de l'impact des politiques publiques sur la croissance, l'emploi et l'équité qui le sous-tendent, en intensifiant le dialogue avec les partenaires sociaux, en tenant compte des priorités politiques nationales et en coordonnant mieux la communication avec les États de l'UE. La nomination récente, par la Commission, de responsables du Semestre européen dans les États membres de l'UE permettra d'appuyer ce processus.

L'estimation et la diffusion des retombées bénéfiques des réformes structurelles peuvent contribuer à les faire mieux accepter et favoriser une meilleure mise en œuvre par les pays de l'UE. Les études menées par l'OCDE montrent que des réformes structurelles peuvent contrebalancer les pertes durables de PIB liées à la crise (Bouis et Duval, 2011), et un vaste ensemble de réformes pourrait augmenter de quelque 20 % à 25 % le PIB par habitant à long terme, comparé à un scénario de base sans réforme (Barnes et al., 2013 ; OCDE, 2013a). Les gains les plus importants pourraient être obtenus en améliorant le capital humain et en renforçant les incitations à travailler par une réduction du coïncidence fiscale sur le travail (graphique 12) et en abaissant les taux de remplacement de l'assurance chômage (tableau 5). Les 10 pays de l'UE les plus éloignés des meilleures pratiques pourraient en tirer un avantage encore plus important, chiffré à quelque 30 % en moyenne (OCDE, 2013a).

En définitive, les réformes structurelles des politiques publiques ne seront acceptables et donc viables que si elles règlent des questions comme celles de l'inclusion sociale, les préoccupations environnementales et d'autres aspects du bien-être, mesurés dans la publication « *Comment va la vie ?* » (OCDE, 2013c). Ces questions nécessitent de mener des analyses pays par pays, les résultats obtenus en matière de bien-être étant très variables d'un pays de l'UE à l'autre (graphique 13). En outre, le bien-être a pâti de la crise. Ainsi, selon une récente enquête, le bien-être subjectif a reculé, de 2007 à 2012, de plus de 20 % en Grèce, de 12 % en Espagne et de 10 % en Italie, alors qu'il a légèrement progressé en Allemagne et en Suède (OCDE, 2013c).

Graphique 12. Un coin fiscal sur le travail¹ plus élevé est corrélé avec une moindre activité

Personne seule sans enfant, 2012



1. En pourcentage du total de la rémunération du travail.

2. Par personne d'âge actif.

Source : OCDE, Bases de données sur les statistiques de la population active et sur l'impôt sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010869>

Pour rendre la croissance plus inclusive, réduire les disparités et par conséquent, améliorer le bien-être, il faudrait renforcer le capital humain et faire entrer plus de gens sur le marché du travail. Il est possible de recenser les politiques publiques avantageuses pour tous qui stimuleraient la croissance tout en préservant la cohésion sociale (OCDE, 2012b) et d'échelonner les réformes pour en minimiser l'impact social (OCDE, 2013b). Lorsque les réformes impliquent des arbitrages, il est indispensable de les compléter par des politiques visant directement à réduire les inégalités, par exemple en amortissant l'impact qu'elles ont sur les catégories de population les plus vulnérables ou en assurant leur viabilité à long terme, à l'instar, par exemple, des politiques préconisées dans l'*Étude économique de l'OCDE* consacrée à la Grèce en 2013 (OCDE, 2013d). Les effets sociaux, environnementaux et sur l'emploi des réformes doivent être systématiquement évalués dans le cadre du Semestre européen et des programmes d'ajustement, de façon à favoriser des politiques avantageuses pour tous et à mettre en place, en plus, des politiques correctives s'il y a lieu.

Pour instaurer une croissance inclusive et prendre des mesures face aux coûts sociaux de la crise, il conviendrait d'accorder une plus grande attention, dans le cadre du Semestre européen, aux politiques s'attaquant au chômage élevé. Les initiatives adoptées par le Conseil européen en juin 2013 pour résorber le chômage des jeunes sont judicieuses mais, dans un avenir proche, leurs effets seront sans doute marginaux. L'initiative phare, « Garantie pour la jeunesse », constitue un engagement à proposer à tous les jeunes une offre de qualité (comme un emploi ou une formation). Sa mise en application prendra du temps (CE, 2013b) et cette initiative est susceptible de n'être guère suivie d'effets si des mesures complémentaires visant le côté de la demande d'emploi ne viennent pas stimuler l'offre d'emplois. Pour faire reculer un chômage structurel élevé, de vastes réformes de la politique relative au marché du travail sont indispensables, comme le préconisent la publication *Objectif croissance* (OCDE, 2013b) et les recommandations du Semestre européen adressées à chaque pays.

Une fois que seront en place les nécessaires incitations à l'emploi, il est essentiel de renforcer les politiques d'activation du marché du travail, de formation et les politiques

Tableau 5. **Effet de la réforme des « dix pour cent » sur le PIB par habitant¹**
Évolution en pourcentage, moyenne des pays de l'OCDE

	Après dix ans	Situation d'équilibre
Politiques du marché du travail	2.9	4.5
Taux de remplacement moyen	1.5	2.2
Législation sur la protection de l'emploi (LPE)	0.3	0.6
Semaines de congé maternité	0	0.1
Allocations pour enfant à charge	0	0
Aide à la garde d'enfant	0	0
Âge normal de la retraite	0.9	1.7
Impôt implicite sur la poursuite de l'activité	0.1	0.1
Nombre normal moyen d'heures hebdomadaires et heures supplémentaires	0.4	0.4
Fiscalité	2.3	3.5
Coin fiscal moyen	1.4	2.1
Imposition marginale	0.5	0.5
Part des impôts sur la consommation et des impôts fonciers	0.4	0.7
Réglementation des marchés de produits	2.3	3.8
Gaz	0.4	0.7
Électricité	0.3	0.6
Transport routier	0.2	0.4
Transport ferroviaire	0.5	0.9
Transport aérien	0.2	0.4
Services postaux	0.4	0.7
Télécommunications	0.2	0.4
Ouverture	0	0
Restrictions aux IDE	0	0
Obstacles tarifaires	0	0
Incitations à la R-D	0.1	0.2
Subventions fiscales à la R-D	0.1	0.2
Subventions directes à la R-D	0	0
Capital humain	0.6	11.6
Classement au PISA	0.3	5.1
Nombre moyen d'années de scolarité (sur une classe d'âge de 15 à 24 ans)	0.3	6.5

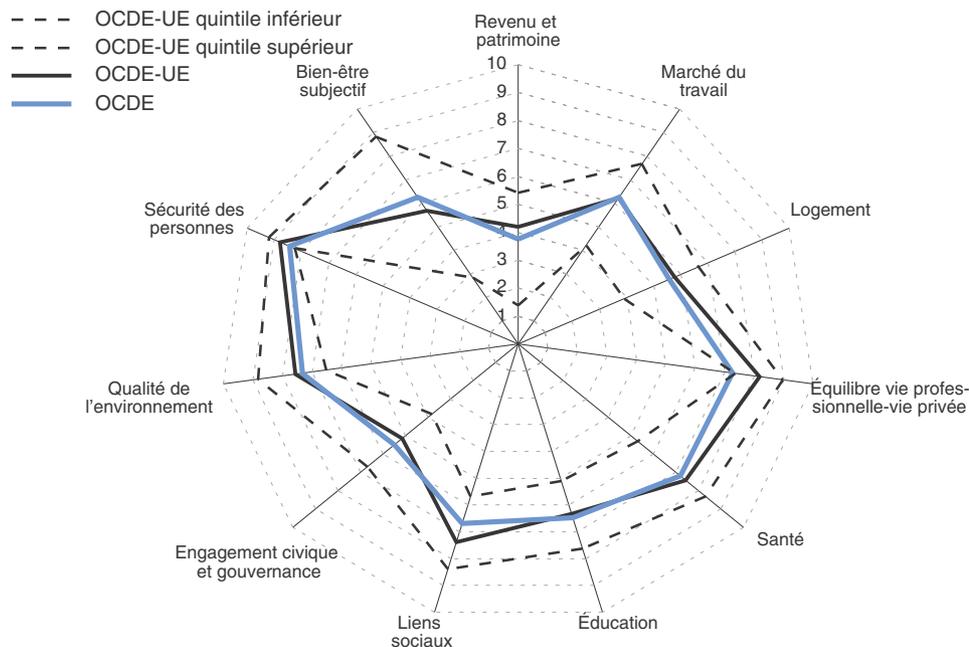
1. Les indicateurs ont été modifiés à hauteur de 10 % de leurs valeurs les plus récentes dans la direction qui augmente le PIB. Par exemple, les taux de remplacement des prestations de chômage et les indices de la réglementation des marchés de produits ont été réduits de 10 % de leur valeur la plus récente. Les chocs sont plus importants que la plupart des réformes menées dans la zone OCDE au cours de la dernière décennie (sauf dans le domaine de la réglementation des marchés de produits), même si certains pays de l'OCDE ont individuellement mis en œuvre des réformes plus ambitieuses.

Source : Barnes, S. et al. (2013), « The GDP Impact of Reform: A Simple Simulation Framework », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 834, Éditions OCDE, Paris.

sociales pour stimuler un emploi inclusif, notamment dans le contexte actuel de dépression de la demande et de mutation économique. Les travailleurs sous qualifiés en particulier, notamment ceux qui pâtiennent de la concurrence internationale, ont besoin de formations pour s'adapter à la nouvelle donne économique. Les programmes de formation sont nombreux, très hétérogènes et complexes. Une évaluation approfondie de chacun d'entre eux peut permettre de recenser les meilleures pratiques, comme le fait de dispenser des conseils aux personnes les moins instruites et d'effectuer des contrôles de qualité, ainsi que le recommande la *Stratégie de l'OCDE sur les compétences* (OCDE, 2012d). Dans les pays où le taux de chômage à long terme est élevé, les réformes des politiques relatives à l'activation du marché du travail et à la formation sont particulièrement importantes pour éviter des pertes de compétences à long terme.

Graphique 13. Résultats en matière de bien-être¹

2013



1. Chaque dimension du bien-être est mesurée sur la base d'un à trois indicateurs issus de la série d'indicateurs du vivre mieux de l'OCDE. La moyenne des indicateurs normalisés est calculée à partir de coefficients de pondération égaux. La normalisation s'effectue de manière à obtenir des indicateurs compris entre 10 (meilleur résultat possible) et 0 à l'aide de la formule suivante : (valeur de l'indicateur – pire valeur)/(meilleure valeur – pire valeur) multiplié par 10.

Source : OCDE, Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, www.oecdbetterlifeindex.org.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010888>

L'allègement des lourdeurs liées à la réglementation peut aussi améliorer la productivité

La réglementation, qu'elle soit d'origine nationale ou communautaire, peut avoir des avantages, mais aussi entraîner des coûts inutiles. On examine dans la présente *Étude* comment réduire les lourdeurs d'origine communautaire, les mesures visant à réduire celles qui sont d'origine nationale étant évoquée dans les *Études économiques* consacrées spécifiquement à chaque pays. Les règles édictées par l'UE peuvent correspondre ou se substituer à des législations nationales, ce qui permet de réduire le coût de l'activité économique à l'échelle du Marché unique, comme indiqué dans le chapitre consacré à ce dernier.

Cependant, les Européens ont le sentiment d'une inflation de la réglementation dans leur société (OCDE, 2009). Y contribue la complexité des structures institutionnelles, conjuguée à la multiplicité des acteurs, régulateurs et instances de mise en application de la réglementation. Selon les estimations des autorités des différents pays, les réglementations imputables à l'UE représenteraient de 40 % à 50 % de la charge administrative totale pesant sur les entreprises (OCDE, 2009). Dans certains cas, comme celui de l'étiquetage des denrées alimentaires, l'extrême précision des règlements européens renchérit les coûts encourus par les entreprises. En outre, la gouvernance complexe de l'UE accroît les exigences administratives pesant sur les administrations nationales (Schout et Jordan, 2008).

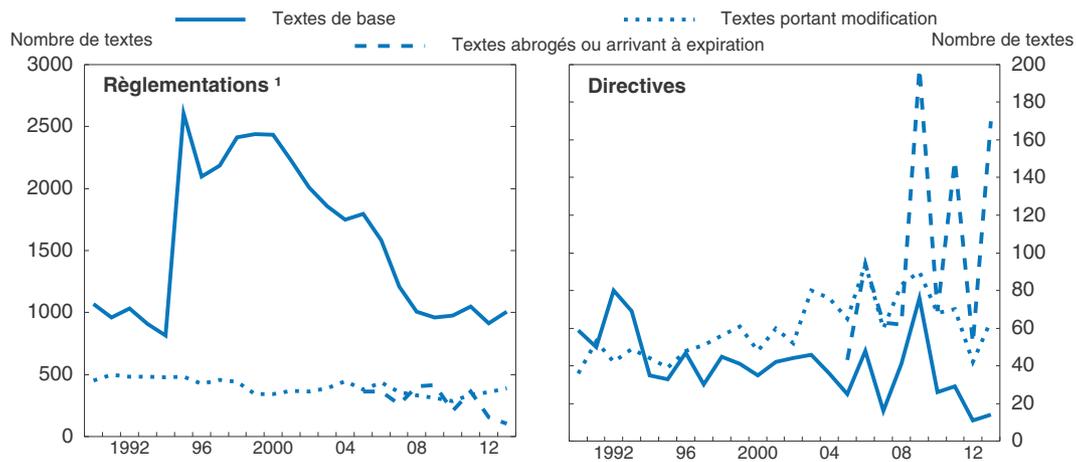
Au cours de la dernière décennie, l'UE a lancé plusieurs initiatives destinées à améliorer la qualité de la législation, par exemple les analyses d'impact pour les nouvelles propositions formulées par la Commission, le programme d'action pour la réduction des charges administratives (*Administrative Burden Reduction* ou ABR) ou le programme pour une réglementation affûtée et performante (*EU Regulatory Fitness and Performance Programme* ou REFIT). L'ABR vise à réduire les pesanteurs administratives imputables à l'UE qui sont imposées aux entreprises en supprimant les exigences de déclaration inutiles. D'après la Commission, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté les propositions de réduction de 25 % de la charge administrative couvertes par ce programme, ce qui équivaut à 31 milliards EUR d'économies potentielles par an pour les entreprises (CE, 2012a). Cela étant, nombre de ces mesures doivent encore être mises en œuvre à l'échelon national. La Commission est en train d'intensifier ses efforts grâce au programme REFIT (CE, 2013d). Plus précisément, dans le cadre de ce programme, la Commission a déjà recensé, en consultant des petites et moyennes entreprises (PME), plusieurs mesures de simplification (CE, 2013c) dont il conviendrait que les décideurs politiques tiennent compte.

De leur côté, il arrive que les États membres de l'UE alourdissent encore eux-mêmes la charge réglementaire attribuable à l'UE du fait des textes de loi nationaux nécessaires pour transposer les directives dans leur droit interne. On estime que cet aspect représente un tiers environ de toutes les charges (CE, 2012b). Le programme REFIT vise en outre à identifier ces pesanteurs et les mesures de simplification correspondantes. Conformément aux principes de subsidiarité et de proportionnalité, des initiatives peuvent être lancées à l'échelon européen pour parer aux excès. Premièrement, dans certains domaines de l'action publique, un petit nombre de directives peuvent être remplacées par des réglementations européennes, qui ne nécessitent pas de transposition dans le droit interne (CE, 2006). Deuxièmement, elles peuvent être rédigées de manière plus efficace de façon à réduire les marges d'interprétation et les échappatoires non justifiées. Troisièmement, les institutions européennes doivent communiquer pour expliquer à la population dans quels cas les autorités nationales ont ajouté, de leur côté, une charge inutile. En effet, le contrôle démocratique ne peut s'exercer lorsque les électeurs ignorent à quel niveau chaque décision a été prise.

Le programme REFIT met l'accent sur les lourdeurs attribuables aux révisions ou abrogations de textes législatifs. Il a également conduit au retrait de certaines propositions et à la décision de ne pas poursuivre plus avant certaines initiatives. Le système des analyses d'impact s'applique aux nouvelles propositions formulées par la Commission (graphique 14). Pour faire face au risque manifeste de voir le stock global de législations européennes se complexifier toujours plus, le Parlement européen et le Conseil devraient également évaluer systématiquement l'impact des amendements substantiels apportés à des propositions de la Commission, quels qu'ils soient. En outre, les pesanteurs administratives peuvent être encore allégées par des réformes plus profondes, ce qui suppose une évolution du mode d'élaboration des politiques publiques, comme on le voit dans la publication OCDE (2010b).

Outre celles qui sont imposées aux entreprises, les procédures de l'UE engendrent également une charge pour les administrations nationales. Il est essentiel que les administrations nationales qui connaissent les spécificités et les problèmes de mise en œuvre locaux prennent part à l'élaboration et à la mise en application des procédures européennes, mais cela mobilise les ressources publiques des différents pays et ce coût est proportionnellement plus élevé pour les petits pays de l'UE. Il faudrait veiller à s'assurer que ces coûts soient évalués pour tous les textes de loi, nouveaux ou existants, et publier

Graphique 14. Génération de textes législatifs



1. La hausse du nombre de textes législatifs en 1995 est liée à un grand nombre de réglementations relatives au commerce mondial.

Source : EUR-Lex (*Journal officiel en ligne de l'Union européenne*).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010907>

les données correspondantes. Comme il existe une interaction évidente entre les coûts de la réglementation encourus par les entreprises et ceux encourus par les pays, il est opportun que ces deux catégories soient couvertes par le programme REFIT.

La politique de cohésion de l'UE peut contribuer à la réalisation des objectifs du programme Europe 2020 et à la reprise

La réforme de la politique de cohésion de l'UE, qui finance des projets visant à résorber les inégalités économiques et sociales entre les régions, est en cours. Elle vise à assurer que les financements de l'UE sont mieux ciblés pour permettre aux pays d'atteindre les objectifs du programme Europe 2020 en matière de croissance et d'emploi et pour simplifier les procédures, conformément aux recommandations de la dernière *Étude* de l'OCDE (OCDE, 2012c). Selon certaines analyses, les financements n'ont, dans le passé, généralement pas été bien ciblés sur les investissements augmentant la croissance et les procédures sont administrativement pesantes (LSE Enterprise, 2011 ; OCDE, 2012e).

Pour favoriser un meilleur ciblage, la Commission et les pays de l'UE concluent des « contrats de partenariat ». Ces contrats précisent les objectifs économiques fixés aux pays (sur une liste de 11 objectifs thématiques traduisant les priorités visées par le programme Europe 2020), les buts à atteindre d'ici l'échéance du programme, les indicateurs de résultats et les étapes, ainsi que les engagements d'action pris par les États. Certaines conditions (comme le bon fonctionnement des mécanismes de passation des marchés publics) doivent être réunies avant le décaissement des fonds et une aide supplémentaire de 6 % est subordonnée à la réalisation de résultats concrets qui doivent être évalués lors d'un examen à mi-parcours. La Commission peut imposer que les contrats de partenariat appuient la mise en œuvre de recommandations du Conseil. Les pays qui ne prennent pas les mesures correctives imposées encourent une suspension des financements. Cela étant, la vérification du respect des engagements et les décisions qui s'ensuivent sur le maintien des financements peuvent s'avérer difficiles et prêter à controverse. Il est à l'évidence trop tôt pour évaluer cette réforme de grande envergure dont la réussite dépendra en grande partie

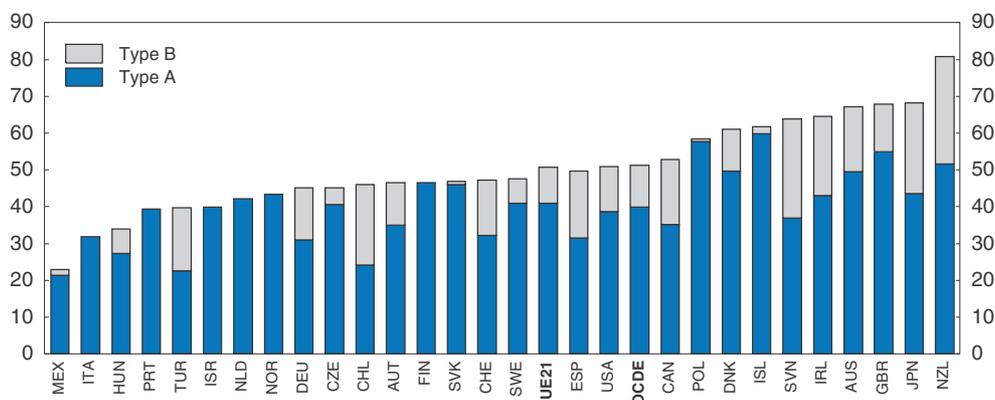
de la transparence et de la clarté des contrats de partenariat, faute de quoi les procédures risquent de devenir trop pesantes et l'évaluation pourrait s'en trouver compromise.

Le développement de l'économie de la connaissance peut stimuler la productivité

Le capital intellectuel – autrement dit les actifs incorporels, comme les données informatisées, le capital-innovation et les compétences économiques – est essentiel pour permettre aux entreprises de livrer concurrence dans les secteurs des nouvelles technologies. Il est influencé par l'éducation, la R-D, la facilité d'accès aux ressources, les brevets et le droit des faillites.

Le capital intellectuel peut être stimulé par de meilleures politiques en matière d'éducation et de formation. Le taux de réussite dans l'enseignement supérieur est très variable d'un pays à l'autre (graphique 15) et peut être amélioré dans certains d'entre eux. Si les objectifs définis dans le programme Europe 2020 vont dans ce sens, la Commission devrait évaluer la qualité de l'enseignement en prenant pour critère les débouchés des diplômés sur le marché du travail et en se servant des données de l'OCDE sur les compétences (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes).

Graphique 15. **Taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur**¹
Somme des taux d'obtention d'un diplôme à chaque âge et selon la finalité des programmes, 2011



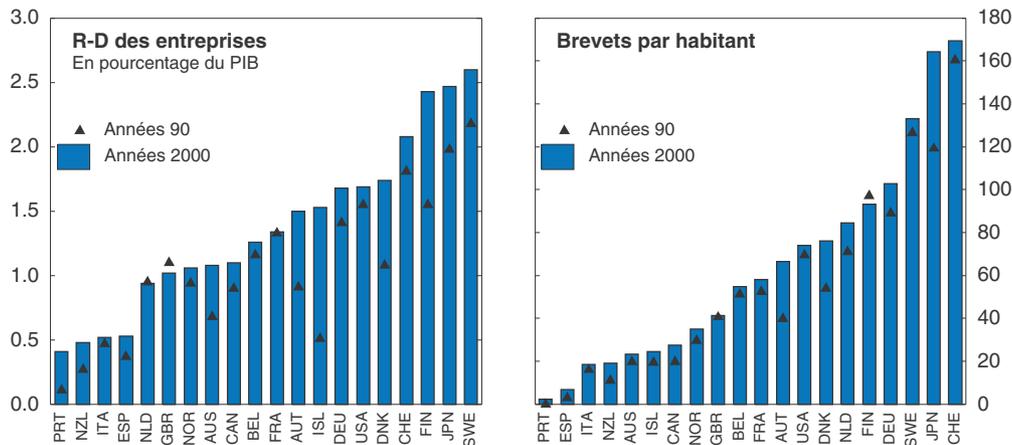
1. Les programmes d'enseignement supérieur de type A sont largement théoriques. Les programmes de type B, généralement plus courts, sont axés sur les compétences pratiques, techniques ou professionnelles.

Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau A3.1, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010926>

L'innovation est un autre levier du capital intellectuel. S'élevant à 2 % du GDP, les dépenses de R-D de l'UE sont inférieures à celles du Japon ou des États-Unis. En Italie, au Portugal et en Espagne, ce poste de dépenses des entreprises est particulièrement peu élevé (graphique 16). En revanche, dans un petit nombre de pays de l'UE, comme la Suède, l'Allemagne et la Finlande, les entreprises dépensent plus pour leurs activités de R-D et en tirent avantage en termes de brevets (graphique 16).

Au niveau de l'UE, le programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation stimulera la politique de l'UE en faveur de l'innovation dont il simplifiera la mise en œuvre, en définissant un ensemble unique de règles et en regroupant la totalité des financements dévolus à la recherche et à l'innovation au sein d'un dispositif stratégique unique. Il sera mis en œuvre en coordination avec des domaines d'action très proches, comme celui de l'aide aux PME. Il vise en outre à renforcer la coopération entre les entreprises privées et les

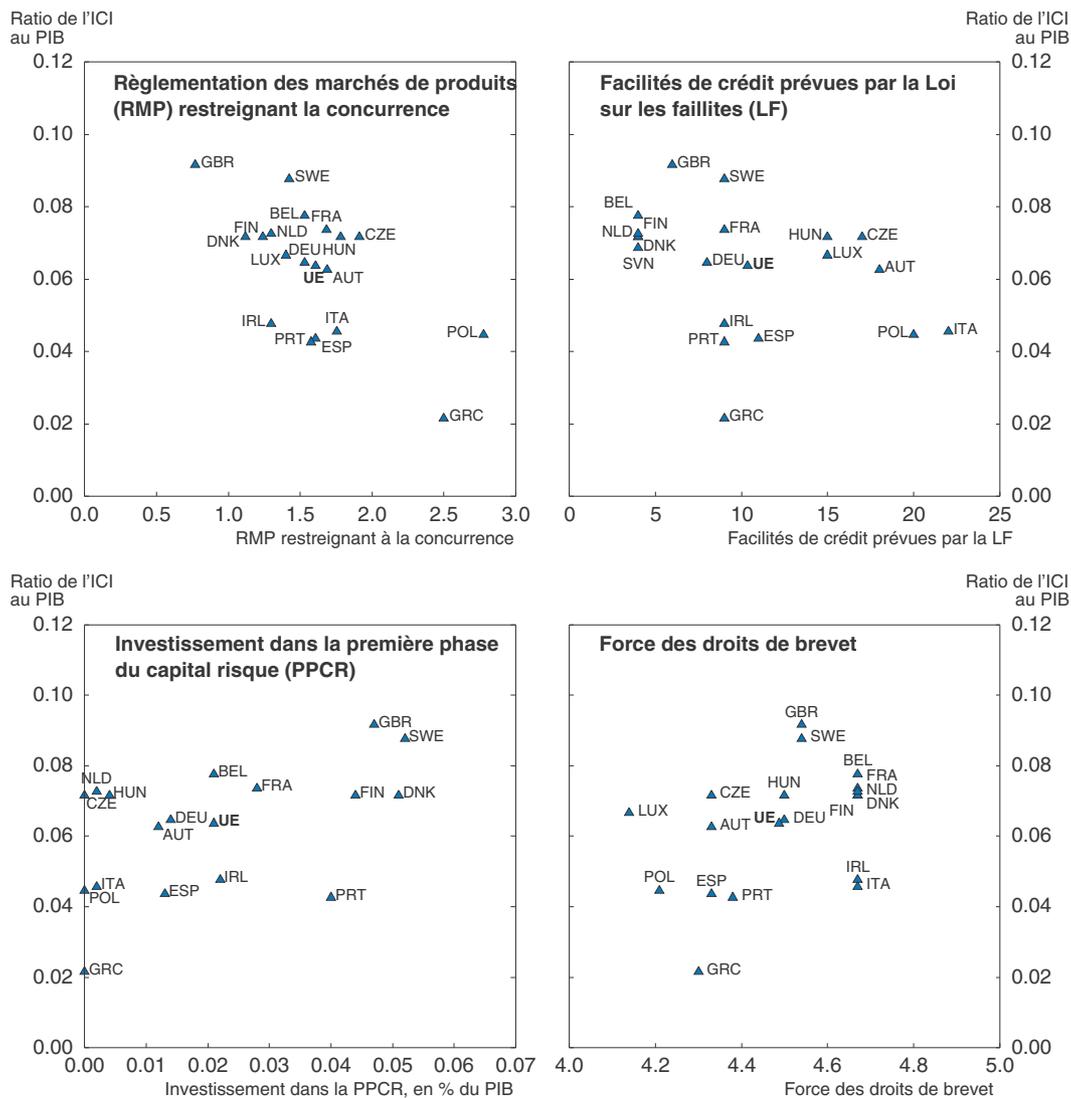
Graphique 16. **Dépenses des entreprises en recherche-développement (R-D) et brevets par habitant¹**

1. Les brevets sont mesurés par les brevets triadiques, qui désignent le type de brevets déposés pour une invention auprès de l'Office européen des brevets, de l'United States Patent and Trademark Office et du Japanese Patent Office. Source : Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1046, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010945>

entités de recherche publiques, ce qui est important pour générer des innovations commercialisables (Andrews et Criscuolo, 2013). La phase de mise en œuvre est cruciale pour parvenir à une réelle simplification et à une coopération efficace entre les secteurs public et privé. Les aides publiques à l'innovation peuvent favoriser les activités de R-D des entreprises privées, même si ce n'est pas toujours le cas (Westmore, 2013). Les financements publics doivent être conçus en tenant compte des signaux du marché. Les subventions pourraient ainsi être structurées de manière à ce que les entreprises soient tenues de compléter dans certaines proportions les aides perçues. Les pays qui se sont laissés distancer pourraient mettre au point des incitations fiscales remboursables à la R-D répondant aussi aux besoins des jeunes entreprises qui ne dégagent pas encore de bénéfices (Andrews et Criscuolo, 2013).

Outre les aides directes, les investissements dans le capital intellectuel sont apparemment liés à l'existence d'un bon droit des faillites, à la flexibilité des marchés de produits, à l'apport de capital-risque dès les premiers stades et à la force des droits de brevet (graphique 17). Le droit des faillites est variable d'un pays de l'UE à l'autre, ce qui donne à penser que l'adoption des meilleures pratiques pourrait permettre des avancées dans ce domaine, lesquelles pourraient être encouragées par l'UE, éventuellement grâce à des directives ou des lignes directrices. En outre, les difficultés de financement aiguës dont pâtissent les jeunes entreprises innovantes, qui n'ont guère d'antécédents révélant leurs aptitudes ou leur viabilité financière, peuvent être atténuées par les capital-risqueurs. Ces investisseurs peuvent notamment être attirés par un assouplissement de la protection du marché du travail, un abaissement de l'impôt sur les revenus des entreprises et sur les plus-values, le bon fonctionnement du marché boursier secondaire et la mise à disposition de financements publics se présentant sous la forme de co-investissements (Andrews et Criscuolo, 2013). L'instauration du brevet unique dans l'UE, dont la mise en place est prévue pour 2014, constitue une mesure importante pour simplifier les procédures de dépôt de brevets et réduire les coûts.

Graphique 17. Investissement dans le capital intellectuel (ICI) et échantillon de politiques publiques¹

1. L'investissement incorporel par rapport au PIB a été mesuré en 2005, tandis que les indicateurs des politiques publiques se réfèrent soit à 2003 (RMP ou LF) soit à 2005 (droits de brevet ou première phase du capital risque).

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur les estimations du capital incorporel de Corrado et al. (2012), « Intangible Capital and Growth in Advanced Economies: Measurement Methods and Comparative Results », IZA Discussion Papers 6733, Institute for the Study of Labor, les indicateurs des politiques publiques de l'OCDE (RMP, LPE) et de la Banque mondiale (LF) et Park, W. (2008), « International Patent Protection: 1960-2005 », Research Policy 37, Elsevier, www.sciencedirect.com.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010964>

Recommandations pour stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation

Principales recommandations

- Consolider le processus du Semestre européen en mettant davantage l'accent sur les effets d'entraînement, en approfondissant les analyses qui le sous-tendent, en évaluant systématiquement les impacts sociaux, environnementaux et sur l'emploi des réformes. Continuer à s'attaquer aux déséquilibres structurels et mieux coordonner la communication avec les États membres de l'UE.

Recommandations pour stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation (suite)

- Renforcer les analyses d'impact de l'UE et le nouveau programme pour une réglementation affûtée et performante (*EU Regulatory Fitness* ou *REFIT*) pour améliorer la définition des politiques publiques et réduire les pesanteurs imposées aux entreprises et aux administrations publiques des différents pays.
- Mettre en œuvre le programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation afin de simplifier les procédures et de jeter un pont entre les organismes de recherche et le marché privé.

Autres recommandations

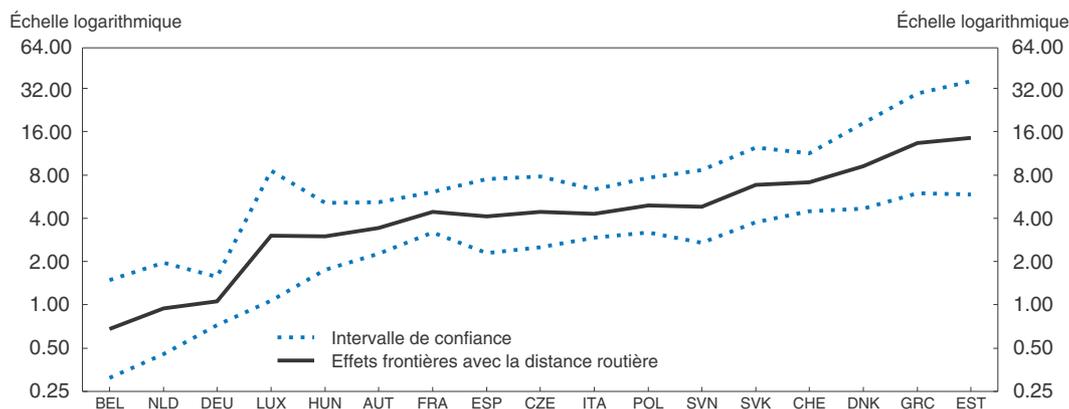
- Recenser les meilleures pratiques concernant les politiques d'activation du marché du travail et de formation pour s'attaquer aux coûts à court terme induits par l'adaptation aux réformes.
- Suivre de près les résultats concrets des politiques de cohésion et veiller à la transparence et à la clarté des « contrats de partenariat ».
- Veiller à ce que l'évaluation de l'enseignement et de la formation soit axée sur les débouchés réels qu'ils offrent sur le marché du travail.
- Envisager une initiative visant à identifier et soutenir les meilleures pratiques en matière de faillites, notamment un régime d'insolvabilité qui ne pénaliserait pas excessivement l'échec.

Redynamiser le marché unique pour stimuler la croissance et l'emploi**Des obstacles internes entravent encore le marché unique**

L'achèvement d'un véritable marché unique au sein de l'UE peut se traduire par des gains importants (OCDE, 2011b). Selon la Commission, le marché unique a généré 2.8 millions d'emplois supplémentaires au sein de l'UE et un surcroît de PIB de 2 % de 1992 à 2008 (CE, 2012c). Cela étant, beaucoup peut encore être fait car l'économie de l'UE reste fragmentée (Braconier et Pisu, 2013 ; graphique 18). La situation des entreprises de l'UE, de petite taille par rapport à celles des États-Unis, comme le montre la dernière *Étude* (OCDE, 2012c), illustre les coûts de la fragmentation et le fait que ces entreprises ne sont pas en mesure de tirer parti d'économies d'échelle. Dans le secteur manufacturier, la corrélation positive entre la taille des entreprises en termes d'effectifs et leur productivité donne à penser que plus les entreprises sont grandes, plus elles sont productives (graphique 19).

Pour tirer pleinement parti des avantages de la libéralisation des échanges et des investissements, la levée des obstacles à la réallocation des ressources et une innovation en plein essor sont indispensables. La rigueur des réglementations nationales réduit nettement les gains de productivité que pourrait engendrer la concurrence des importations (Ben Yahmed et Dougherty, 2012), ce qui tend à favoriser les entreprises proches de la frontière technologique. L'assouplissement du marché du travail, qui est une question qui se pose dans la plupart des pays de l'UE (graphique 20), peut contribuer à la matérialisation plus rapide des gains de croissance et d'emploi résultant d'une intégration des échanges (Kambourov, 2009). La réglementation relative au commerce de détail a également une incidence sur les avantages que peuvent recueillir les consommateurs et sur les signaux appelant à une réallocation des ressources en empêchant un ajustement total des prix.

Graphique 18. **Échanges entre les pays membres de l'UE**
Effets frontières propres à chaque pays¹



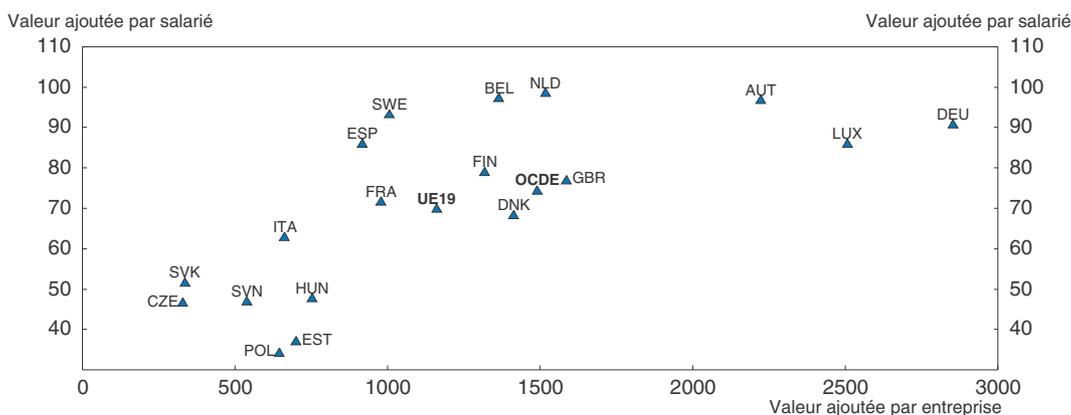
1. L'effet frontière est un indicateur de la baisse des échanges due à une frontière. Ainsi, en Estonie, les échanges à l'intérieur du pays sont presque 15 fois supérieurs aux échanges hors frontières, toutes choses (par exemple la distance routière) égales par ailleurs. Pour plus de précisions sur les estimations, voir *Source*.

Source : Braconier, H. et M. Pisu (2013), « Road Connectivity and the Border Effect: Evidence from Europe », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1073, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933010983>

Graphique 19. **La productivité est plus élevée dans les grandes entreprises**

Valeur ajoutée en milliers EUR ; secteur manufacturier ; 2011¹



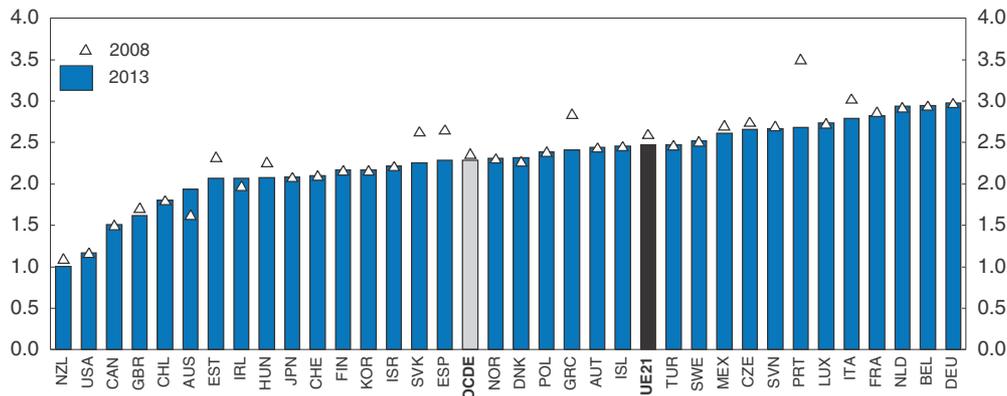
1. Ou dernières données disponibles.

Source : Census Bureau des États-Unis ; OCDE, Bases de données des Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, de l'Analyse structurelle (STAN) et des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011002>

« L'Acte pour le marché unique I » et « l'Acte pour le marché unique II » de la Commission, ainsi que le rapport Monti (Monti, 2010) ont recensé une série de mesures visant à favoriser l'intégration économique grâce au marché unique. Ces mesures représentent une évolution radicale de la priorité fixée par les pouvoirs publics pour le marché unique, comme on le voit dans la dernière *Étude* (OCDE, 2012c), et peuvent être encore renforcées pour s'attaquer à l'origine même des obstacles qui subsistent et les éradiquer. Par exemple, un large train de réformes qui permettrait d'aligner les indicateurs de la réglementation des marchés de produits sur la moyenne de la moitié supérieure des pays les plus performants en la matière et aurait pour effet de réduire d'un cinquième leur hétérogénéité, pourrait entraîner une intensification des échanges au sein de l'UE supérieure à 10 % (Fournier et al., 2014).

Graphique 20. **La protection de l'emploi¹ est relativement forte dans l'UE**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. Protection des travailleurs réguliers contre les licenciements individuels et collectifs.

Source : OCDE, Base de données sur la protection de l'emploi.

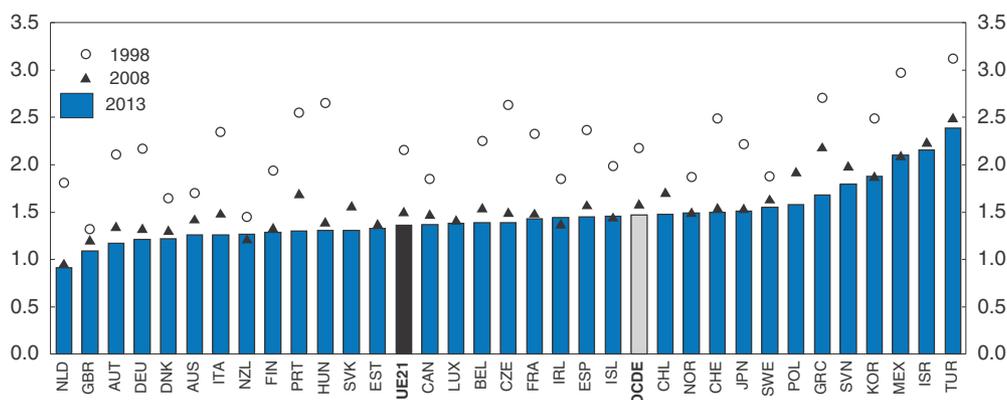
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011021>

L'hétérogénéité des règles et des pratiques en vigueur induit des coûts administratifs et des obstacles informationnels aux échanges (Kox et Lejour, 2005 ; Fournier et al., 2014) et aux investissements, y compris les investissements directs étrangers (IDE) (Kalemli-Ozcan et al., 2014). Des gains d'efficacité peuvent être obtenus grâce à une plus grande harmonisation des réglementations. Plus précisément, dans les secteurs de réseaux encore réglementés au niveau national (par exemple les télécommunications, l'énergie), des gains d'efficacité peuvent être obtenus grâce à une harmonisation de ces réglementations et à la fusion des différentes instances de réglementation. Une instance unique de réglementation réunira en outre davantage de compétences. Les avantages d'une réglementation européenne l'emporteront sans doute sur les inconvénients, dans la mesure où les instances de réglementation traitent principalement de questions techniques et où les entreprises des industries de réseaux ont une taille plutôt importante et sont donc en mesure de mieux surmonter les barrières linguistiques et culturelles. Il conviendrait de renforcer la coopération entre les instances nationales de réglementation, en vue de mettre progressivement en place des instances transnationales.

Les pesanteurs administratives qu'induit le respect des obligations fiscales accroissent aussi l'hétérogénéité et les coûts pour les entreprises. Une harmonisation et une simplification s'imposeraient dans ce domaine, ce qui n'empêcherait pas les gouvernements des différents pays de fixer des taux d'imposition conformes aux préférences nationales. En outre, les marchandises en transit entre les ports de l'UE sont toujours soumises aux mêmes formalités de douane que celles ne provenant pas de l'Union. Les préoccupations relatives à la fraude douanière peuvent être résolues grâce à de nouvelles technologies (comme l'observation par satellite) et les formalités peuvent être simplifiées, comme le montre le projet pilote de « ceinture bleue » (EMSA, 2012). En Europe, les réglementations des marchés de produits (RMP) restent restrictives en dépit de récentes réformes et font perdurer des obstacles au marché unique. L'indicateur de RMP montre que, de 2008 à 2013, les avancées dans ce domaine, bien qu'importantes dans un petit nombre de pays, ont été très modestes pour l'UE dans son ensemble (graphique 21). En outre, l'évolution des règles est principalement due à des choix d'action publique nationaux, ce qui n'atténue guère leur hétérogénéité. La commission pourrait s'intéresser

Graphique 21. Caractère restrictif de la réglementation globale des marchés de produits¹

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. La série d'indicateurs de la RMP est préliminaire et a été calculée avec une méthodologie révisée. Pour plus de précisions, voir *Source*. Les données pour le Luxembourg, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont préliminaires. *Source* : OCDE, *Base de données de la Réglementation des marchés de produits* ; OCDE (2014), *Réformes économiques 2014 : Objectif croissance, Rapport intérimaire*, Éditions OCDE, Paris ; Koske, I. et al. (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

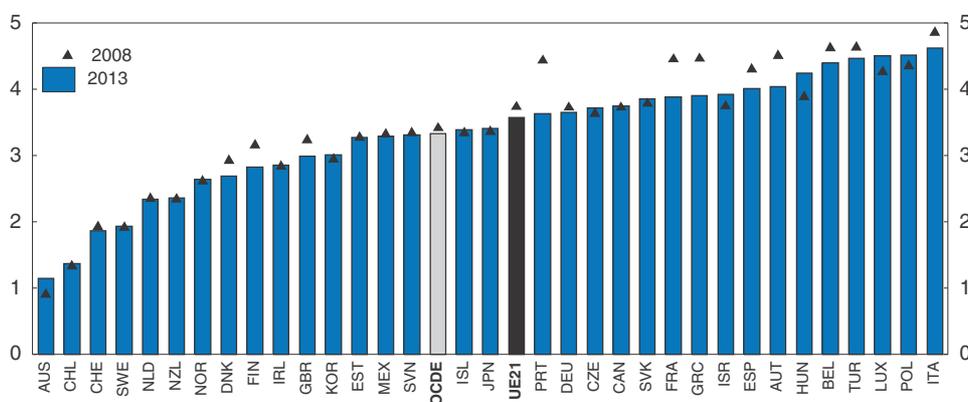
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011040>

de plus près au lien entre les réglementations nationales et les échanges pour analyser les gains induits par les réformes de la réglementation.

L'indicateur de RMP pour 2013 ne montre pas non plus d'amélioration concernant le poids de la réglementation dans le domaine des services, voire fait ressortir une dégradation de la situation dans certains pays malgré la directive « Services » (graphique 22). Cette directive vise à supprimer les règles nationales discriminatoires,

Graphique 22. Les obstacles dans les services ont peu évolué de 2008 à 2013 au sein de l'UE¹

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. La série d'indicateurs de la RMP a été calculée avec une méthodologie révisée. Pour plus de précisions, voir *Source*. Les données pour le Luxembourg, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont préliminaires.

Source : OCDE, *Base de données de la Réglementation des marchés de produits* ; OCDE (2014), *Réformes économiques 2014 : Objectif croissance, Rapport intérimaire*, Éditions OCDE, Paris ; Koske, I. et al. (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011059>

injustifiées et disproportionnées imposées aux prestataires de services, précise les conditions qui assurent la liberté d'établissement, adopte la règle du « consentement tacite » et crée des guichets uniques pour simplifier les formalités administratives. Cela étant, les entreprises qui exercent leurs activités dans différents pays doivent encore se conformer à divers ensembles de réglementations qui limitent la concurrence des prestataires étrangers, en particulier celle des PME étrangères. La directive Services ne vise pas un certain nombre de secteurs qui sont couverts par d'autres textes législatifs (télécommunications, énergie, services financiers par exemple), et ne concerne pas non plus les marchés publics. Les prestataires étrangers se heurtent encore à des obstacles implicites et la part des marchés publics revenant directement à des adjudicataires étrangers est inférieure à 5 %. Les directives adoptées en février 2014 pour réformer les marchés publics permettront de rationaliser les procédures, notamment grâce à la mise en place d'une norme européenne de facturation électronique.

Une mise en œuvre plus ambitieuse de la directive « services » pourrait engendrer à elle seule un surcroît de 0.6 % à 2.6 % de PIB sur la durée (Monteagudo et al., 2012). Cette directive peut être renforcée en supprimant les restrictions injustifiées ou disproportionnées limitant la fourniture transnationale de services et l'établissement d'entreprises. Ainsi, un trop grand nombre de restrictions au droit d'établissement et à la liberté de fourniture de services subsistent encore. La récente évaluation par les pairs de la mise en œuvre de la directive « Services » (CE, 2013e) met en évidence des restrictions particulières à cet égard, ainsi que des gains encore possibles grâce à la mise en place des guichets uniques.

Les IDE peuvent être une source importante de gains de productivité. Ces gains sont pourtant entravés par les restrictions persistantes frappant ces investissements et par les réglementations des marchés de produits (Nicoletti et al., 2003 ; Kalemli-Ozcan et al., 2014). Dans les pays en cours de rattrapage, les entreprises dont la productivité est faible peuvent réaliser d'importants gains de productivité si elles bénéficient des compétences de propriétaires étrangers, à condition que les réglementations ne freinent pas leur nécessaire restructuration. La rigueur des réglementations des marchés de produits a poussé les investisseurs étrangers à choisir des entreprises à forte productivité (Kalemli-Ozcan et al., 2014). Un petit nombre de restrictions aux IDE sont toujours en vigueur dans certains secteurs (comme les médias, l'immobilier ou les transports). La Commission devrait envisager de prendre des mesures pour réduire davantage les obstacles aux IDE, comme les restrictions aux participations étrangères, les exigences d'autorisation préalable et les autres restrictions opérationnelles. Les flux d'investissements directs étrangers bénéficieraient en outre d'un droit des faillites et de systèmes de justice civile plus efficaces, ces derniers étant très dissemblables d'un pays de l'UE à l'autre (OCDE, 2013e). Il serait utile à cet égard de recourir à des normes minimales pour les statistiques relatives à la justice civile.

La mise en œuvre des règles de l'UE à l'échelon national peut également créer des hétérogénéités dans la pratique (Pelkmans et Correira de Brito, 2012). Le réseau SOLVIT a été mis en place en 2002 comme une alternative informelle pour résoudre les différends transnationaux et la capacité qu'offre ce réseau pourrait être nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel du marché unique.

Le projet de directive sur la libre circulation des travailleurs imposerait à juste titre aux pays de l'UE de prendre des mesures concrètes pour garantir une application plus efficace et homogène du droit européen. Dans ce contexte, son adoption (prévue pour avril 2014) supposerait la mise en place, dans chaque État membre de l'UE, d'au moins un organisme

chargé de fournir aux travailleurs de l'UE et aux membres de leur famille assistance et informations sur leurs droits au sein de l'Union. L'adoption de la Directive sur l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire, également prévue pour avril 2014, serait un grand pas en avant. Les réformes pourraient toutefois être plus ambitieuses et éliminer la double imposition des pensions, développer les mécanismes de reconnaissance automatique des qualifications et éliminer les obstacles nationaux disproportionnés s'opposant à l'exercice des professions réglementées, comme on l'a vu dans la dernière *Étude* (OCDE, 2012c).

L'économie numérique ouvre de nouvelles perspectives au marché unique

L'économie numérique connaît un essor rapide, ouvrant des perspectives de croissance et d'emploi. Cela étant, les enquêtes d'opinion font ressortir un manque de confiance des consommateurs dans le commerce électronique transnational, appelant à prendre des mesures plus efficaces de protection des données, comme cela est envisagé dans la Stratégie numérique pour l'Europe (CE, 2010b). Les mesures de protection de la vie privée doivent être mises en œuvre d'une manière qui permette de tirer parti des avantages découlant de l'utilisation de données personnelles. En outre, l'accès aux marchés est essentiel, les consommateurs ayant du mal à faire des choix éclairés faute d'informations suffisantes et face aux limitations auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils veulent acheter certains produits à l'étranger. Toutefois, ces obstacles pourraient être abaissés par une transposition adéquate de la Directive relative aux droits des consommateurs, adoptée en 2011. Afin de garantir des conditions de concurrence équitable, les autorités doivent pouvoir empêcher les fournisseurs d'accès aux réseaux ou de plateformes d'abuser de leur puissance de marché. Ce problème n'est pas résolu par le paquet « continent connecté », même si le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD, 2013) estime que les fournisseurs d'accès continueraient de se voir accorder d'importants droits de gestion du trafic sur Internet. Les activités numériques étant facilement transférables d'un pays à l'autre (OCDE, 2008), la réglementation serait plus efficace à l'échelon européen qu'au niveau national.

Selon la Commission, les investissements dans les réseaux de communication à haut débit sont trop faibles (CE, 2012c). Pour remédier à ce problème, elle contribue au financement de projets d'infrastructure en accordant des garanties. Le manque d'investissements semble en outre indiquer que, sur certains marchés, la concurrence est insuffisante pour stimuler de nouveaux investissements. Ainsi, en France, les niveaux record d'investissements sont liés à l'intensification de la concurrence, en particulier sur le marché de la large bande. Un déploiement supplémentaire peut aussi être favorisé par une réutilisation des infrastructures de prestataires d'autres types de réseaux (CE, 2012c), mais pas au prix d'un amoindrissement de la concurrence. Il s'agit du principal objectif de la réglementation proposée sur les mesures destinées à réduire le coût de l'installation d'infrastructures de communication électronique à haut débit (CE, 2013f).

Le marché unique peut être renforcé en pratiquant l'ouverture vers le reste du monde

Des accords commerciaux seraient porteurs de perspectives d'élargissement du périmètre d'action du marché unique. La conclusion d'accords commerciaux multilatéraux serait le meilleur moyen de réduire les obstacles aux échanges, mais les progrès dans ce domaine sont devenus très lents : le cycle de Doha a commencé en 2001 pour ne déboucher qu'en 2013 sur un premier accord sur la facilitation des échanges. Les accords plurilatéraux, pour autant qu'ils soient ouverts et couvrent une masse critique des

échanges mondiaux, sont un instrument utile pour s'attaquer aux obstacles commerciaux qui existent entre plusieurs membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans certains secteurs, et peuvent servir de pierre angulaire au multilatéralisme. Parmi les exemples d'efforts dans lesquels l'UE est impliquée, on peut citer les négociations concernant un accord sur les technologies de l'information, l'accord sur le commerce des services ou encore l'initiative sur les biens environnementaux, qui a été lancée il y a peu. Enfin, les accords de libre-échange (ALE), notamment avec les États-Unis et le Japon, constituent pour les entreprises de l'UE un autre moyen puissant de tirer parti des avantages de la mondialisation des chaînes de valeur. Plus précisément, la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis représenterait une étape majeure s'accompagnant d'important gains potentiels (OCDE, 2005). Outre la diminution des obstacles tarifaires subsistants, cette négociation offre une occasion de réduire les obstacles non tarifaires, en supprimant les coûts et les lenteurs inutiles pesant sur les échanges, par exemple, en mettant en place un mécanisme de reconnaissance mutuelle des normes et procédures. Cet accord pourrait devenir l'un des fondements de futures initiatives multilatérales.

Parallèlement, l'UE devrait poursuivre ses efforts vis-à-vis d'autres pays, en mettant l'accent sur des accords commerciaux avec des partenaires ayant une forte volonté politique de conclure de tels accords, la capacité de parvenir à des niveaux élevés de libéralisation des échanges et la possibilité d'en tirer d'importants avantages, en raison de leur taille, de la présence de spécialisations différentes, de l'ampleur actuelle des obstacles tarifaires ou encore parce que leur forte croissance leur offre d'importants débouchés. Pour éviter les coûts induits par une réorientation des échanges, ces accords devraient couvrir la quasi-totalité des échanges (et des investissements) entre les pays. Bien que ces résultats soient généralement mieux atteints par des initiatives multilatérales ou bilatérales de libéralisation du commerce en favorisant l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, les résultats préliminaires de Miroudot et al. (2013) indiquent que l'ouverture du commerce par les pays vers le reste du monde peut, dans certaines circonstances, créer aussi des gains de productivité importants.

Recommandations pour redynamiser le marché unique

Principales recommandations

- Améliorer l'application de la directive « services », en particulier en éliminant les restrictions injustifiées et disproportionnées qui limitent la fourniture transnationale de services et l'établissement d'entreprises.
- Dans les industries de réseaux où une réglementation est nécessaire, renforcer davantage la coopération entre les régulateurs nationaux, en vue de mettre progressivement en place des régulateurs transnationaux.
- Multiplier les interconnexions pour intégrer davantage les différents marchés de l'énergie.
- Progresser vers l'adoption des directives proposées sur la libre circulation des travailleurs et sur l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire. Prendre des mesures pour éliminer la double imposition des retraites, développer les mécanismes de reconnaissance automatique des qualifications et supprimer les obstacles disproportionnés en place dans les différents pays par rapport aux professions réglementées.

Recommandations pour redynamiser le marché unique (suite)

- Continuer à s'impliquer activement dans les négociations commerciales multilatérales, progresser sur la voie de la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis afin de réduire les obstacles non tarifaires tout en continuant à négocier des accords commerciaux avec d'autres partenaires.

Autres recommandations

- Pour encourager les IDE, envisager une initiative qui viserait à réduire encore les restrictions à la participation au capital, les exigences d'autorisation préalable et les autres restrictions opérationnelles.
- Repérer les domaines dans lesquels l'hétérogénéité des réglementations et des procédures liées à la fiscalité peut être encore réduite et conforter les efforts d'application du droit communautaire au niveau national.
- Mettre en place un cadre réglementaire de l'économie numérique grâce à l'établissement de normes techniques et juridiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée, permettant aux autorités d'empêcher les prestataires dominants d'avoir recours à des pratiques qui constituent un abus de pouvoir de marché dans la fourniture de services Internet.

Vers une économie sobre en carbone

Lutter contre le changement climatique

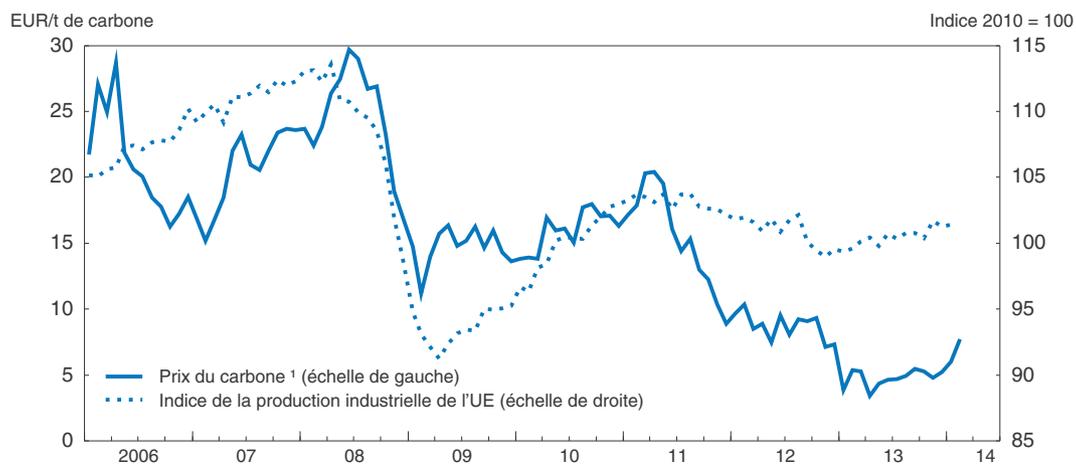
Selon les estimations, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) devraient augmenter, compte tenu de la politique actuelle, de 50 % de plus d'ici 2050 sous l'effet principalement de la consommation d'énergie (OCDE, 2012f). La réduction des émissions mondiales après 2020 nécessiterait une hausse rapide des prix mondiaux du carbone pour les porter, selon les estimations, à 250 EUR par tonne de CO₂ en 2050 (OCDE, 2012e). L'UE a été parmi les premières à mettre en place un marché du carbone, le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (ci-après SEQE-UE) pour atteindre son objectif d'émission pour 2020, à savoir une réduction de 20 % des émissions de GES au sein de l'UE par rapport aux niveaux de 1990. Le système couvre près de 50 % du total des émissions de l'UE (CE, 2013g). Le durcissement du SEQE-UE entre la première période d'échange de quotas d'émission (2005-07) et la seconde (2008-12) a permis de réduire les émissions d'approximativement 4 % (Abrell et al., 2011). Ces améliorations sont inégales selon les secteurs, ce qui donne à penser que le SEQE-UE a réussi à favoriser la réduction des émissions dans les secteurs pour lesquels le coût marginal de réduction de la pollution est le moins élevé (Abrell et al., 2011).

Un accord multilatéral visant à garantir l'équité des règles du jeu serait le meilleur moyen de lutter contre le changement climatique, dans la mesure où l'établissement d'un prix mondial du carbone pourrait nettement réduire le coût de l'action (Dellink et al., 2013). L'UE prend part au mécanisme pour un développement propre (MDP) dans les pays en développement, ce qui lui permet d'acquérir des réductions certifiées des émissions et envisage en outre de coupler le SEQE-UE à des marchés similaires.

Dans l'Union européenne, l'objectif d'émission visé n'est pas suffisamment ambitieux pour relever le défi que représente le changement climatique. Le fait que l'activité économique ait été plus faible qu'on ne le prévoyait lorsque les objectifs ont été fixés laisse

entrevoir la possibilité de progrès plus importants. À la suite de la crise mondiale de 2008, le prix des quotas d'émission du SEQE-UE est tombé à moins de 5 EUR par tonne de dioxyde de carbone émis (graphique 23). Depuis lors, un excédent de quotas d'émission s'est formé (CE, 2012d). La récente initiative de « gel des quotas » visant à reporter la mise aux enchères de quotas d'émission ne résout que partiellement ce problème, comme le révèle l'absence d'évolution notable des prix. La faiblesse de ce prix incite moins à mettre au point des technologies plus propres et, parallèlement à la hausse des exportations de charbon en provenance des États-Unis liée au gaz de schiste, l'utilisation du charbon dans la production d'électricité gagne du terrain en Allemagne. En outre, l'instabilité du prix du carbone représente un coût d'incertitude qui peut freiner la mise au point de technologies à faible émission de carbone.

Graphique 23. **Le prix des quotas d'émission dans l'UE s'est effondré**



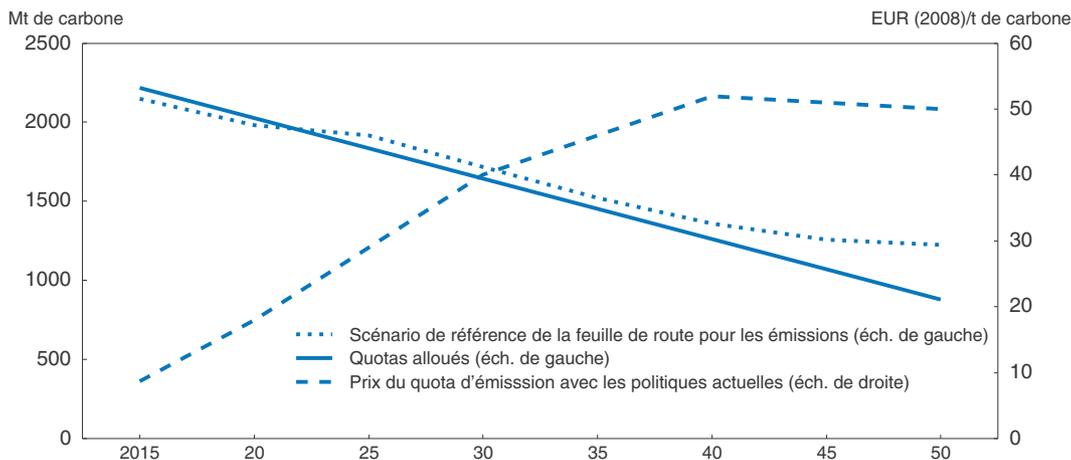
1. Contrat à terme sur les quotas d'émission dans l'UE, prix de règlement.

Source : ICE Intercontinental Exchange ; Datastream ; Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011078>

Le SEQE-UE pâtit actuellement d'un manque de crédibilité quant à la réalisation effective des objectifs à long terme, ce qui réduit les incitations à investir dans la lutte contre le changement climatique, comme le prouve sans doute la faiblesse actuelle du prix des quotas d'émission qui y sont échangés. La diminution prévue de l'offre de quotas, compte tenu des politiques actuelles, est inférieure aux anticipations concernant les émissions (graphique 24). Si la crédibilité à long terme du système était meilleure, l'inadéquation attendue de l'offre et de la demande devrait susciter une tension sur les prix. La crédibilité du système peut être sapée par les incertitudes politiques (Brunner et al., 2011). En raison de la faiblesse actuelle du prix sur ce marché, il semble inefficace, ce qui encourage les décideurs des différents pays à mettre en place à l'échelon national des incitations plus fortes à réduire les émissions de carbone. Ces politiques, en pesant sur la demande de quotas, en font encore baisser les prix, ce qui pourrait engendrer un cercle vicieux (Zachmann, 2013), dans lequel le processus de réduction des émissions perdrait toute son efficacité. Il conviendrait de s'attaquer de manière décisive à ce manque de crédibilité en fixant un objectif ambitieux de réduction des émissions à l'horizon 2030 et en ajustant en conséquence le plafond d'émission du SEQE-UE.

Graphique 24. Offre et demande prévues des quotas d'émission



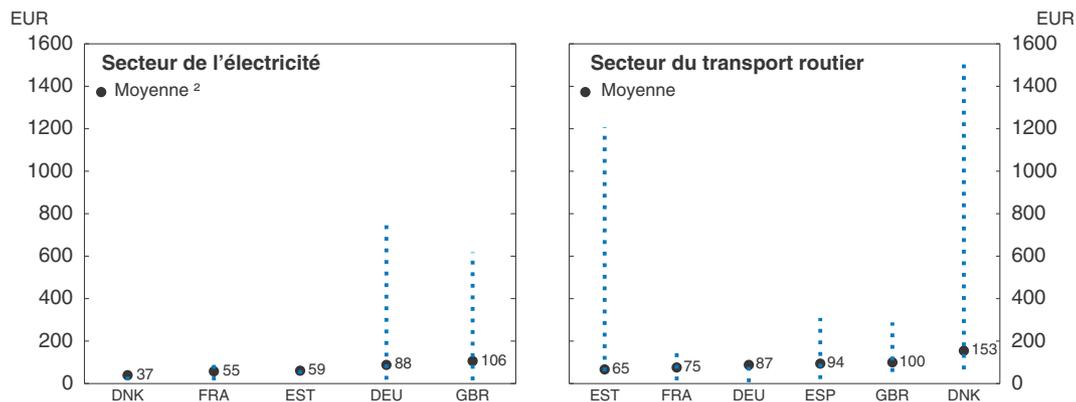
Source : CE, Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011097>

En raison de l'exclusion de plusieurs secteurs (transport routier, agriculture) du SEQE-UE, ainsi que de la diversité des niveaux d'imposition de l'énergie selon les secteurs, les coûts marginaux de réduction des émissions seront sans doute très variables entre les secteurs faisant partie du système et les autres, ce qui pourrait faire augmenter les coûts totaux de la lutte contre le changement climatique. On pourrait harmoniser les prix du carbone en introduisant, dans les taxes sur l'énergie, une composante CO₂ reflétant autant que possible les prix SEQE-UE, et en s'assurant que chaque secteur et chaque opérateur soit soumis à une taxe carbone, soit participe au SEQE-UE, selon le cas. Maintenir l'alignement des prix du carbone sera difficile. Il est possible d'englober le transport routier et les émissions de carburant du secteur agricole dans le SEQE-UE en rendant les fournisseurs de carburant responsables de céder les permis d'émission de CO₂, mais cela supposerait de prendre en compte les différentes pratiques en vigueur dans les États membres de l'UE. Le système SEQE-UE a été étendu aux vols intérieurs et internationaux des compagnies aériennes, mais avec la création d'un marché dual : les autres émetteurs ne peuvent utiliser les quotas auxquels sont soumises ces compagnies. De tels dispositifs sectoriels sont inefficaces et devraient être supprimés.

Les subventions en faveur d'une réduction des émissions de CO₂ sont très variables selon les pays et les technologies (OCDE, 2013g ; graphique 25), ce qui crée des distorsions au sein du marché unique au profit des solutions qui permettent de percevoir le plus d'aides. Ainsi, les subventions versées au secteur des panneaux solaires en Allemagne sont bien plus élevées qu'en Grèce, ce qui ne correspond pas aux avantages respectifs que l'un et l'autre pays peuvent tirer de l'énergie solaire. Les subventions à la recherche sont justifiées pour stimuler la R-D et pour remédier aux défaillances du marché que la seule tarification ne peut pallier (Acemoglu et al., 2012). Il est possible de réformer le régime inefficace de subventions à l'énergie par une remise à plat des dispositions en faveur des subventions aux énergies renouvelables contenues dans les lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement.

De même, l'objectif fixé en matière d'énergies renouvelables peut être justifié par la nécessité de stimuler la R-D dans ce domaine, mais il devrait être fixé de manière à ne pas imposer de disparité marquée des coûts marginaux de réduction des émissions, par

Graphique 25. **Prix effectifs du carbone dans certains pays**En EUR de 2010 par tonne d'émissions de CO₂ évitées¹

1. Les lignes en pointillé indiquent la fourchette de prix minimale et maximale.

2. Moyenne pondérée simple pour le Danemark et moyenne des moyennes pondérées pour les autres pays.

Source : OCDE (2013), *Prix effectifs du carbone*, Éditions OCDE, Paris, graphiques 3.1 et 3.9.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011116>

rapport au SEQUE-UE. Dans le même ordre d'idée, une évaluation systématique de l'impact sur l'environnement des politiques publiques en faveur des biocarburants, tenant compte notamment des modifications indirectes de l'affectation des sols, comme le propose la Commission (CE, 2012e), est opportune. Cette approche sera sans doute moins coûteuse que la fixation de quotas pour certaines catégories de biocarburants.

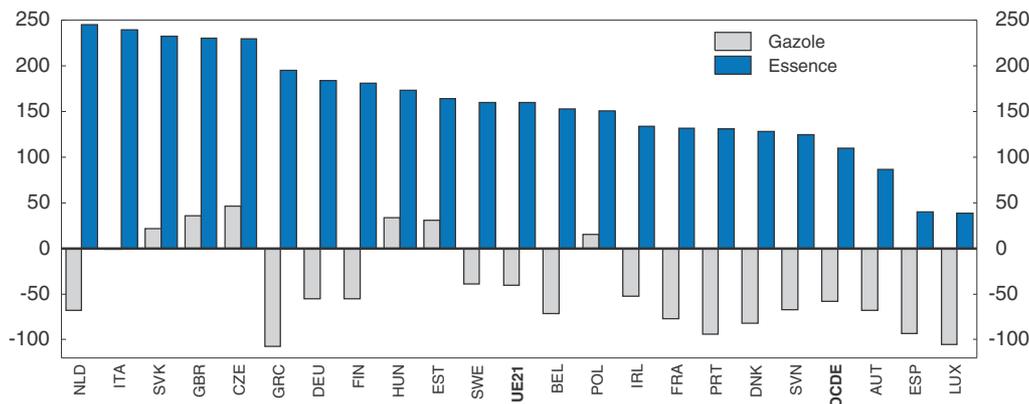
En outre, les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, qui subsistent encore (voir OCDE, 2013g, pour un inventaire) devraient être progressivement supprimées, dans la mesure où elles desservent directement l'objectif de réduction des émissions de carbone. Cela étant, le renchérissement de l'énergie qui risquerait de s'ensuivre pourrait être régressif et accentuer la pauvreté énergétique, mettant à l'épreuve les programmes de protection sociale. Les autorités devront suivre de près la situation et renforcer, si besoin est, ces dispositifs.

L'amélioration de la situation environnementale nécessite de tenir compte de l'ensemble des externalités, notamment des émissions de GES, mais aussi de la pollution de l'air, des nuisances sonores, de la congestion, de l'affectation des sols, etc. À terme, les prix corrigés des externalités devraient être identiques, ce qui n'est pas le cas pour les carburants comme le gazole et l'essence notamment (graphique 26). À cette fin, un prix doit être attribué à chaque externalité (comme c'est le cas des redevances de congestion). Cet ajustement serait en outre plus efficace que le recours actuel aux normes d'émission.

Investissement dans les réseaux électriques et les interconnexions

Les estimations de la Commission mettent en évidence des besoins d'investissement considérables dans les réseaux d'ici à 2020 (140 milliards EUR pour l'électricité et 70 milliards EUR pour le gaz ; CE, 2011). Il ne peut y avoir d'essor des énergies renouvelables sans infrastructures de réseaux électriques supplémentaires, axées en particulier sur l'interconnexion des réseaux nationaux. Dans certaines régions de l'UE, comme la Péninsule ibérique par exemple, les connexions aux réseaux européens d'électricité et de gaz sont encore limitées. Les écarts de prix entre des pays voisins révèlent l'existence d'importants goulets d'étranglement (graphique 27) au niveau des réseaux. Les opérateurs

Graphique 26. **Prix du gazole et de l'essence corrigés des externalités**¹
En EUR/tonne de CO₂, T4 2012

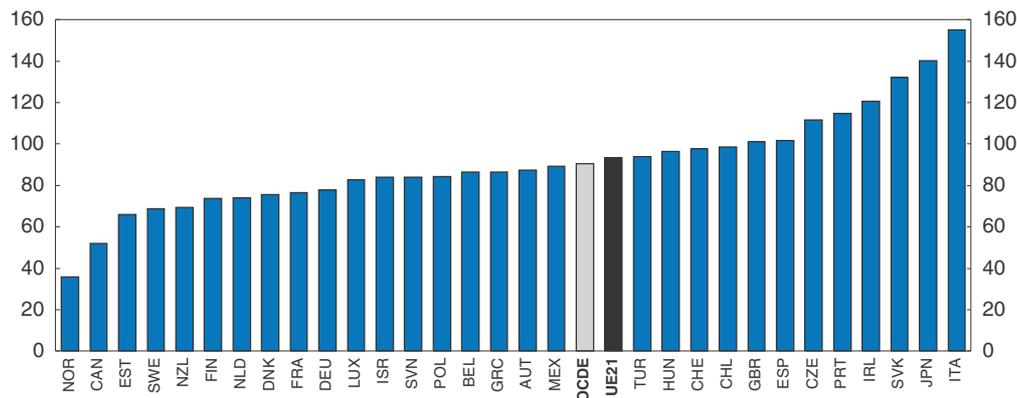


1. Le prix implicite du carbone pour le gazole et l'essence dans le secteur des transports est obtenu en déduisant les coûts externes des externalités négatives du prix du carbone résultant du droit d'accise. Le coût externe couvre la pollution de l'air, le bruit, les accidents et les embouteillages. Le prix du carbone qui en résulte est calculé en convertissant le droit d'accise par litre en une taxe par tonne de CO₂ après déduction du coût estimé d'une série d'externalités associées à la combustion du carburant.

Source : Calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011135>

Graphique 27. **Tarif de l'électricité pour l'industrie**
En EUR par milliers de kiloWatt/heure hors taxes, 2012¹



1. Ou dernières données disponibles.

Source : AIE, Base de données sur les prix de l'énergie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011154>

historiques verticalement intégrés des différents pays, qui y détiennent d'importantes parts de marché, ont fortement intérêt à freiner l'investissement dans la capacité d'interconnexion pour protéger leurs propres marchés nationaux. Dans les pays où elle n'a pas encore été opérée, il est nécessaire de séparer la propriété des activités de production, de desserte aux consommateurs finaux et de gestion de réseau des compagnies électriques verticalement intégrées pour faire face aux conflits d'intérêts. Les procédures d'autorisation devraient être simplifiées si possible. En outre, la Commission devrait poursuivre ses efforts pour promouvoir les réseaux intelligents et pour mettre au point des codes et orientations contraignants. Le règlement concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes est en vigueur depuis mai 2013, y compris les Projets d'intérêt commun (PIC).

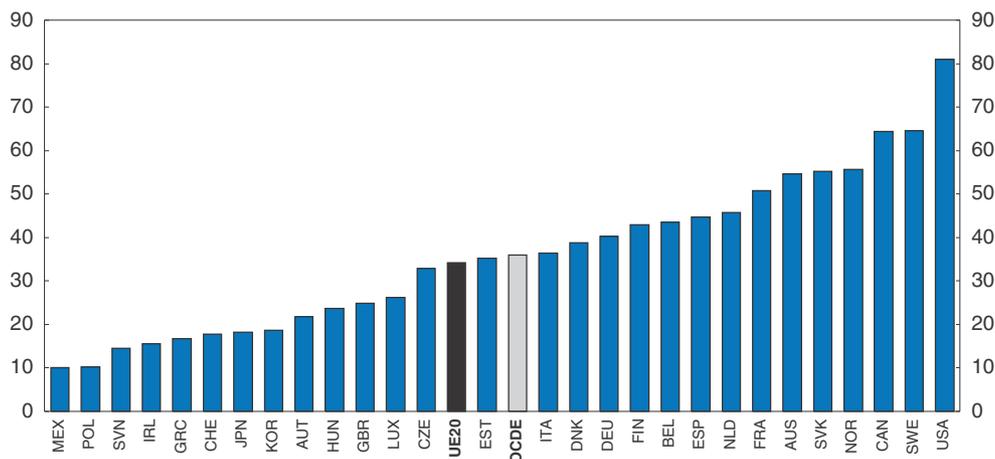
Afin de procéder à une évaluation bien étayée des besoins dans le domaine des infrastructures d'énergie, il convient de passer d'une évaluation effectuée par les différents pays à une évaluation menée à l'échelle de l'UE dans son ensemble. Malheureusement, comme le montre Black (2013), la coordination des politiques nationales dans le domaine de l'énergie est entravée par la divergence perçue entre les intérêts nationaux. Les décisions nationales prises de manière indépendante ont conduit à un surinvestissement dans les capacités de production, comme en témoignent les niveaux de capacités non utilisées. Chaque pays, posant des hypothèses prudentes et, par conséquent, faibles, de l'évolution de la capacité de production de ses voisins, surestime ses besoins d'investissement dans ses propres capacités de production.

Faire concorder la Politique agricole commune (PAC) avec les objectifs environnementaux

Les paiements étant de plus en plus découplés de la production, la PAC se rapproche d'un système destiné à fournir des biens publics et à favoriser la réalisation de divers objectifs ruraux et environnementaux. L'accord sur une réforme de la PAC conclu en juin 2013 avance sur la bonne voie parce qu'il répartit les paiements de manière plus équitables, cible mieux les agriculteurs actifs, prévoit la suppression progressive des restrictions existantes sur les volumes de production et favorise davantage les pratiques propices à la protection de l'environnement et l'innovation, conformément aux recommandations formulées par l'OCDE (2011c). Cela étant, l'efficacité du secteur agricole étant toujours très faible dans certaines parties de l'UE, il conviendrait d'envisager des réformes plus décisives, en particulier dans les nouveaux États de l'UE, comme la Pologne ou la Slovaquie (graphique 28).

Graphique 28. L'efficacité du secteur agricole est faible dans plusieurs pays de l'UE

Valeur ajoutée par actif¹, en milliers EUR, 2011²



1. Travaillant dans le secteur de l'agriculture, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche.

2. Ou dernières données disponibles.

Source : OCDE, Bases de données de l'Analyse structurelle (STAN) et des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011173>

Les subventions accordées dans le cadre de la PAC représentent 2/5^e de la valeur ajoutée du secteur agricole de l'UE. Le dernier accord a pour effet de réduire le niveau

global du soutien agricole, mais le soutien réel par tête restera quasiment inchangé. Un soutien d'une telle ampleur permet aux exploitations inefficaces d'ajourner leur restructuration. Les initiatives de l'UE visant à encourager les investissements favorisant l'efficacité ne contrebalancent que partiellement cet inconvénient. Ainsi, même si la Politique agricole commune a favorisé la modernisation de grandes exploitations en Pologne, elle n'y a guère eu d'impact sur la restructuration des petites unités de production agricole (OCDE, 2010c). En outre, ces initiatives sont à l'origine de procédures pesantes. Il serait préférable d'encourager les gains d'efficacité en réduisant nettement les subventions agricoles, afin de n'effectuer de paiements qu'en contrepartie de la fourniture de biens communs. Enfin, une nette diminution des ressources allouées au secteur agricole permettrait de réaffecter les enveloppes budgétaires de l'UE à des politiques propices à l'innovation dans d'autres secteurs à plus fort potentiel de croissance.

Recommandations pour lutter contre le changement climatique

Principales recommandations

- Renforcer le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) en adoptant un objectif ambitieux pour 2030, assorti d'un plafonnement serré des quotas d'émission du système. Dans ce contexte, il conviendrait d'éviter que l'objectif fixé pour les énergies renouvelables et les mécanismes de subvention créent des distorsions au sein du Marché unique.
- Faire en sorte que chaque secteur soit soumis à une taxe sur le CO₂ (par exemple en vertu de la directive sur la fiscalité de l'énergie qui a été proposée) ou participe au SEQE-UE, selon le cas.
- Encourager la séparation de la propriété des activités de production, de desserte aux consommateurs finaux et de gestion de réseau des compagnies électriques verticalement intégrées et simplifier les procédures d'autorisation pour favoriser les investissements dans les réseaux électriques.

Autres recommandations

- Supprimer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui subsistent encore.
- Réformer encore la PAC afin de renforcer le lien avec les objectifs environnementaux et de productivité. S'éloigner encore davantage de tout soutien direct au revenu accordé sans conditions et des mesures ayant une incidence sur le marché.

Bibliographie

- Abrel, J., A. Ndoye Faye et G. Zachmann (2011), « Assessing the Impact of the EU ETS Using Firm Level Data », *Working Paper*, n° 2011/08, Bruegel.
- Acemoglu, D., P. Aghion, L. Bursztyn et D. Hémous (2012), « The Environment and Directed Technical Change », *American Economic Review*, vol. 102, n° 1.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1046, Éditions OCDE, Paris.
- Barnes, S. et al. (2013), « The GDP Impact of Reform: A Simple Simulation Framework », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 834, Éditions OCDE, Paris.
- Ben Yahmed, S. et S. Dougherty (2012), « Import Competition, Domestic Regulation and Firm-Level Productivity Growth in the OECD », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 980, Éditions OCDE, Paris.

- Black, J. (2013), « European Union Energy Regulation », dans *International Regulatory Co-Operation: Case Studies*, vol. 2, Éditions OCDE, Paris.
- Bonesmo Fredriksen, K. (2012), « Income Inequality in the European Union », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 952, Éditions OCDE, Paris.
- Bouis, R. et R. Duval (2011), « Raising Potential Growth After the Crisis: A Quantitative Assessment of the Potential Gains from Various Structural Reforms in the OECD Area and Beyond », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 835, Éditions OCDE, Paris.
- Braconier, H. et M. Pisu (2013), « Road Connectivity and the Border Effect: Evidence From Europe », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1073, Éditions OCDE, Paris.
- Brunner, S., C. Flachsland et R. Marschinski (2011), « Credible Commitment in Carbon Policy », *Climate Policy*, vol. 12, n° 2, p. 255.
- Dellink, R., S. Jamet, J. Chateau et R. Duval (2013), « Towards Global Carbon Pricing: Direct and Indirect Linking of Carbon Markets », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2013, n° 1, pp. 1-26, Éditions OCDE, Paris.
- CE (Commission européenne) (2006), « Premier rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de simplification de l'environnement réglementaire », *Document de travail de la Commission*, COM(2006)690.
- CE (2010a), « Document d'évaluation de la stratégie de Lisbonne », *Document de travail de la Commission*, SEC(2010) 114.
- CE (2010b), « Une stratégie numérique pour l'Europe », *Communication de la Commission*, COM(2010)245.
- CE (2011), « Executive Summary of Impact Assessment for the Proposal for a Regulation on « Guidelines for trans-European energy infrastructure » », *Document de travail de la Commission*, SEC(2011) 1234.
- CE (2012a), « Action Programme for Reducing Administrative Burdens in the EU Final Report », *Commission Staff Working Document*, SWD(2012) 423.
- CE (2012b), « Pour une réglementation de l'UE bien affûtée », *Communication de la Commission*, COM(2012)746.
- CE (2012c), « L'Acte pour le marché unique II – Ensemble pour une nouvelle croissance », *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*, COM(2012)573.
- CE (2012d), « État des lieux du marché européen du carbone en 2012 », *Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil*, COM(2012) 652.
- CE (2012e), Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et modifiant la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, COM(2012) 595.
- CE (2013a), « État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations par pays », *Document de travail des services de la commission*, SWD(2013) 800.
- CE (2013b), « Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens. Un appel à l'action contre le chômage des jeunes », *Communication de la Commission*, COM(2013) 447.
- CE (2013c), « Suite donnée par la Commission à la consultation « Top 10 » des PME sur la réglementation de l'UE », *Communication de la Commission*, COM(2013) 446.
- CE (2013d), « Programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) : résultats et prochaines étapes », *Communication de la Commission*, COM(2013) 685.
- CE (2013e), « Sur les résultats de l'évaluation par les pairs relative aux exigences en matière de forme juridique, de détention du capital et de tarifs au titre de la directive « services » », *Document de travail des services de la Commission*, SWD(2013) 402.
- CE (2013f), « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit », *Communication de la Commission*, COM(2013) 147.
- CE (2013g), « Un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 », *Livre vert*, COM(2013) 169.
- CEPD (Contrôleur européen de la protection des données) (2013), « Opinion of the European Opinion of the European Data Protection Supervisor on the Proposal for a Regulation of the European

- Parliament and of the Council laying down measures concerning the European Single Market for electronic communications and to achieve a Connected Continent », octobre.
- EMSA (Agence européenne pour la sécurité maritime) (2012), « Blue Belt Pilot Project », *Evaluation Report*.
- Fournier et al. (2014), « Implicit Barriers Within the Single Market, New Empirical Evidence from a Gravity Model », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Hallerberg, M., B. Marzinnotto et G.B. Wolff (2012), « An Assessment of the European Semester », *Report to the European Parliament*, octobre.
- Kalemli-Ozcan, S., V. Korsun, B.E. Sorensen et C. Villegas-Sanchez (2014), « What Drives Foreign Investment? Productivity or Policy: Evidence from European Firms », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Kambourov, G. (2009), « Labour Market Regulations and the Sectoral Reallocation of Workers: The Case of Trade Reforms », *Review of Economic Studies*, n° 76, pp. 1321-58.
- Kox, H. et A. Lejour (2005), « Regulatory heterogeneity as obstacle for international services trade », *CPB Discussion Paper*, n° 45.
- LSE Enterprise (2011), « Study on the Impact of the Single Market on Cohesion: Implications for Cohesion Policy, Growth and Competitiveness », Rapport final présenté à la Commission européenne, décembre 2011 ; http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/single_market/single_market_report.pdf.
- Miroudot, S., D. Rouzet et F. Spinelli (2013), « Trade Policy Implications of Global Value Chains: Case Studies », *Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale*, n° 161, Éditions OCDE, Paris.
- Monteagudo, J., A. Rutkowski et D. Lorenzani (2012), « The Economic Impact of the Services Directive: A First Assessment Following Implementation », *European Economy Economic Paper*, n° 456.
- Monti, M. (2010), « Une nouvelle stratégie pour le marché unique : au service de l'économie et de la société européennes », *Rapport au Président de la Commission José Manuel Barroso*, 9 mai, Bruxelles.
- Nicoletti, G. et al. (2003), « Policies and International Integration: Influences on Trade and Foreign Direct Investment », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 359, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2005), « The Benefits of Liberalising Product Markets and Reducing Barriers to International Trade and Investment: The Case of the United States and the European Union », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 463, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2008), « Synthèses : le futur de l'économie Internet », Paris.
- OCDE (2009), « General Perspectives from the First Reviews », *Better Regulation in Europe – The EU15 Project*, www.oecd.org/gov/regulatory-policy/44983092.pdf.
- OCDE (2010a), *Making Reforms Happen – Lessons from OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), *Vers une croissance durable : le rôle de la politique réglementaire*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010c), *Études économiques de l'OCDE : Pologne*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), « Remédier aux déséquilibres des balances courantes : Quel rôle pour les politiques structurelles? », dans *Réformes économiques 2011 : Objectif croissance*, chapitre 5.
- OCDE (2011b), « The Impact of Trade Liberalisation on Jobs and Growth: Technical Note », *Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale*, n° 107, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011c), *Évaluation des réformes des politiques agricoles de l'Union européenne*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Zone euro*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), « Peut-on à la fois réduire les inégalités de revenus et stimuler la croissance ? », partie II, chapitre 5, *Réformes économiques 2012 – Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012c), *Études économiques de l'OCDE : Union européenne*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012d), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : Une approche stratégique des politiques sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012e), *Études économiques de l'OCDE : Portugal*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012f), « Changement climatique », *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (2013a), « Perspectives de croissance et impératifs budgétaires à long terme », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 93, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013b), *Réformes économiques 2013 – Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013c), *Comment va la vie ? 2013 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013d), *Études économiques de l'OCDE : Grèce*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013e), « What Makes Civil Justice Effective », *Notes de politique économique du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 18, juin.
- OCDE (2013f), *Prix effectifs du carbone*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013g), *Inventory of Estimated Budgetary Support and Tax Expenditures for Fossil Fuels*, Éditions OCDE, Paris.
- Ollivaud, P. et C. Schwellnus (2013), « The Post-Crisis Narrowing of International Imbalances: Cyclical or Durable ? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1062, Éditions OCDE.
- Pelkmans, J. et A. Correia de Brito (2012), *Enforcement in the EU Single Market*, Center for European Policy Studies.
- Schout, A. et A. Jordan (2008), « The European Union's Governance Ambitions and its Administrative Capacities », *Journal of European Public Policy*, vol. 15, n° 7, pp. 957-74.
- Turner, D. et F. Spinelli (2013), « The Effect of Government Debt, External Debt and their Interaction on Interest Rates », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1103, Éditions OCDE, Paris.
- Westmore, B. (2013), « R&D, Patenting and Growth: The Role of Public Policy », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1047, Éditions OCDE, Paris.
- Zachman (2013), « You'd Better Bet on the ETS », *Bruegel Policy Brief*, 2013/2.

Chapitre thématique

Chapitre 1

Redynamiser le marché unique de l'UE

Le marché unique de l'UE reste fragmenté en raison de règles complexes et hétérogènes, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, touchant le commerce, le capital, y compris les investissements directs étrangers et la mobilité de la main-d'œuvre. Une plus grande intégration du marché unique et la suppression des obstacles au commerce extérieur se traduiraient par d'importants gains de croissance et d'emploi en améliorant l'allocation des ressources en Europe, en favorisant des économies d'échelle et en renforçant la concurrence et, partant, les incitations à innover. La réforme de la réglementation et des autres obstacles implicites peut aussi générer un double dividende : elle stimulerait les activités transfrontalières et soutiendrait le nécessaire processus de redéploiement au sein des pays. Ce redéploiement peut entraîner des difficultés, en particulier pour les travailleurs moins qualifiés qui ne sont sans doute pas à même de soutenir la concurrence. Il importe donc, dans ce contexte, d'améliorer les politiques actives du marché du travail et la formation. Le marché unique bénéficierait aussi d'un renforcement des réseaux entre les pays, qu'une politique d'infrastructures bien ciblée pourrait faciliter. Les nouveaux réseaux numériques peuvent être encouragés par une approche réglementaire appropriée visant à rehausser la confiance et à favoriser une concurrence équitable. S'agissant du commerce extérieur, la solution la plus favorable est à l'évidence la négociation commerciale multilatérale, mais, à défaut, les obstacles au commerce extérieur et à l'investissement peuvent être réduits grâce à la négociation d'accords de libre-échange avec les États-Unis et les autres partenaires.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

La Commission a estimé que le marché unique a généré 2.8 millions d'emplois supplémentaires au sein de l'UE et un surcroît de PIB de 2 % entre 1992 et 2008 (CE, 2012a). Les obstacles internes restant considérables, des gains supplémentaires pourraient être tirés d'une réduction plus prononcée des contraintes réglementaires inutiles et de l'hétérogénéité des réglementations dans le marché unique. La Commission, reprenant les idées de Monti (2010), a identifié, dans l'Acte pour le marché unique II, quatre moteurs du marché unique à même d'amplifier ces gains en réduisant la fragmentation et en augmentant la productivité, à savoir l'intégration des réseaux, la promotion de la mobilité des citoyens et des entreprises, le soutien à l'économie numérique et le renforcement de l'entrepreneuriat social, et a dressé une liste utile des principales actions à engager (CE, 2012a). Mais plus peut être fait pour remédier à la complexité et à l'hétérogénéité des nombreuses règles et politiques qui entravent le marché unique. Cela exige, toutefois, une nette montée en puissance des efforts de promotion de l'intégration économique. Les réformes ne pouvant avoir lieu sans le soutien de tous les États membres de l'UE, une analyse plus détaillée et convaincante du rôle des obstacles implicites et, par conséquent, des possibilités qu'offrirait leur suppression, est nécessaire pour identifier les priorités et accélérer le processus de réforme.

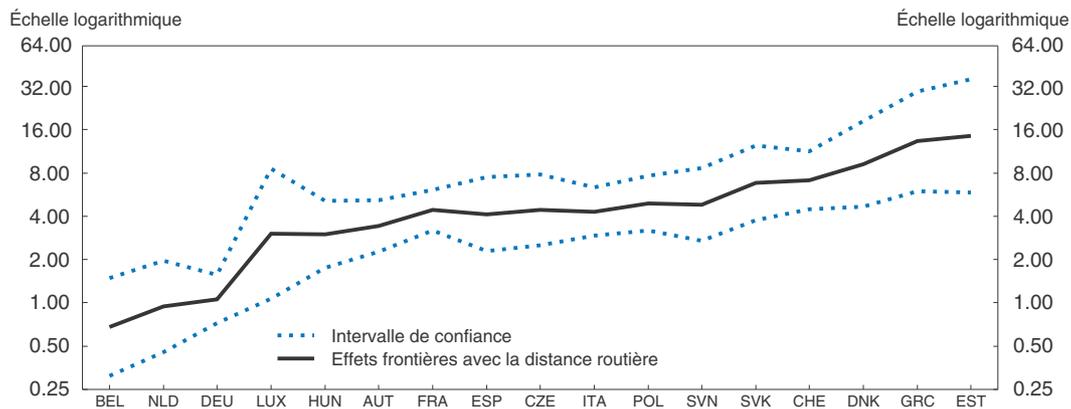
La première section passe en revue les gains de croissance pouvant être tirés de l'achèvement d'un véritable marché unique. La deuxième examine les obstacles réglementaires aux échanges au sein de ce marché, notamment l'hétérogénéité des réglementations entre les pays, qui entrave les activités transfrontalières. La troisième dresse un bilan des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. La quatrième analyse les politiques destinées à réduire la fragmentation des industries de réseaux. La cinquième élargit le débat au reste du monde en examinant le rôle des accords de libre-échange (ALE) dans le renforcement du potentiel de croissance du marché unique.

Une intégration plus poussée du marché unique peut générer d'importants gains de croissance

Le marché unique est encore fragmenté

Le progrès des réformes du marché unique et la fragmentation de ce marché ont déjà été examinés dans l'*Étude* de 2012 (OCDE, 2012a). Les données récentes sur les échanges confirment qu'une fragmentation importante perdure (Braconier et Pisu, 2013). Les échanges entre la plupart des pays sont moins importants que les échanges au sein d'un pays, toutes choses égales par ailleurs. L'écart est particulièrement important en Estonie et en Grèce, où les échanges au sein du pays sont environ 15 fois plus intenses que les échanges avec les partenaires de l'UE, mais il est significatif pour la plupart des pays (graphique 1.1). Les exceptions notables sont les pays du centre bien intégrés dans les réseaux de transport (Allemagne, Belgique et Pays-Bas).

Graphique 1.1. **Échanges entre les pays membres de l'UE**
Effets frontières propres à chaque pays¹



1. L'effet frontière est un indicateur de la baisse des échanges due à une frontière. Ainsi, en Estonie, les échanges à l'intérieur du pays sont presque 15 fois supérieurs aux échanges hors frontières, toutes choses (par exemple la distance routière) égales par ailleurs. Pour plus de détails sur les estimations, voir *Source*.

Source : Braconier, H. et M. Pisu (2013), « Road Connectivity and the Border Effect: Evidence from Europe », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1073, Éditions OCDE, Paris.

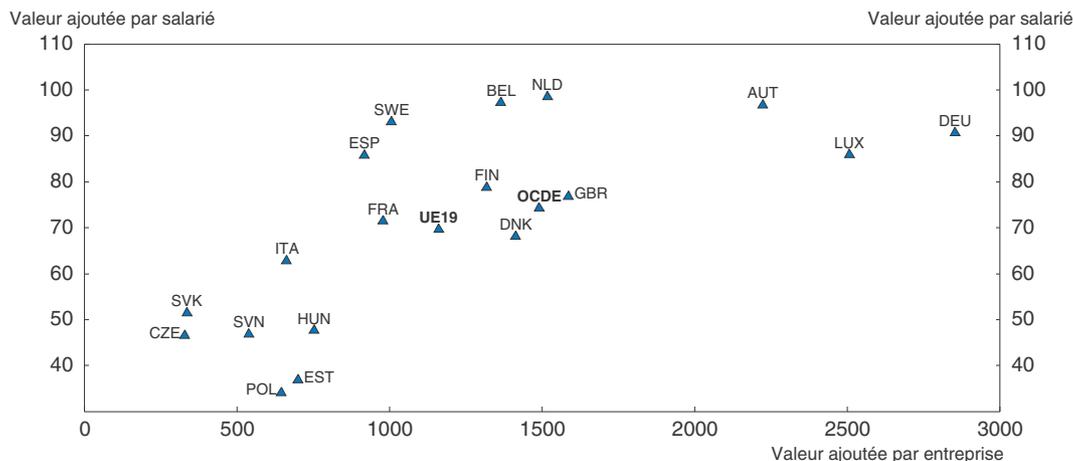
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933010983>

Les économies d'échelle et une meilleure affectation des ressources doperaient la productivité

La petite taille des entreprises de l'UE par rapport à celles des États-Unis (OCDE, 2012a) est un indicateur du coût de la fragmentation. Cette fragmentation peut peser sur leur productivité dans la mesure où les entreprises ne peuvent pas tirer parti des économies d'échelle. D'après Van Ark et al. (2013), une plus grande intégration du marché unique se traduirait par des gains de croissance notables, essentiellement grâce aux économies d'échelle qu'elle favoriserait. Vu la corrélation entre la taille des entreprises et leur productivité dans le secteur manufacturier, des économies d'échelle semblent possibles dans ce secteur (graphique 1.2). Elles revêtent une importance cruciale pour les entreprises novatrices qui supportent des coûts fixes élevés au titre de la recherche-développement (R-D) et ont besoin d'un grand marché intérieur pour couvrir ces coûts. Le niveau relativement bas des dépenses d'innovation en Europe s'explique peut-être ainsi.

Une grande partie des gains de bien-être tirés du commerce international découlent du redéploiement des ressources vers les entreprises les plus compétitives des secteurs où l'économie nationale possède un avantage comparatif (OCDE, 2011a). L'intégration du marché unique renforce aussi la concurrence à l'importation et, partant, stimule l'innovation de sorte que les entreprises utilisent de manière plus efficace leurs facteurs de production. Bloom et al. (2011) fournissent des résultats empiriques montrant que les entreprises innovent davantage lorsqu'elles sont exposées à la concurrence d'importations à bas coût. Ces gains d'efficacité peuvent être plus importants lorsque des frictions « piègent » les facteurs de production à l'intérieur de l'entreprise (Bloom et al., 2013). L'incidence positive sur la croissance de l'intégration des échanges est aussi plus sensible lorsque le climat des affaires est favorable au sein de chaque pays. Ben Yahmed et Dougherty (2012) montrent que la concurrence des importations génère des gains de productivité dans les entreprises qui sont déjà proches de la frontière technologique et qu'une réglementation intérieure stricte réduit sensiblement ces gains potentiels.

Le processus d'affectation des ressources est plus lent ou moins efficient au sein de l'UE qu'aux États-Unis. Une augmentation de 10 % du stock de brevets est associée à un

Graphique 1.2. **La productivité est plus élevée dans les grandes entreprises**Valeur ajoutée en milliers EUR ; secteur manufacturier ; 2011¹

1. Ou dernières données disponibles.

Source : Censur Bureau des États-Unis ; OCDE, Bases de données des Statistiques structurelles et démographiques des entreprises, de l'Analyse structurelle (STAN) et des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011002>

accroissement du stock de capital d'une entreprise type de 3 % en Suède et aux États-Unis alors qu'elle n'entraîne pas d'accroissement significatif du stock de capital en Autriche, au Danemark, en Espagne, en Finlande et aux Pays-Bas (graphique 1.3, partie haute). De même, la facilité avec laquelle les entreprises titulaires de brevets peuvent attirer de la main-d'œuvre est à peu près deux fois plus importante aux États-Unis qu'en Allemagne, en France ou en Italie (graphique 1.3, partie basse). Par rapport à leurs homologues des États-Unis, les entreprises européennes sont plus statiques (graphique 1.4). Dans un marché unique performant, les facteurs de production devraient être redéployés des entreprises non compétitives, qui réduisent leurs activités ou ferment, vers des entreprises très compétitives qui sont en expansion. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les pays où la corrélation entre la taille et la productivité est négative ou faible (par exemple, Grèce, Pays-Bas et Pologne, comme indiqué dans le graphique 1.5). Une faible corrélation entre la taille et la productivité peut en effet correspondre à un redéploiement mal géré qui ne permet pas d'orienter les facteurs de production vers les entreprises les plus productives (Olley et Pakes, 1996).

Les obstacles implicites examinés dans le présent chapitre (par exemple, des réglementations des marchés de produits peu favorables aux entreprises) entravent aussi dans nombre de cas le redéploiement des ressources. Un ensemble de réformes visant à redynamiser le marché unique permettrait donc d'améliorer l'affectation des facteurs de production à la fois entre les pays et au sein des pays.

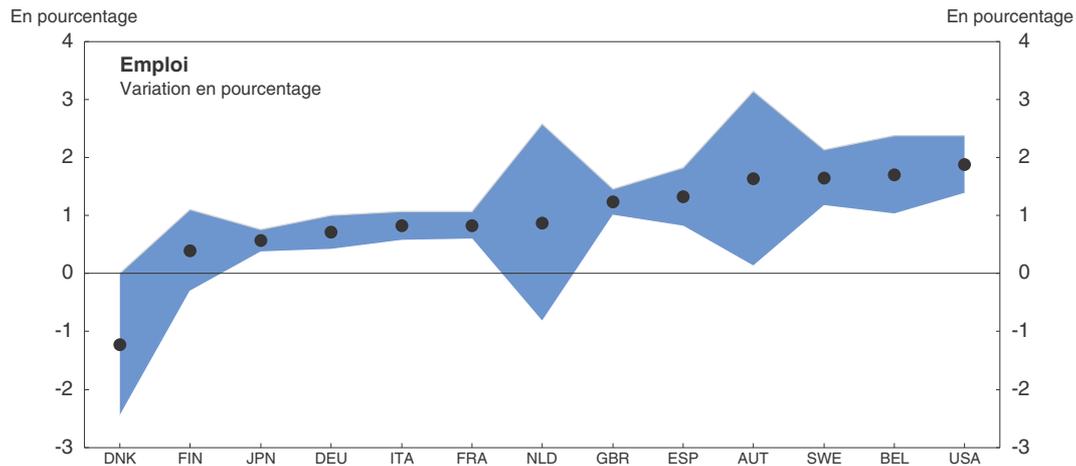
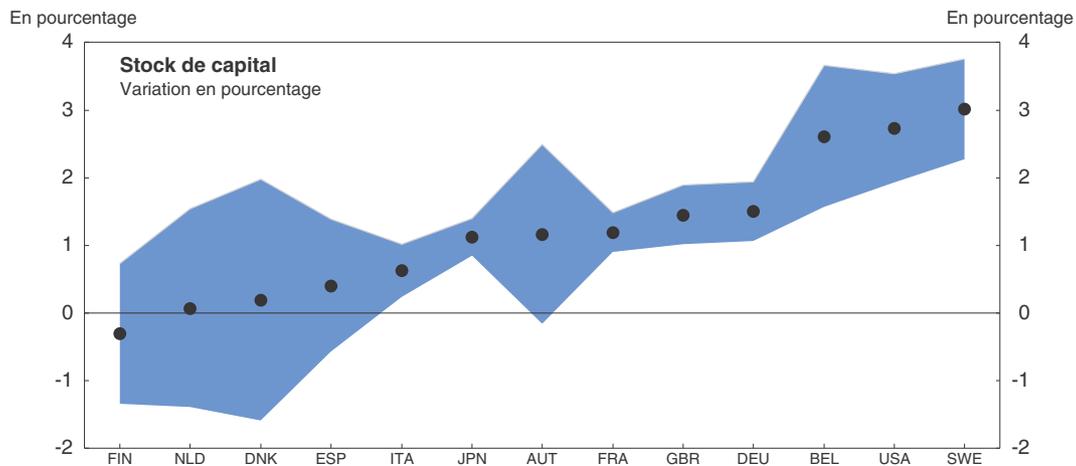
Les obstacles inutiles aux échanges et à l'affectation des ressources réduisent les gains potentiels

Des réglementations strictes freinent les gains commerciaux pouvant être tirés du marché unique

Les pays appartenant au marché unique ont sensiblement accru leurs échanges (Fournier et al., 2014). Cette évolution s'explique par la croissance des échanges suscitée par l'intégration des pays de l'Europe de l'Est. Une réglementation plus contraignante, tel

Graphique 1.3. Les ressources s'orientent-elles vers les entreprises plus innovantes ?

Intrants supplémentaires attirés par une entreprise augmentant son stock de brevets de 10 %, 2002-10¹



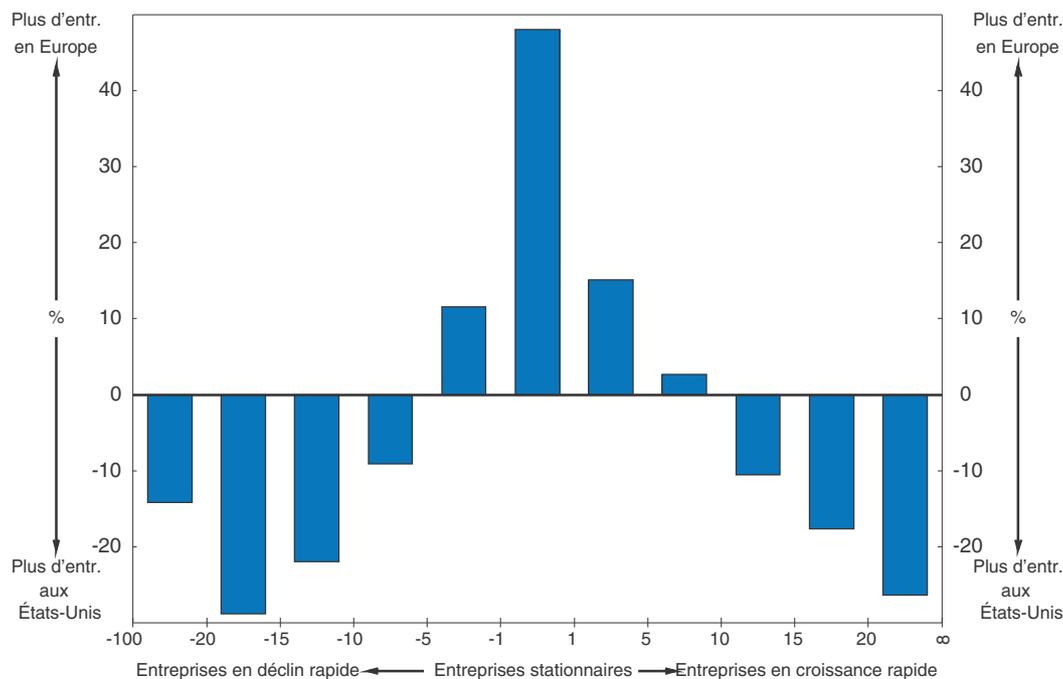
1. La région en bleu clair délimite les intervalles de confiance à 90 %, lesquels varient d'un pays à l'autre en raison de divergences dans le nombre d'observations. Pour plus de précisions sur les résultats de ces estimations, voir le graphique 10 dans Source.

Source : Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1046, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011192>

que mesurée par l'indice de réglementation des marchés de produits (RMP, graphique 1.6) ou les indicateurs de réglementation dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications, réduit l'intensité des échanges, à la fois pour les pays de l'OCDE dans leur ensemble et pour les États membres de l'UE considérés isolément, alors que le rôle de la politique de protection de l'emploi dans le secteur commercial est un peu ambigu. L'hétérogénéité de la réglementation pèse également sur l'intensité des échanges (notamment sur les échanges rapportés au PIB). Conduire par exemple un ensemble de réformes de large portée visant à aligner les indicateurs de la RMP sur la moyenne de la moitié supérieure des pays les plus performants en la matière, et à réduire d'un cinquième l'hétérogénéité, pourrait par exemple permettre de relever de plus de 10 % l'intensité des échanges au sein de l'UE.

Graphique 1.4. **La répartition de la croissance de l'emploi dans les entreprises**
Écart Europe-États-Unis¹, 2002-05



1. Sept pays européens (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Norvège et Pays-Bas) ont été choisis sur la base de la disponibilité de leurs données. L'écart est la différence en pourcentage, pour une fourchette de croissance donnée, entre la part des entreprises européennes et celle des entreprises américaines.

Source : Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1046, Éditions OCDE, Paris.

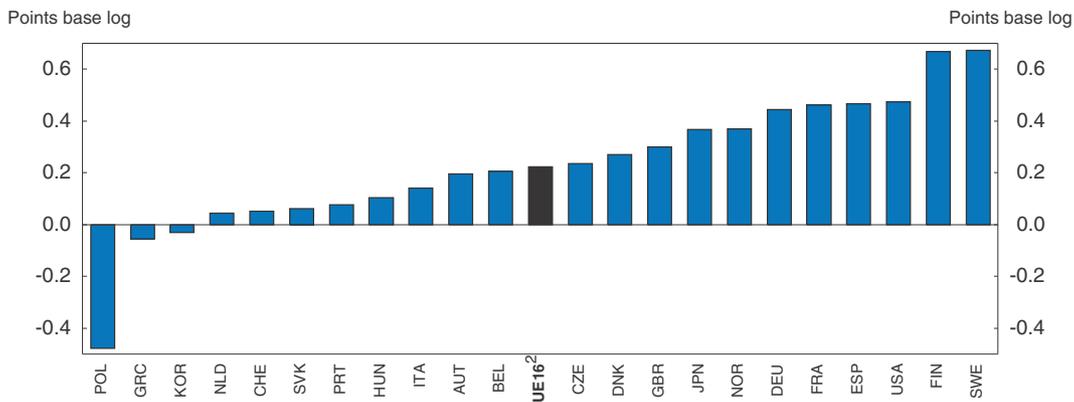
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011211>

Des réglementations strictes des marchés de produits réduisent le potentiel de croissance des entreprises et l'investissement dans de nouvelles activités et retardent la réduction nécessaire des effectifs des entreprises inefficaces. Ces réglementations sont négativement corrélées à l'investissement dans le capital intellectuel – actifs incorporels, comme les données informatisées, le capital-innovation et les compétences économiques (Andrews et Criscuolo, 2013). Des réglementations visant les activités des entreprises (par exemple, heures d'ouverture des magasins, contrôle des prix) continuent de s'appliquer dans plusieurs pays de l'UE et jouent à l'encontre de l'investissement (graphique 1.7, partie haute). Les obstacles élevés à l'entrepreneuriat, en particulier en Espagne et en Irlande (graphique 1.7, partie basse) font obstacle à l'entrée d'entreprises concurrentes. La réduction des réglementations des marchés de produits devrait être une priorité au niveau de l'UE et au niveau des différents pays.

Les obstacles réglementaires implicites et des intérêts acquis forts pèsent aussi sur les investissements directs étrangers (IDE), qui jouent souvent un rôle important dans la stimulation de la productivité (Kalemlı-Ozcan et al., 2014 ; Nicoletti et al., 2003). Aghion et al. (2006) avancent que le rattrapage de la frontière technologique peut être favorisé par la participation d'un investisseur étranger qui est très au fait des dernières avancées technologiques. Les flux d'IDE ont ainsi été plus massifs vers les pays de l'Europe de l'Est et vers l'Irlande que vers les pays de l'Europe du Sud. Les politiques destinées à soutenir ces flux devraient donc se voir accorder un rang élevé de priorité dans les pays de l'Europe du Sud.

Graphique 1.5. Les pays de l'UE diffèrent en termes d'allocation de main-d'œuvre aux entreprises les plus productives

Covariance entre productivité et taille des entreprises ; secteur manufacturier ; 2005¹



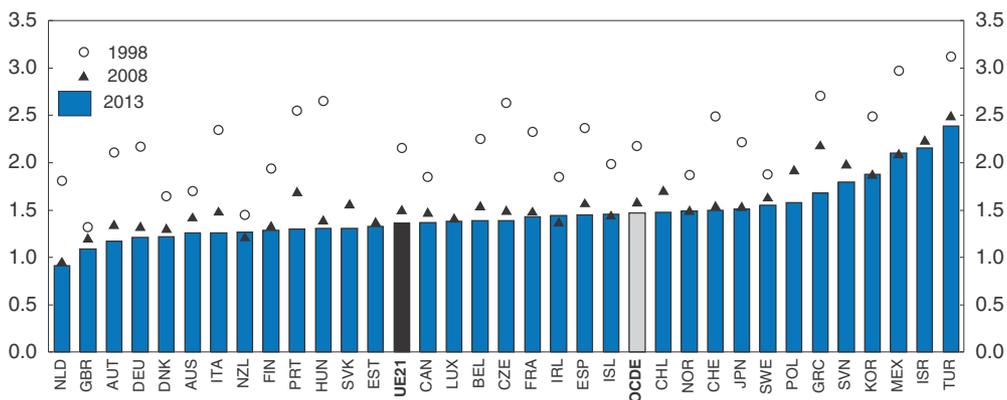
1. La taille des entreprises est mesurée par leur part dans l'emploi total de l'industrie. Ces estimations montrent dans quelle mesure la part dans l'emploi des entreprises avec une productivité du travail supérieure à la moyenne est plus importante. Dans la plupart des pays, la covariance entre productivité et part de l'emploi est positive, ce qui suggère que l'allocation effective de l'emploi augmente la productivité, comparée à une situation dans laquelle les ressources sont réparties de manière aléatoire entre entreprises (cette mesure serait égale à 0 si la main-d'œuvre était répartie de manière aléatoire).
2. L'UE16 est la moyenne non pondérée de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et le Royaume-Uni.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur les données sur les entreprises dans la base de données ORBIS. Pour plus de précisions, voir Andrews, D. et F. Cingano (2012), « Public Policy and Resource Allocation: Evidence from Firms in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 996, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011230>

Graphique 1.6. Caractère restrictif de la réglementation globale des marchés de produits¹

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. La série d'indicateurs de la RMP a été calculée à l'aide d'une méthodologie révisée. Pour plus de précisions, voir Source. Les données pour le Luxembourg, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont préliminaires.

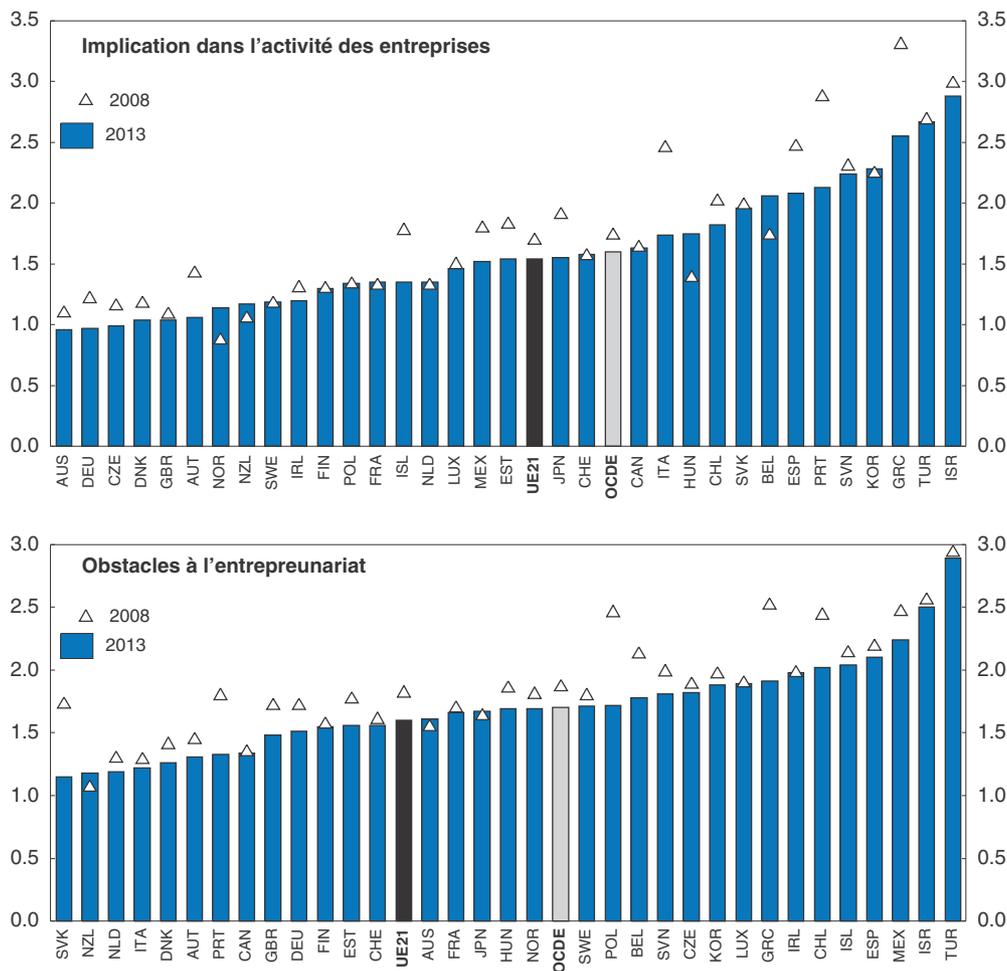
Source : OCDE, Base de données sur les indicateurs de réglementation des marchés de produits ; OCDE (2014), « Réformes économiques 2014 : Objectif croissance », Rapport intérimaire, Éditions OCDE, Paris ; Koske, I. et al. (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators; Policy Insights for OECD and non-OECD countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011040>

Les IDE transfrontaliers sont réduits par des contraintes réglementaires inutiles et des différences marquées dans la fixation de règles qui génère des coûts supplémentaires pour

Graphique 1.7. Quelques indicateurs de la réglementation des marchés de produits¹

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. La série d'indicateurs de la RMP a été calculée à l'aide d'une méthodologie révisée. Pour plus de précisions, voir Source. Les données pour le Luxembourg, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont préliminaires.

Source : OCDE, Base de données sur les indicateurs de réglementation des marchés de produits ; OCDE (2014), « Réformes économiques 2014 : Objectif croissance », Rapport intérimaire, Éditions OCDE, Paris ; Koske, I. et al. (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators; Policy Insights for OECD and non-OECD countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011249>

les opérations financières transfrontalières (voir Nicoletti et al., 2003, pour une estimation de l'incidence négative sur les IDE des contraintes réglementaires, et encadré 1.1). Une réglementation peu favorable aux entreprises est plus contraignante pour les concurrents étrangers, qui connaissent moins bien le contexte national particulier. On citera notamment la réglementation qui fait obstacle au commerce de services (Nordås et Kox, 2009), pour laquelle certains pays européens ont une large marge d'amélioration. Certains progrès ont été réalisés depuis 1997, comme il ressort de la diminution de l'indice de restrictivité des IDE, surtout en Belgique, en Finlande et en Hongrie (graphique 1.8). Pourtant, subsistent encore quelques restrictions spécifiques inutiles à la participation au capital, des exigences d'approbation préalable et d'autres restrictions opérationnelles (voir Kalinova et al., 2010, pour des informations détaillées sur les restrictions restantes par pays et par secteur). La

Encadré 1.1. Les IDE dans l'Union européenne : Le rôle des politiques publiques

L'analyse économétrique au niveau des entreprises est utilisée pour enquêter sur les déterminants des IDE (Kalemli-Ozcan et al., 2014). Les restrictions aux IDE, telles que mesurées par l'indice de restrictivité de la réglementation applicable, ont une incidence négative sur cette forme d'investissement. Des politiques des marchés de produits plus rigoureuses freinent aussi les investissements étrangers (Kalemli-Ozcan et al., 2014). Cette incidence est plus marquée dans les pays où la productivité moyenne est plus faible. Des réglementations strictes incitent les investisseurs étrangers à choisir des entreprises à forte productivité au regard des normes internationales, alors qu'en l'absence de politiques réglementaires de ce type, les étrangers investissent aussi bien dans des entreprises à forte productivité que dans des entreprises à faible productivité, sans différenciation. En cas de réglementations strictes, les investisseurs étrangers considèrent en effet que la restructuration des entreprises en position de faiblesse est trop coûteuse. La suppression des réglementations des marchés de produits peu favorables aux entreprises dans les pays où un rattrapage s'impose élargirait donc les possibilités de renforcement de l'efficacité des entreprises les plus faibles.

L'hétérogénéité de la réglementation globale des marchés de produits a une incidence positive sur les IDE. Si les réglementations des pays sont trop différentes, les coûts d'entrée peuvent être diminués par l'acquisition d'entreprises locales, qui sont plus habituées aux problèmes réglementaires locaux. L'hétérogénéité de la réglementation peut ainsi favoriser la multiplicité de la présence locale, surtout si son coût est élevé par rapport aux pertes d'économies d'échelle impliquées par des bases locales multiples. En revanche, l'hétérogénéité des réglementations des services financiers semble décourager les IDE, car elle accroît les coûts pour les investisseurs étrangers, nuisant à l'efficacité de ces investissements. La réduction des réglementations des services financiers peut donc se traduire par des gains d'efficacité importants, pas seulement pour les producteurs locaux, mais aussi pour les IDE.

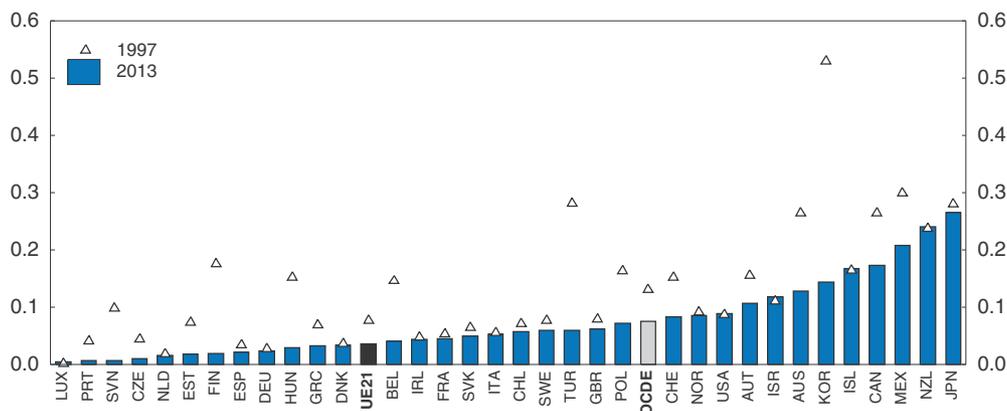
Les origines des IDE en Europe ont aussi été examinées. Les centres financiers sont, semble-t-il, des sources importantes d'investissement, mais les données disponibles à cet égard montrent que plus de 10 % des stocks d'investissements étrangers allemands, britanniques et néerlandais ont des propriétaires ultimes en Extrême-Orient et en Asie centrale. Les données sur la participation directe au capital de l'OCDE et du Bureau van Dyck (BvD) ne permettent pas de retracer ces flux. Ceci donne à penser qu'une part importante des investissements nord-américains et asiatiques est acheminée par le biais des centres financiers de l'Europe de l'Ouest (par exemple, l'Irlande et le Royaume-Uni).

Commission devrait envisager une initiative destinée à réduire ces restrictions à l'IDE, lequel bénéficierait aussi de la réduction de la fragmentation des marchés de capitaux. Cette fragmentation a reculé depuis l'introduction du système d'opérations monétaires sur titres (OMT) et pourrait encore être réduite en progressant davantage vers l'union bancaire européenne, comme examiné dans *l'Étude économique de la zone euro 2014*.

L'efficacité des investissements est aussi influencée par les règles en matière d'offres publiques d'acquisition (OPA). La directive de l'UE sur les OPA, adoptée en 2004, contient des dispositions concernant notamment l'obligation d'offre et le prix minimum et prévoit aussi des mesures de défense à l'encontre des OPA. Ces dispositions ont conduit à une perte de rentabilité des investissements réalisés par les entreprises de l'UE (mesurée par la rentabilité des acquisitions) et à un allongement de la période requise pour que ces

Graphique 1.8. Indice des restrictions réglementaires aux investissements directs étrangers¹

Échelle d'indice variant de 0 (économie ouverte) à 1 (économie fermée)



1. Pour des informations sur la méthodologie, voir Kalinova et al. (2010).

Source : Kalinova, B. et al. (2010), « OECD's FDI Restrictiveness Index: 2010 Update », Documents de travail de l'OCDE sur l'investissement international, n° 2010/3, Éditions OCDE ; OCDE, www.oecd.org/fr/investissement/fdiindex.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011268>

investissements se concrétisent (Humphery-Jenner, 2012). D'après Humphery-Jenner (2012), les incertitudes juridiques générées par les larges possibilités d'interprétation des règles au niveau national ont permis un recours accru aux mesures anti-OPA. En outre, les règles d'obligation d'offre et de prix minimum jouent à l'encontre d'acquisitions rentables. La diminution du risque d'OPA peut conduire à une certaine indolence des dirigeants, réduisant l'efficacité des entreprises (Giroud et Mueller, 2010). La directive sur les OPA devrait être remplacée par une version révisée permettant des acquisitions plus rentables, notamment en diminuant les incertitudes juridiques, réduisant les possibilités de recours aux mesures anti-OPA et limitant la portée de l'application des règles de prix minimum.

Politiques en faveur d'une allocation efficace

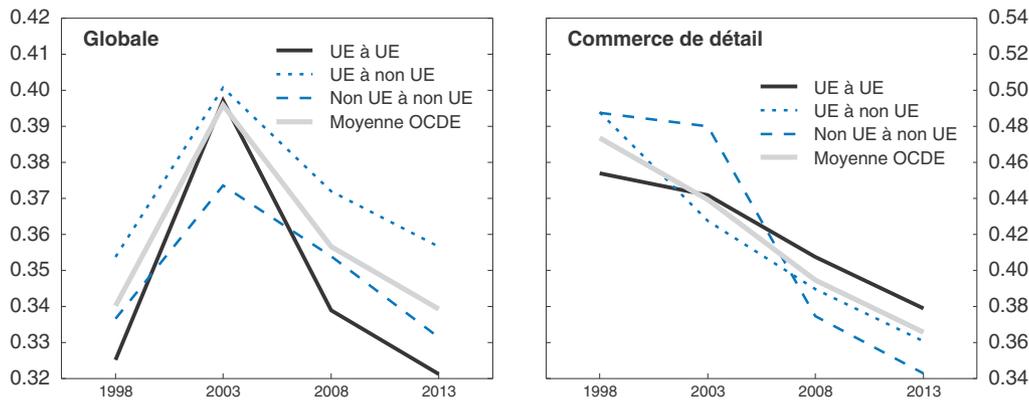
Les politiques financières, fiscales et d'innovation peuvent influencer sur l'efficacité du redéploiement. Premièrement, l'émergence de nouvelles entreprises passe par un bon fonctionnement des marchés de capitaux, ce qui nécessite une réglementation avisée, comme l'indique l'*Étude économique de la zone euro 2014*. Deuxièmement, des incitations fiscales à la recherche et développement bien conçues peuvent soutenir le processus d'innovation (voir tableau de bord de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE pour une comparaison entre pays des dispositifs existants). Les crédits d'impôt remboursables, assortis de dispositions de report, bénéficieraient à toutes les entreprises innovantes, y compris les jeunes entreprises qui ne génèrent pas encore de bénéfices. L'aide directe de l'État à la recherche peut avoir une incidence positive, en raison sans doute d'une amélioration de la structure des dispositifs publics, notamment un recours plus fréquent aux subventions de contrepartie (Andrews et Criscuolo, 2013).

Des règles et réglementations hétérogènes freinent l'intégration

Les réglementations des marchés de produits contribuent à l'hétérogénéité

De nombreuses différences entre les réglementations des pays augmentent les coûts des échanges (Kox et Lejour, 2006 ; Nordås et Kox, 2009). Les données sur la réglementation des marchés de produits permettent de se faire une idée de l'hétérogénéité des règles (graphique 1.9). En particulier, les restrictions en vigueur au sein de l'UE concernant les

Graphique 1.9. Indicateurs des divergences dans les réglementations¹
Part dans les différentes réglementations



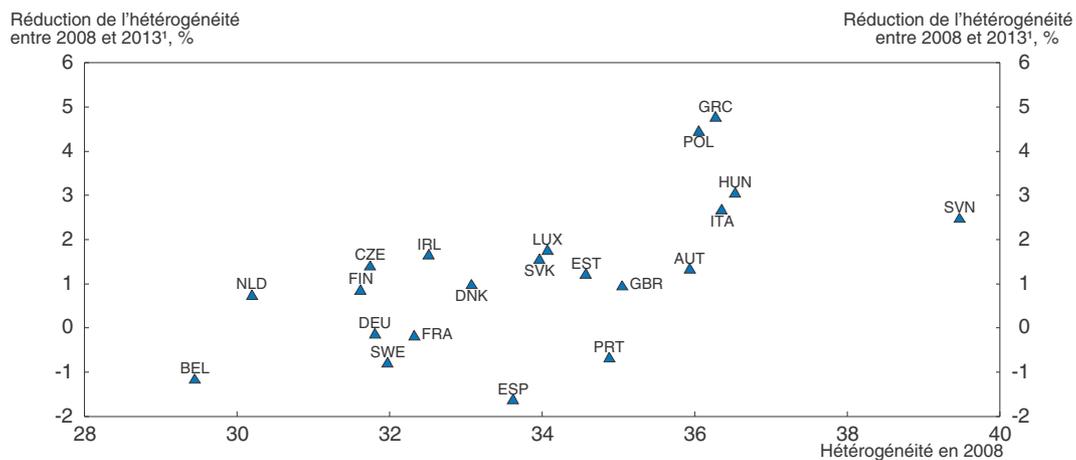
1. Les données sous-jacentes de la RMP pour le Luxembourg, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont préliminaires. Source : OCDE, *Base de données de la Réglementation des marchés de produits* et calculs de l'OCDE. Pour plus de précisions, voir Fournier, J.M. (2014), « The Heterogeneity of Product Market Regulations », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011287>

services professionnels ne sont que légèrement plus similaires entre elles que celles applicables entre les pays de l'UE et les autres pays de l'OCDE. Cette analyse ne donne que la valeur minimale de la véritable différence, car, dans certains cas, les pays peuvent signaler le même niveau de réglementation, mais avec des procédures sous-jacentes différentes.

Des réformes des marchés de produits peuvent aussi contribuer à réduire l'hétérogénéité des réglementations. Les pays qui étaient les plus éloignés des pratiques courantes en 2008 ont réalisé plus de réformes pour réduire l'hétérogénéité réglementaire bilatérale (graphique 1.10).

Graphique 1.10. L'hétérogénéité des pays diminue à mesure qu'ils s'éloignent des pratiques communes



1. L'axe vertical montre la différence entre l'hétérogénéité bilatérale moyenne d'un pays donné et l'hétérogénéité bilatérale moyenne qui en résulterait si aucun changement n'avait été apporté aux réglementations entre 2008 et 2013. Les données pour le Luxembourg et la Pologne sont préliminaires.

Source : OCDE, *Base de données de la Réglementation des marchés de produits* et calculs de l'OCDE. Pour plus de précisions, voir Fournier, J.M. (2014), « The Heterogeneity of Product Market Regulations », *Document de travail du Département des affaires économiques*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011306>

Plus généralement, les pays qui ont le plus atténué la rigueur globale des réglementations sont ceux qui ont réduit leur hétérogénéité par rapport aux autres pays de l'OCDE (Fournier, 2014). Cela reflète le fait que les pratiques les plus courantes entre les pays de l'OCDE sont aussi, dans la plupart des cas, des pratiques favorables aux entreprises. Kox et Lejour (2005) ont estimé que si l'UE utilisait davantage la reconnaissance mutuelle, le commerce bilatéral de services commerciaux entre ses pays membres pourrait s'accroître de 30 à 60 %. Les progrès ont été trop limités dans ce domaine et une large initiative de développement de la reconnaissance mutuelle est nécessaire pour obtenir des gains commerciaux substantiels ainsi que pour promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre, comme discuté ci-après.

Le brevet unique réduit l'hétérogénéité

L'établissement d'un brevet unique de l'UE est une amélioration majeure pour harmoniser et simplifier le processus d'octroi de brevets et doper l'innovation. Avant la mise en place de ce brevet unique, un brevet européen validé dans 13 pays coûtait plus de dix fois plus cher qu'un brevet accordé aux États-Unis ou au Japon (van Pottelsberghe de la Potterie et François, 2006). Ce coût élevé couvre les dépenses de traduction, les commissions prélevées par les agents de brevets et les frais de publication et de renouvellement. Dans ces conditions, la vaste majorité des brevets n'étaient validés que dans quelques États membres de l'UE (CE, 2011d). Le brevet unique de l'UE réduira sensiblement les dépenses de traduction : après une période de transition, les demandeurs devront fournir une traduction dans les trois langues officielles (anglais, français et allemand) du seul Office européen des brevets. Une fois qu'un système fiable et efficace aura été mis en place, la traduction automatique permettra de disposer des informations nécessaires sur les brevets dans toutes les langues de l'UE. Les États membres de l'UE se sont aussi convenus d'établir une seule juridiction spécialisée pour les brevets (la « Juridiction unifiée en matière de brevets »), qui devrait être mise en place aussitôt que possible pour réduire les coûts des différends et renforcer la certitude juridique. Si cet accord simplifie et unifie la procédure d'enregistrement des brevets au sein de l'UE, la Croatie, l'Espagne et l'Italie n'en font pas partie (même si la première citée a annoncé son intention d'y adhérer), ce qui risque de réduire les avantages à attendre de l'instauration du système du brevet unique au niveau de l'UE.

Les formalités fiscales sont disparates

L'harmonisation des formalités administratives liées aux obligations fiscales réduirait aussi l'hétérogénéité des règles. Les cadres en place au sein de l'UE (législation de l'UE sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), par exemple) sont fréquemment source d'incertitudes quant aux règles applicables, ou donnent lieu, dans certains cas, à des situations de double imposition ou de discrimination fiscale (Monti, 2010). Pour ce qui est de la TVA, l'initiative REFIT (programme pour une réglementation affûtée et performante) de la Commission, qui vise à réduire les contraintes réglementaires imputables à l'UE, contient une proposition bienvenue pour alléger les formalités administratives liées à la TVA par l'harmonisation des procédures et la promotion de la facturation électronique. Les procédures applicables à l'impôt sur les sociétés et aux cotisations patronales à la sécurité sociale devraient aussi être mieux coordonnées. Une définition commune de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et des progrès vers l'adoption d'un code de conduite sur la fiscalité des entreprises pourraient être utiles à cet égard (Monti, 2010). L'hétérogénéité des préférences nationales peut toujours être prise en compte dans un cadre harmonisé en maintenant la fixation des taux d'imposition au niveau national.

L'harmonisation des formalités liées aux obligations fiscales peut aller de pair avec la réduction nécessaire de l'érosion fiscale et la suppression des dépenses fiscales sources d'inefficacité. La coordination peut offrir l'occasion de réduire le coût de la discipline fiscale en éliminant les incohérences entraînant une érosion de la base d'imposition. Ces efforts iraient dans la même direction que l'initiative en cours OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

Les lois sur les faillites contribuent à l'hétérogénéité

Les lois sur les faillites sont différentes dans chaque pays, ce qui crée des coûts supplémentaires pour les investisseurs étrangers qui cherchent à évaluer correctement les risques. Les directives de l'UE visant l'adoption de pratiques efficaces de règlement des faillites (par exemple, au moyen de l'introduction de systèmes de recouvrement extrajudiciaire des créances), si elles sont appliquées au niveau de chaque pays, pourraient réduire les incertitudes pour les investisseurs. Une amélioration des règles et procédures d'insolvabilité accroîtrait aussi la cohérence de l'évaluation des actifs bancaires dans l'Union européenne, comme indiqué dans *l'Étude économique de la zone euro 2014*. En outre, un tel cadre peut favoriser l'investissement dans le capital intellectuel en ne pénalisant pas trop l'échec (Andrews et Criscuolo, 2013).

Des différences entre les politiques de la concurrence aggravent l'hétérogénéité

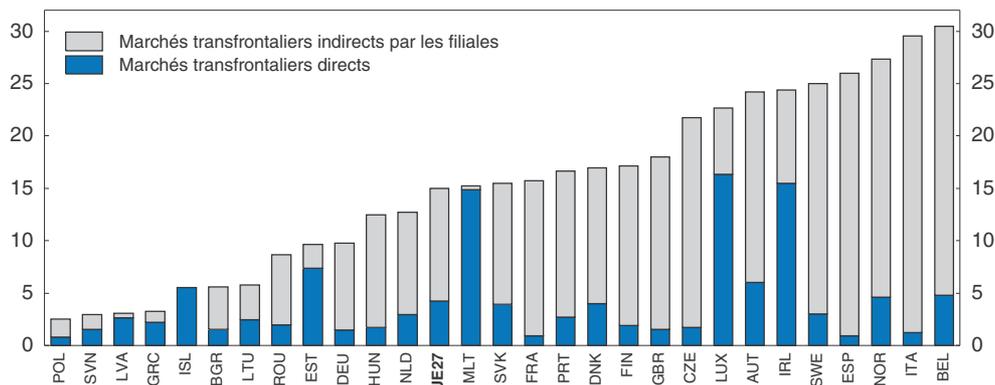
Si tous les pays de l'UE partagent le même principe en matière de politique de la concurrence, le cadre actuel ouvre la voie à certaines divergences entre les pays concernant la mise en œuvre du droit de la concurrence, comme le montre l'indicateur sur le droit et la politique de la concurrence (Alemani et al., 2013). Pour remédier à ces divergences, il conviendrait de s'efforcer de privilégier les meilleures pratiques. Dans le domaine du droit des ententes en particulier, la législation de l'UE n'harmonise pas les procédures et les sanctions. Dans celui du contrôle des fusions, il arrive encore que les gouvernements annulent une décision concernant l'interdiction d'une fusion. Certaines autorités nationales de la concurrence ne peuvent imposer des mesures intérimaires pendant une enquête. Dans certains pays, les nouvelles politiques publiques qui ont des conséquences pour la concurrence ne sont pas assujetties à une évaluation portant sur cet aspect. Les gouvernements ne sont tenus que dans quelques pays de donner suite aux recommandations formulées dans les études de marché concernant un obstacle ou une restriction à la concurrence imputable à une politique publique en vigueur. Il faudrait remédier à ces divergences dans un cadre actualisé au niveau de l'UE.

Les règles en matière de marchés publics ont été réformées

Les marchés publics sont également fragmentés, ce qui réduit les gains pouvant résulter de l'intégration. En 2005, la pénétration des importations au sein de l'UE se situait à 7½ pour cent de la demande dans le secteur public, contre environ 19 % dans le secteur privé (CE, 2011b). L'ouverture des marchés publics aux autres membres de l'UE doit être plus ambitieuse afin d'éliminer les brèches qui subsistent dans la directive de l'UE en vigueur, comme on l'a vu dans *l'Étude de 2012* (OCDE, 2012a). Il existe de larges divergences entre les pays à cet égard (graphique 1.11). Les politiques nationales doivent encore être améliorées sur un certain nombre de points (par exemple, la communication de documents probants) pour faciliter dans la pratique la participation de soumissionnaires étrangers dans nombre de pays de l'UE, et les procédures continuent de générer un coût

Graphique 1.11. **Marchés publics transfrontaliers**

En pourcentage du nombre de contrats, moyenne 2007-09



Source : CE (2011), « Cross-Border Procurement Above EU Thresholds », *Final Report*, DG internal Market and Services, mars.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011325>

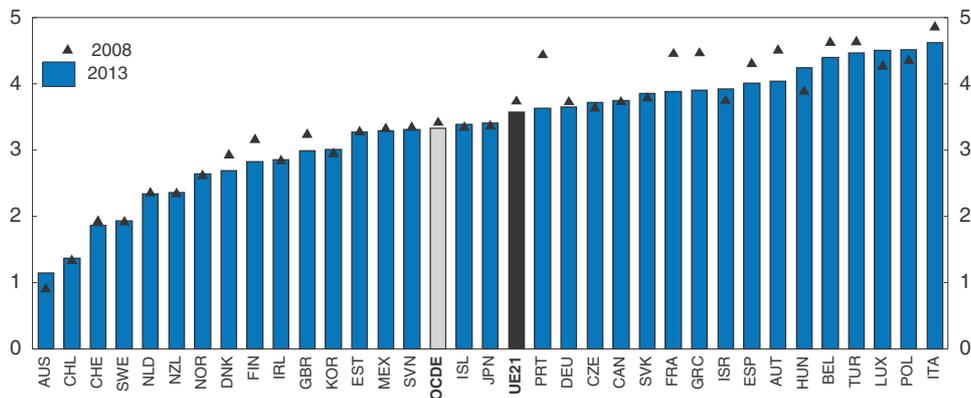
disproportionné pour les petits contrats (CE, 2011c). Les nouvelles directives sur les marchés publics, adoptées en février 2014 afin de rationaliser des procédures trop lourdes, constituent un pas dans la bonne direction. Ces directives devraient en même temps favoriser une croissance plus durable en permettant aux acheteurs de mieux prendre en compte dans leurs choix les objectifs environnementaux et sociaux et les objectifs en matière d'innovation (par exemple, en intégrant les coûts sur la durée de vie ou en sanctionnant la violation des lois tant dans le domaine social que dans celui du travail ou de l'environnement).

La directive « services » de l'UE a pour objet de venir à bout des entraves réglementaires

La directive « services », adoptée en décembre 2005, qui devait entrer pleinement en vigueur avant la fin 2009, a marqué une modeste avancée dans la levée des obstacles à l'intégration des services, la version finale étant beaucoup moins ambitieuse que la proposition initiale. Elle élimine les restrictions discriminatoires, disproportionnées et injustifiées pesant sur les prestataires de services en fonction de la nationalité, clarifie les conditions à remplir pour bénéficier de la liberté d'établissement, instaure le principe du « consentement tacite » et crée des guichets uniques à l'intention des investisseurs. Son champ d'application sectoriel est vaste, mais des services essentiels en sont toutefois demeurés exclus parce qu'ils étaient déjà couverts par d'autres textes communautaires (notamment les télécommunications, l'électricité et les services financiers). La directive n'élimine pas tous les obstacles aux échanges, ni toutes les différences d'ordre réglementaire entre les États membres de l'UE. Elle ne retient pas le principe de l'application des règles du pays d'origine du prestataire de services lorsqu'il intervient à l'étranger, ce qui revient à brider la concurrence des prestataires étrangers. Si l'on se réfère aux indicateurs de la RMP, la directive a eu jusqu'ici peu d'impact sur la réduction des obstacles : d'après ces indicateurs, les obstacles dans les activités de services n'ont guère évolué entre 2008 et 2013, et dans plusieurs États membres de l'UE, la situation semble même s'être dégradée (graphique 1.12). Les États membres peuvent conserver un certain nombre de règles, à condition qu'il soit prouvé qu'elles sont non discriminatoires, nécessaires et proportionnées. Dans le cadre du processus de transposition de la directive, les États membres de l'UE étaient tenus d'opérer un tri parmi ces

Graphique 1.12. **Les obstacles dans les services ont peu évolué de 2008 à 2013 au sein de l'UE¹**

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. La série d'indicateurs de la RMP a été calculée à l'aide d'une méthodologie révisée. Pour plus de précisions, voir Source : OCDE, Base de données pour le Luxembourg, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont préliminaires.

Source : OCDE, Base de données sur les indicateurs de réglementation des marchés de produits ; OCDE (2014), « Réformes économiques 2014 : Objectif croissance », Rapport intérimaire, Éditions OCDE, Paris ; Koske, I. et al. (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators; Policy Insights for OECD and non-OECD countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011059>

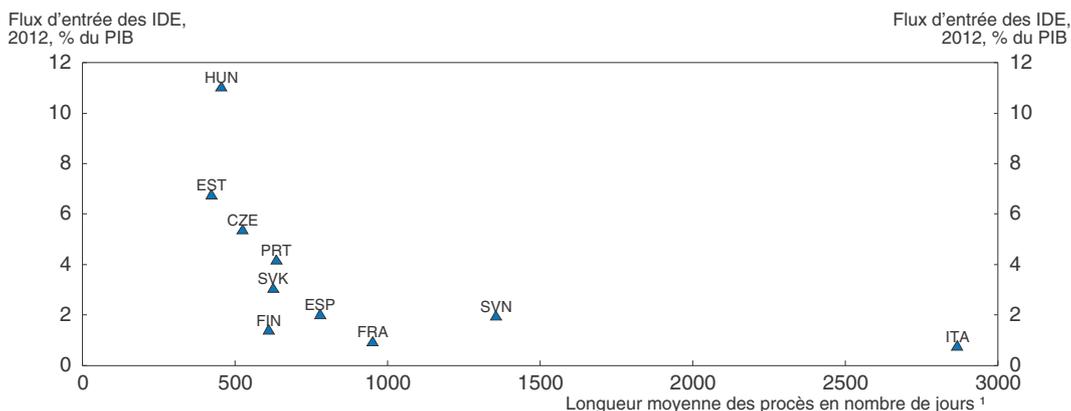
règles, après une évaluation au cas par cas. Comme il est noté dans le document CE (2013a), les règles discriminatoires, injustifiées et disproportionnées sont encore très nombreuses dans les États membres de l'UE. Les obstacles administratifs à l'entrée peuvent être encore réduits et les contraintes réglementaires aux échanges transfrontaliers de services peuvent être assouplies. Le meilleur moyen de réaliser ces objectifs serait d'envisager une révision de la directive de façon à interdire de manière plus systématique les règles risquant d'être injustifiées et disproportionnées. Mais un tel processus prendrait du temps ; or il est nécessaire que les États membres de l'UE agissent au plus vite pour alléger les contraintes superflues. L'accroissement du PIB résultant des mesures prises par les États membres de l'UE pour appliquer la directive « services » a été estimé à 0.8 % environ sur une période de 5 à 10 ans. Un programme d'application plus ambitieux pourrait produire un accroissement supplémentaire du PIB de 0.6 %-2.6 % (Monteagudo et al., 2012).

L'examen par les pairs consacré par la Commission à la mise en œuvre de la directive « services » (CE, 2013a) confirme la subsistance d'un grand nombre d'obstacles. La liberté d'établissement continue par exemple de pâtir de nombreuses restrictions, comme l'obligation faite aux entreprises d'opter pour une certaine forme juridique ou de respecter certaines conditions concernant leur structure actionnariale et capitalistique. Par ailleurs, l'examen par les pairs a permis d'établir que dans de nombreux États membres de l'UE, le fonctionnement du système de « guichets uniques » laissait à désirer. Pour avancer sur ce point, ces guichets uniques pourraient notamment être intégrés aux structures de la cyberadministration, comme c'est déjà le cas dans certains États membres de l'UE.

Des obstacles qui tiennent aussi au défaut d'application des règles

Les réformes de la réglementation ne peuvent être efficaces que si un État de droit fort préside à leur mise en application (O'Brien, 2013). Dans certains pays de l'UE, en particulier en Italie, les procédures civiles sont particulièrement lentes. Il existe une corrélation négative entre la longueur de ces procédures et les flux d'IDE entrants (graphique 1.13), une

Graphique 1.13. Plus les procédures devant les tribunaux sont longues, plus la part des investissements directs étrangers est faible



1. La durée totale d'une procédure couvre les comparutions en première et deuxième instance et la saisine de la cour suprême.

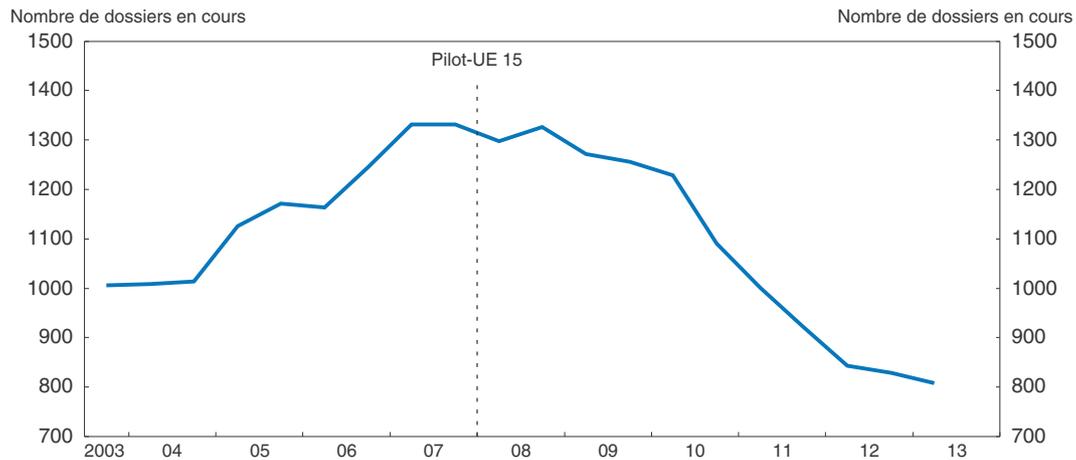
Source : Palumbo, G. et al. (2013), « The Economics of Civil Justice: New Cross-Country Data and Empirics », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1060, Éditions OCDE, Paris ; OCDE, Base de données des Investissements directs étrangers.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011344>

justice civile lente pouvant générer des incertitudes et des coûts pour les investisseurs. Cette lenteur tient davantage à la structure des dépenses affectées à la justice et à la structure et à la gouvernance des tribunaux qu'au niveau purement quantitatif des ressources consacrées à la justice. (OCDE, 2013a). L'harmonisation des pratiques de la justice civile dans l'Union européenne est un objectif irréalisable étant donné les différences séculaires qui existent entre les systèmes juridiques. Toutefois, l'UE peut envisager deux types de mesures pour renforcer l'efficacité de la justice civile dans ses États membres. Premièrement, une initiative sur l'harmonisation et des normes minimums en matière de statistiques judiciaires serait utile pour fixer les objectifs. Il faudrait pouvoir disposer de données comparables tant sur les moyens – notamment le budget (salaires, informatisation, etc.) – que sur les résultats (nombre de procédures judiciaires en cours et closes, issue des recours, etc.). Deuxièmement, des recommandations spécifiques pourraient être adressées à certains pays dans le contexte du Semestre européen afin qu'ils réforment, le cas échéant, leurs procédures civiles pour les simplifier.

Au niveau national, l'application de la législation européenne demeure inégale, d'où des retombées positives moindres pour les échanges

L'application au niveau national des réglementations européennes peut aussi être source d'hétérogénéité dans les pratiques (Pelkmans and Correia de Brito, 2012), due dans une certaine mesure à des calendriers différents de transposition des directives européennes selon les pays membres (Kalemli-Ozcan et al., 2013). Le processus de transposition prend du temps, car il nécessite des modifications des structures institutionnelles existantes, l'élimination de réglementations préexistantes et, souvent, la création d'administrations et d'infrastructures nouvelles. Veiller à la mise en œuvre effective des directives de l'UE est la première chose à faire pour faire avancer le marché unique. À cet égard, la diminution du nombre des recours en manquement observée récemment est encourageante (graphique 1.14). Le projet « EU Pilot », qui fonctionne depuis 2008, a contribué à diminuer les cas de procédures d'infraction. « EU Pilot » est une plate-forme en ligne utilisée par les États membres de l'UE et la Commission pour obtenir

Graphique 1.14. **Le nombre de dossiers d'infraction¹ diminue**

1. Les procédures d'infraction faisant suite à des plaintes multiples sont réunies en une affaire unique et ne sont donc pas comptabilisées séparément.

Source : CE (2013), *Single Market Scoreboard – Infringements*, Reporting period: 11/2012-05/2013, <http://ec.europa.eu/single-market-scoreboard>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011363>

des éclaircissements sur des situations de fait ou de droit qui se posent en relation avec l'application du droit communautaire. Ce projet a été lancé en 2008 avec la participation de quinze États membres de l'UE. La participation de l'ensemble des États membres a été obtenue au milieu de 2012 (la Croatie s'étant associée au projet le jour de son adhésion). Dans certains domaines toutefois, comme l'environnement et les transports, le nombre d'actions en infraction demeure élevé (CE, 2013b).

Le réseau SOLVIT, créé en 2002, est une autre initiative concrète qui vise à améliorer la capacité d'application du droit communautaire au niveau national. Ce réseau informel en ligne est un outil de résolution des conflits transnationaux liés à la mauvaise application de la législation du marché unique et fonctionne grâce à une coopération mutuelle entre les différents centres nationaux SOLVIT. Le réseau a également été intégré dans le système d'information sur le marché intérieur (IMI), lequel est une application en ligne permettant aux administrations locales, régionales et nationales de communiquer facilement avec leurs homologues d'autres pays dans le domaine de l'application de la législation relative au marché intérieur. Pour que réseau SOLVIT puisse véritablement porter ses fruits, il pourrait être utile de lui donner davantage de visibilité et de moyens.

À long terme, il faudrait que le marché unique s'achemine de plus en plus vers un règlement uniforme. Pour un marché unique mieux intégré, il faudrait que les règles de base des différents pays soient beaucoup plus similaires, ainsi qu'il est expliqué dans l'Étude de 2012 (OCDE, 2012a). Le rassemblement d'une série de règles fondamentales en un seul règlement réduirait considérablement les obstacles informationnels.

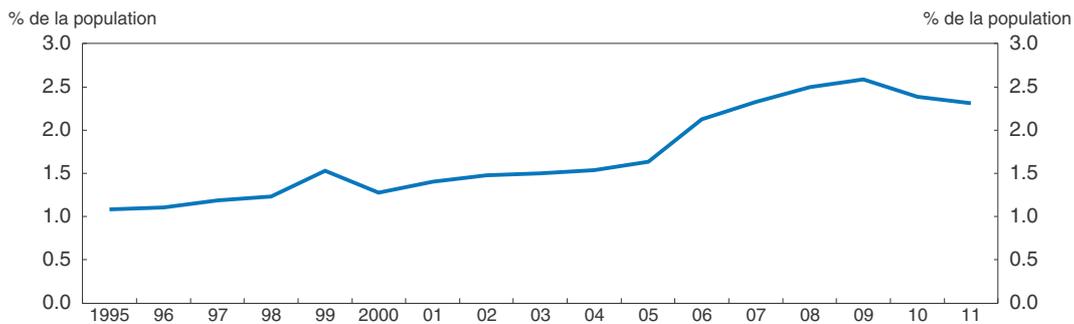
Principales recommandations pour réduire les obstacles implicites au sein du Marché unique

- Améliorer l'application de la directive « services », en particulier en éliminant les restrictions injustifiées et disproportionnées qui limitent la fourniture transnationale de services et l'établissement d'entreprises.
- Envisager une initiative la plus large possible pour favoriser la reconnaissance mutuelle des normes.
- Repérer les domaines dans lesquels l'hétérogénéité des réglementations et des procédures liées à la fiscalité peut être encore réduite et conforter les efforts d'application du droit communautaire au niveau national.
- Promouvoir l'élimination des réglementations non nécessaires des marchés de produits, en privilégiant les réformes destinées à réduire l'hétérogénéité des réglementations.
- Faire avancer les projets visant à réduire les formalités administratives liées à la TVA, traiter les problèmes de double imposition de manière systématique et améliorer la coordination des procédures liées à l'impôt sur les sociétés et aux cotisations de sécurité sociale.
- Pour encourager les IDE, envisager une initiative qui viserait à réduire encore les restrictions à la participation au capital, les exigences d'autorisation préalable et les autres restrictions opérationnelles.
- Renforcer les recommandations pour simplifier les procédures civiles.
- Envisager une initiative visant à recenser et encourager les meilleures pratiques en matière de faillites, notamment l'adoption d'un régime d'insolvabilité qui ne pénaliserait pas excessivement l'échec.
- Réviser la directive sur les OPA pour rendre ces opérations plus rentables, en réduisant l'incertitude juridique qui les entoure, en limitant l'arsenal des parades anti-OPA autorisées et en réduisant le champ d'application des règles de prix minimum.

Le renforcement de la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché unique rehausse les gains

Les avantages potentiels pour la croissance et l'emploi de l'intégration commerciale se manifestent plus rapidement dans les pays où les marchés du travail sont flexibles (Kambourov, 2009). Du fait des réglementations strictes du marché du travail, les entreprises en difficulté ont du mal à réduire leurs effectifs en surnombre, ces réglementations nuisant également à l'embauche dans des entreprises à risques. Dans le cas de l'UE, la nécessité de supprimer les obstacles injustifiés à la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché unique est d'autant plus grande. Le processus de redéploiement de la main-d'œuvre est entravé par les obstacles à la mobilité résidentielle au sein des pays et entre les pays, comme on l'a vu dans l'*Étude* de 2012 (OCDE, 2012a).

La mobilité sur le marché du travail s'est accrue au sein de l'UE d'après les *Perspectives des migrations internationales de l'OCDE* (OCDE, 2013b). Cette tendance est due essentiellement à l'émigration en provenance des pays de l'Europe de l'Est, consécutive à l'intégration de ces pays dans l'espace où s'applique l'acquis communautaire dans le domaine de la libre circulation des travailleurs – voir l'*Étude* de 2012 (OCDE, 2012a) pour plus de précisions sur les modalités de l'établissement de la libre circulation des personnes au titre de cette intégration. Le nombre de citoyens mobiles au sein de l'UE (migrants) a ainsi augmenté depuis 2004 (graphique 1.15).

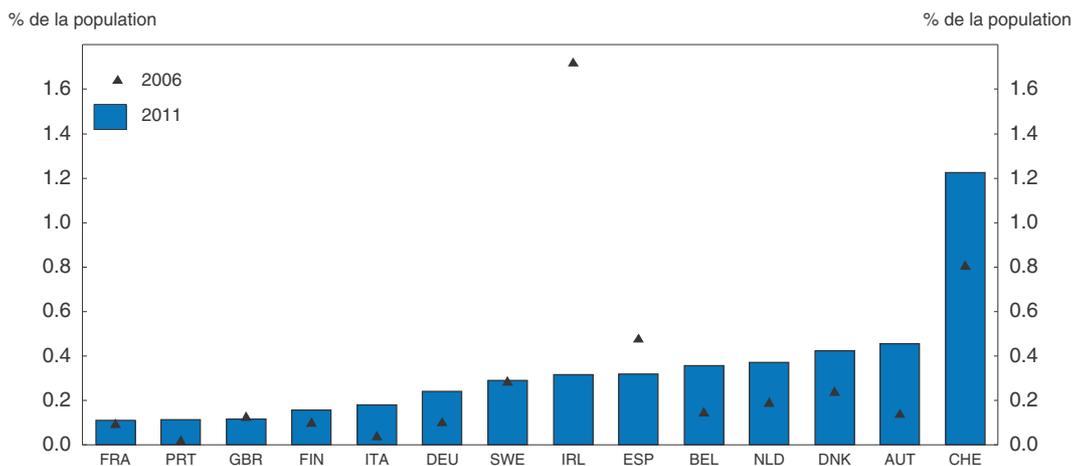
Graphique 1.15. **Stock de population immigrante à l'intérieur de l'UE¹**

1. Population provenant d'un pays de l'UE (28 pays) et résidant dans un pays de l'UE également membre de l'OCDE (21 pays).

Source : Eurostat et OCDE, *Base de données sur les migrations internationales*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011382>

Des données provisoires montrent également que la réaction des migrations à la crise a été plus marquée en Europe qu'aux États-Unis (Jauer et al., 2014). Les flux migratoires vers les pays touchés par le chômage, comme l'Espagne, se sont effondrés (graphique 1.16). Une augmentation des flux migratoires pourrait réduire quelque peu les taux de chômage dans les pays en crise, influencer positivement sur les niveaux de rémunération et d'emploi dans les pays de destination et atténuer les pénuries de compétences (OCDE, 2012b).

Graphique 1.16. **Flux d'immigration¹ dans les pays occidentaux de l'UE**

1. Données harmonisées des migrants permanents.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur Eurostat et OCDE, *Base de données sur les migrations internationales*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933011401>

De façon générale, la mobilité relativement faible de la main-d'œuvre au sein de l'UE peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs extérieurs à l'action publique (barrières linguistiques et culturelles, liens familiaux), mais aussi par des obstacles liés aux politiques publiques (manque d'harmonisation des systèmes fiscaux et des systèmes de sécurité sociale, des systèmes de qualification professionnelle, mais aussi obstacles d'ordre juridique et administratif). L'UE s'est attaquée à certains de ces obstacles, notamment en instituant un système communautaire de reconnaissance des qualifications professionnelles et un système communautaire de coordination des

prestations de sécurité sociale destiné à garantir que les travailleurs de l'UE ne perdront pas leurs droits acquis s'ils prennent la décision d'aller travailler dans un autre pays. Les règlements européens sur la coordination des systèmes de sécurité sociale visent des prestations telles que les pensions de retraite (premier pilier) et les allocations de chômage. Certains mécanismes de coordination, comme le cumul des annuités effectuées dans un autre État membre de l'UE, garantissent que l'exercice du droit de circuler librement n'a pas pour effet de priver un travailleur des avantages, sur le plan de la sécurité sociale, auxquels il aurait pu prétendre s'il était resté pendant toute sa vie professionnelle dans le même État membre de l'UE.

Cependant, comme on l'a vu dans l'*Étude de 2012* (OCDE, 2012a), il est encore possible de lever des obstacles particulièrement gênants à la mobilité de la main-d'œuvre. Une personne qui va chercher du travail dans un autre État membre de l'UE peut « exporter » ses droits aux allocations de chômage pendant une période de trois mois, et les institutions nationales peuvent prolonger cette période jusqu'à six mois au maximum. Un grand nombre d'États membres de l'UE appliquent uniquement la période minimum de trois mois ; or cette limite à la portabilité des droits peut porter atteinte à la mobilité de la main-d'œuvre. La mobilité est particulièrement difficile pour les emplois dans la fonction publique, qui devraient être ouverts aux ressortissants d'autres pays, comme on l'a vu dans l'*Étude de 2012* (OCDE, 2012a). La reconnaissance des qualifications demeure inégale selon les pays. Les procédures très lourdes de reconnaissance des compétences imposées par les autorités nationales pourraient, dans la plupart des cas, être remplacées par la reconnaissance automatique : plus de 90 % des professionnels qui demandent la reconnaissance de leurs qualifications dans un autre pays reçoivent une décision positive d'après la *Base de données des professions réglementées de l'UE*.

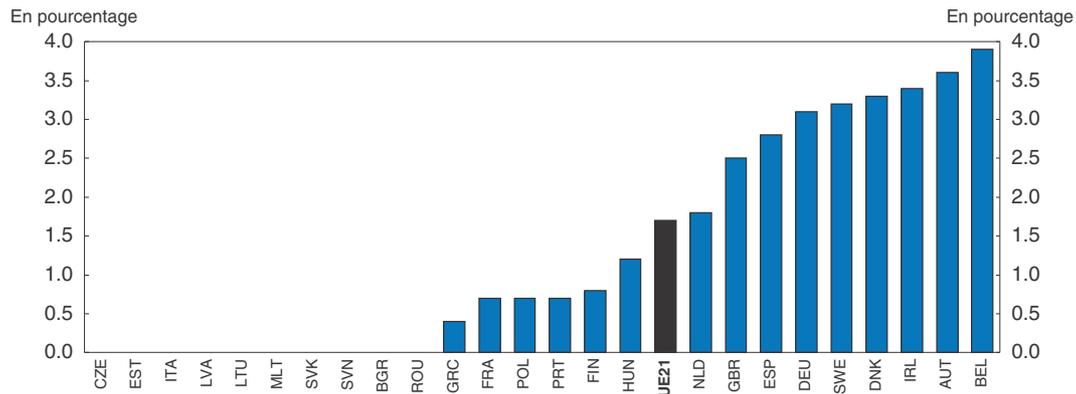
L'UE devrait progresser en adoptant la proposition de directive sur la libre circulation des travailleurs et sur l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire. Ces textes bienvenus obligent les États membres de l'UE à prendre des mesures concrètes pour garantir une application plus efficace et homogène du droit de l'UE dans ce domaine. Leur adoption (prévue en avril 2014) exigera la mise en place, dans chaque État membre de l'UE, d'au moins un organisme chargé de fournir aux travailleurs de l'UE et aux membres de leur famille une assistance et des informations sur leurs droits, et elle devrait améliorer la portabilité des droits à pension. Ces initiatives devraient être élargies pour éliminer la double imposition des pensions et développer la reconnaissance automatique des documents et des qualifications.

Outre les mesures qui avantagent les travailleurs nationaux, des politiques nationales inadéquates, se traduisant notamment par un coût élevé des transactions immobilières dont il a été question dans l'*Étude de 2012* (OCDE, 2012a), créent aussi des obstacles auxquels se heurtent, dans chaque pays, les migrants. Ces entraves à la mobilité touchent d'ailleurs aussi bien les ressortissants que les non-ressortissants, de sorte que la réforme des politiques nationales aura aussi des effets qui auront tendance à se propager. Elles devraient se voir accorder, le cas échéant, un rang plus élevé de priorité dans le cadre du Semestre européen.

Les barrières linguistiques sont importantes pour la mobilité de la main-d'œuvre et il faut y remédier en poursuivant les efforts pour améliorer l'acquisition de compétences linguistiques par les citoyens de l'UE. Le programme Erasmus, qui encourage la mobilité transfrontière des étudiants de l'UE, a pour but d'attaquer le problème à sa racine, mais n'a

qu'un impact limité puisque seulement 1 % des étudiants de l'UE en bénéficient chaque année. L'acquisition de langues étrangères peut être encouragée par un recours plus large à des enseignants d'autres pays, qui ne représentaient que 1.7 % de l'ensemble des enseignants en 2005 (CE, 2006 ; graphique 1.17). Dans ce domaine, les procédures de recrutement spécifiques à chaque pays peuvent constituer un obstacle implicite à la mobilité. Pour les professeurs de langues, ces procédures devraient mettre davantage l'accent sur les compétences linguistiques, de façon à privilégier ceux dont la langue maternelle est celle d'un autre pays. Le recrutement d'un plus grand nombre de professeurs de langues étrangers contribuerait à remédier à la pénurie d'enseignants en langues dans l'enseignement primaire (CE, 2012b). En outre, la mobilité temporaire des enseignants nationaux pourrait être sensiblement accrue, car plus de 70 % des enseignants se déclarent prêts à se déplacer (Williams et al., 2006). Dans cette optique, il faudrait aussi réexaminer les procédures de sélection de façon à accorder moins de poids à la maîtrise de la langue étrangère, et simplifier aussi les procédures entre les pays (Williams et al., 2006).

Graphique 1.17. **Part des enseignants non ressortissants dans l'UE25¹**
2005



1. Un zéro indique qu'il n'y a eu aucun enseignant non ressortissant signalé. Néanmoins, il faut savoir que les enquêtes de la population active ne déclarent les chiffres qu'en milliers. De ce fait, il est possible que, lorsqu'un pays déclare zéro, il ait moins de 500 enseignants non ressortissants.

Source : GHK (2006), « Study on Key Education Indicators on Social Inclusion and Efficiency, Mobility, Adult Skills and Active Citizenship – Lot 2: Mobility of Teachers and Trainers », *Final Report*, Commission européenne DG EAC, tableau 3.11.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011420>

L'atténuation des conséquences à court terme (sur la main-d'œuvre) de l'ajustement favorise une meilleure répartition des gains tirés de l'intégration du marché unique. À court terme, un grand nombre de travailleurs risquent de perdre leur emploi du fait de la progression de l'intégration. Le recul de l'activité dans les entreprises à faible productivité pourrait l'emporter sur la progression de l'activité dans les entreprises productives et exportatrices si le redéploiement des facteurs est lent. Pour réduire ces pertes et lutter contre la résistance au changement, il faudra peut-être s'employer davantage à mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail qui soient efficaces. Une évaluation globale de chaque dispositif peut contribuer à mettre en évidence les meilleures pratiques. La formation revêt une importance particulière, notamment pour les travailleurs qui doivent acquérir une nouvelle spécialisation. Pour faire face à ces coûts à court terme, une compensation, sous une forme ou une autre, peut également se révéler nécessaire afin d'éviter d'éventuelles pertes de bien-être prononcées et de permettre aux réformes d'aller

de l'avant, comme on l'a vu dans OCDE (2010a). Cependant, selon la théorie des jeux répétés, indemniser les opposants aux réformes peut aussi renforcer l'opposition aux réformes à venir, car la faiblesse perçue de l'État peut encourager les agents à demander toujours plus de concessions (OCDE, 2010a).

Principale recommandation pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre

- Progresser vers l'adoption des directives proposées sur la libre circulation des travailleurs et sur l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire. Prendre des mesures pour éliminer la double imposition des retraites, développer les mécanismes de reconnaissance automatique des qualifications et supprimer les obstacles disproportionnés en place dans les différents pays par rapport aux professions réglementées.

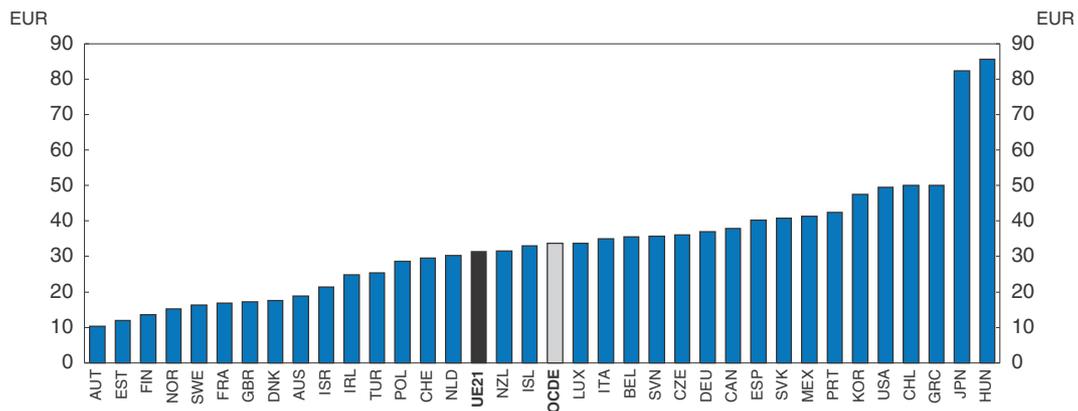
Une amélioration de l'interconnexion transfrontalière des réseaux peut rehausser les gains de l'intégration

Les réglementations des industries de réseaux, comme l'aéronautique, les télécommunications, les services postaux, les transports routiers et l'électricité, comptent parmi les obstacles aux échanges dont la suppression pourrait beaucoup améliorer les résultats commerciaux (Fournier et al., 2014). Si les pays de l'UE alignaient leurs indicateurs de réglementation dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications avec ceux des pays les plus performants (par exemple, la moyenne de la première moitié du classement), les échanges au sein de l'UE pourraient progresser de plus de 5 %.

Pour que le marché unique fonctionne pleinement, les connexions transfrontalières entre les industries de réseaux (par exemple le réseau électrique) doivent être améliorées afin de stimuler la concurrence entre les pays. L'intégration des réseaux internationaux est loin d'être achevée, comme en témoignent, par exemple, les écarts de prix entre les pays dans le secteur de l'électricité ou les services des télécommunications (voir OCDE, 2012a ; graphique 1.18). L'histoire des réseaux nationaux n'est pas étrangère à cette situation. Comme ce sont des organismes nationaux de réglementation qui s'occupent des questions de concurrence ainsi que des questions techniques ou de sécurité, les entreprises transnationales doivent faire face à de nombreux organismes de ce type et aucun organisme national de réglementation ne peut prendre en compte pleinement les connexions internationales. Le renforcement de la coopération afin de mettre en place des organismes de réglementation transfrontaliers réduirait les charges liées à la réglementation qui pèsent sur les entreprises transnationales, leur facilitant l'entrée dans de nouveaux pays et réduisant selon toute probabilité la part de marché des entreprises en place.

Fragmentation du secteur des transports

Dans les transports, les connexions des réseaux routiers entre les villes d'un même pays ont de tout temps été meilleures que celles entre les pays (Braconier et Pisu, 2013). De nouveaux plans routiers sont nécessaires pour privilégier les connexions internationales. Sur les marchés des services de transport de voyageurs par rail, les restrictions à la concurrence internationale réduisent l'efficacité et alourdissent de ce fait les coûts de transport (CE, 2012a). Les institutions de l'UE devraient continuer d'œuvrer en faveur de l'ouverture à la concurrence des marchés de transport, comme elles l'ont fait dans d'autres

Graphique 1.18. **Les tarifs des téléphones mobiles sont très dispersés**Coût d'un panier de 300 appels + 1 GB pour un téléphone mobile¹, TVA incluse, août 2013

1. La dispersion du tarif des téléphones mobiles serait sensiblement identique si l'on considérait un autre panier de services, comme présenté dans Source.

Source : OCDE (2013), *Perspectives des communications de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, mise à jour du graphique 7.22.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011439>

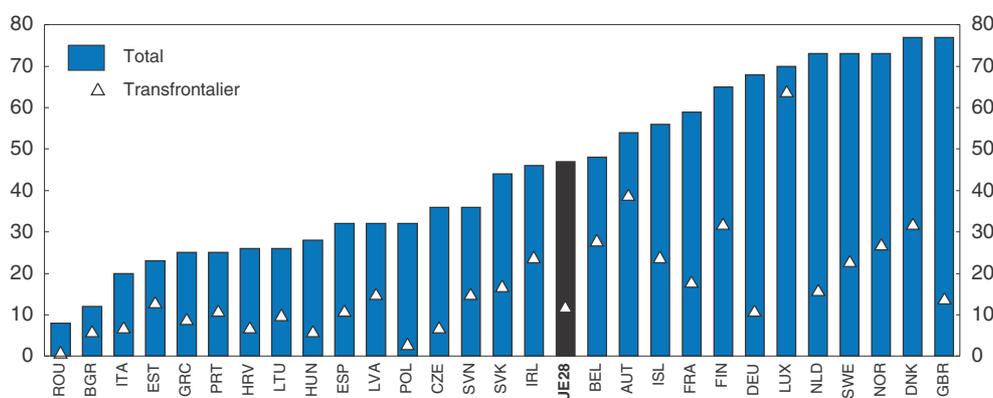
domaines (par exemple, les télécommunications et l'énergie). Le quatrième paquet ferroviaire proposé par la Commission a vocation à faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs en leur permettant d'obtenir des contrats de services publics, à réduire les risques de subventions croisées et à abaisser les obstacles d'ordre administratif et technique. Pour ce qui est des transports aériens, la gestion du trafic est fragmentée et les progrès sur la voie du renforcement de la coopération entre les prestataires de services de navigation aérienne ont été limités (CE, 2013c). La gestion du trafic aérien doit être mieux intégrée de façon à faire face à moindre coût aux problèmes de sécurité et de capacité soulevés par la croissance du trafic (CE, 2013c). Les itinéraires aériens pourraient être raccourcis, ce qui réduirait les émissions de carbone. Les fonds de cohésion peuvent être un levier approprié pour améliorer les connexions internationales des transports, à condition que des co-investisseurs privés supportent plus systématiquement une partie des risques afférents aux programmes d'infrastructure de transport afin que les programmes les plus efficaces soient choisis.

Les marchandises transportées entre les ports maritimes de l'UE sont encore assujetties aux mêmes formalités administratives que les marchandises en provenance de pays situés hors de l'UE. Ces dispositifs sont synonymes de coûts et de retards pour les transporteurs et devraient être éliminés dans la mesure où la lutte contre la fraude aux droits de douane peut être menée grâce aux nouvelles technologies (observations par satellite notamment). Les navires qui transportent principalement des marchandises de l'Union européenne peuvent d'ores et déjà être dispensés de ces formalités en suivant la procédure de candidature au régime de services réguliers de transport maritime s'ils sont adéquatement immatriculés et s'ils ne naviguent qu'entre des ports de l'UE sur un itinéraire prédéterminé. Mais cette procédure est jugée lourde par l'industrie de la navigation maritime (CE, 2013d). Le projet de ceinture bleue de l'UE (CE, 2013d) simplifierait le régime de services réguliers de transport maritime et créerait un manifeste électronique pour simplifier les procédures douanières dans le cas du transport par les navires de cargaisons ne pouvant bénéficier du régime de services réguliers au motif qu'ils transportent des marchandises provenant de l'UE et des marchandises provenant de pays situés en dehors de l'UE ou font régulièrement halte dans des ports de pays tiers.

La croissance de l'économie numérique soulève de nouveaux problèmes d'ordre réglementaire pour assurer une concurrence équitable

En 2013, la moitié des utilisateurs d'Internet dans l'UE avaient fait des achats individuels en ligne (graphique 1.19). L'économie numérique (par exemple, le commerce électronique) devrait se développer rapidement (OCDE, 2013c) et cette croissance fournit une occasion unique de redynamiser le marché unique. Dans la pratique, ce nouveau mode de commerce permet de réduire le coût d'entrée des concurrents étrangers et de passer outre de nombreuses réglementations, notamment celles qui empêchent l'établissement de détaillants. Dans le même temps, il soulève de nouveaux problèmes d'ordre réglementaire. Les activités numériques pouvant facilement se déplacer entre les pays (OCDE, 2008), il serait plus efficace d'avoir une réglementation au niveau de l'UE qu'au niveau des différents pays.

Graphique 1.19. **Achats des particuliers sur Internet**¹
En pourcentage des utilisateurs d'Internet, 2013



1. Pourcentage d'individus qui ont acheté ou commandé des biens ou services sur Internet pour leur usage particulier au cours des 12 derniers mois.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011458>

Plus d'un tiers des utilisateurs d'Internet sont préoccupés par le risque d'appropriation ou d'utilisation indue de leurs données personnelles ainsi que par la sécurité des paiements en ligne (CE, 2013e). Afin de renforcer la confiance des consommateurs dans les entreprises de commerce électronique, des mesures doivent être prises pour protéger les consommateurs, protéger les données et assurer la sécurité. Les consommateurs peuvent ne pas bien comprendre quelles sont les réglementations qui s'appliquent aux transactions en ligne et il peut donc être utile de mieux les informer (OCDE, 2012c). Cependant, les initiatives de sensibilisation ont leurs limites (OCDE, 2010b) et la multitude des systèmes de paiement utilisés dans les pays de l'UE entrave les transactions transfrontalières (OCDE, 2012c), appelant une évolution vers des normes communes et sûres. En particulier, une législation assurant la reconnaissance mutuelle de l'identification et de l'authentification électroniques, comme envisagé dans la proposition de la Commission pour un marché unique des communications électroniques (CE, 2012a), contribuerait à renforcer les normes minimales techniques et juridiques. C'est la finalité de la proposition de règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques.

Les exigences en matière de protection de la vie privée et les obligations concernant le respect des droits fondamentaux doivent aussi être satisfaites et d'une manière qui permette de tirer parti de l'utilisation des données personnelles (OCDE, 2011b). La mise en œuvre de la directive de l'UE sur la protection des données au niveau national n'a pas permis de remédier à certaines incohérences entre les pays, entraînant une certaine complexité, une incertitude juridique et un surcoût administratif. Les règles doivent être actualisées pour donner suite à la Recommandation concernant les Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection de la vie privée (OCDE, 2013d). Les réformes envisagées du cadre de protection des données de l'UE, qui renforceraient les droits individuels (par exemple, en affirmant le droit d'un individu à être oublié : chaque individu aurait la possibilité d'effacer les données le concernant en l'absence de motifs légitimes justifiant leur conservation), visent à imposer une approche plus cohérente dans l'ensemble de l'UE.

Le secteur des télécommunications se heurte à la fragmentation des cadres réglementaires. Dans la plupart des cas, les opérateurs actifs dans plusieurs États membres de l'UE ont tendance à gérer leurs activités séparément dans chaque État membre de l'UE (CE, 2013f). La Commission a proposé un programme dans le secteur des télécommunications visant à réduire cette fragmentation, notamment en éliminant les redevances de l'itinérance, en harmonisant les règles de protection des consommateurs finaux et en simplifiant les règles applicables à la fourniture transfrontalière de services de communications électroniques (CE, 2013h). Cependant, le cadre réglementaire existant resterait largement inchangé, notamment pour ce qui est de la façon dont les organismes de réglementation nationaux supervisent les marchés, afin d'éviter une perturbation des opérations (CE, 2013g). L'indice RMP de l'OCDE montre que les règles appliquées aux fournisseurs d'accès varient d'un État membre de l'UE à l'autre. Par exemple, la mesure dans laquelle les entreprises concernées sont autorisées à accorder une priorité d'accès au réseau haut débit à des fournisseurs de contenus et d'applications est variable selon les pays (Koske et al., 2014). Les dispositions relatives à la neutralité de l'Internet qui font partie du paquet « Continent connecté » ont pour objet de garantir l'ouverture de l'Internet tout en étoffant l'offre de services novateurs (CE, 2013f). D'après Le Contrôleur européen de la protection des données (2013) cependant les fournisseurs se verraient encore accorder de larges droits en matière de gestion du trafic Internet (EDPS, 2013). Ce dossier doit être suivi avec soin afin d'empêcher les prestataires dominants de recourir à des pratiques qui constituent un abus de pouvoir de marché dans la fourniture de services Internet.

Le déploiement de l'infrastructure de communication haut débit nécessite des tarifs de gros équitables, de sorte que les recettes correspondantes assurent la couverture des coûts fixes du réseau (Laffont et Tirole, 2000). Par ailleurs, le cadre réglementaire doit autoriser une concurrence intense. Dans une certaine mesure, l'UE a été performante à cet égard grâce au dégroupage de la boucle locale, qui a permis à de nouveaux acteurs sur le marché d'innover et de fournir de nouveaux services à des prix abordables. Le résultat est une forte pénétration du haut débit de base dans nombre de pays de l'UE, associée à des prix abordables dans la plupart des pays de l'UE. Les marchés les plus concurrentiels se caractérisent par des niveaux record d'investissement. C'est le cas notamment en France, où l'investissement en 2012 a atteint un niveau inégalé depuis la libéralisation du marché. Pour assurer un investissement suffisant dans les autres pays, il faut un organisme de réglementation efficace et crédible. D'après la Commission, l'investissement est toujours insuffisant dans les réseaux de communication à haut débit (CE, 2012a), ce qui pourrait nécessiter une application renforcée des politiques de la concurrence et un accès

réglementé stabilisé et harmonisé dans toute l'UE de façon que les entreprises privées puissent établir des plans d'investissement à long terme. C'est l'objectif poursuivi par la Commission dans sa Recommandation sur des obligations de non-discrimination et des méthodes de calcul des coûts cohérentes pour promouvoir la concurrence et encourager l'investissement dans le haut débit (CE, 2013h). Le principal mécanisme qui a jusqu'ici stimulé l'investissement par les acteurs existants est la concurrence, soit de la part des infrastructures existantes (comme entre le câble et le réseau téléphonique public commuté), soit de la part de nouveaux entrants, soit de la part d'entreprises d'utilité publique (comme dans les pays scandinaves).

En outre, les dépenses de génie civil représentent jusqu'à 80 % du coût de déploiement de nouveaux réseaux (CE, 2013i), une grande part de ces dépenses étant liée à des inefficiences (par exemple dans l'octroi de permis), qui devraient être supprimées. Ce déploiement serait aussi facilité en allégeant les formalités administratives et en encourageant la réutilisation des infrastructures, y compris celles d'autres types de réseau, suivant en cela les meilleures pratiques observées en Lituanie et au Portugal (CE, 2013i). Les synergies entre les secteurs peuvent sensiblement réduire la nécessité de travaux civils. La Commission a proposé des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux (CE, 2013i).

Les différences dans le calendrier, les conditions et les coûts des procédures d'acquisition des fréquences font qu'il est difficile de mettre en place des réseaux sans fil intégrés entre les pays. Une réforme vigoureuse serait possible, comme l'harmonisation des modalités d'attribution du spectre, l'harmonisation des dates auxquelles les bandes de fréquence peuvent commencer à être exploitées et l'attribution des ressources de numérotation. Un exemple important est la communication de machine à machine, qui devrait être le principal moteur de la croissance du marché des télécommunications. Les recherches menées par la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie indiquent que la suppression du droit exclusif des détenteurs de fréquences à émettre des cartes SIM offre un énorme potentiel (OCDE, 2012d). Autoriser des tierces parties, comme des opérateurs autres que ceux des télécoms, à émettre leurs propres cartes SIM et à choisir librement leur réseau permettrait aux entreprises et aux consommateurs de tous les secteurs de passer facilement d'un fournisseur d'accès à un autre, d'acheter une itinérance mobile à moindre coût et d'accroître la fiabilité, générant d'importantes économies de coût. Le paquet « Continent connecté » proposé prévoit la coordination de l'assignation des radiofréquences, qui pourrait conduire à un accès homogène à cette ressource essentielle dans l'ensemble du marché unique.

Le développement d'une économie transfrontalière de l'Internet, en utilisant comme support les téléphones portables, est entravé par les tarifs de l'itinérance pour données, qui sont actuellement beaucoup plus élevés que les tarifs intérieurs (OCDE, 2011c) et bien supérieurs aux coûts marginaux. Une véritable coopération pourrait contribuer à remédier à cet obstacle au sein du marché unique, comme l'illustrent les premières offres « d'itinérance hors réseau » qui permettent aux abonnés d'utiliser les services mobiles des autres pays de l'UE, dans leur cadre de leur abonnement régulier et sans coût supplémentaire. C'est pourquoi le règlement de l'UE concernant sur les redevances d'itinérance adopté en 2012 ouvre à la concurrence le marché des services d'itinérance en autorisant les abonnés à choisir un opérateur d'itinérance autre que leur fournisseur de services sur le marché national (« dissociation ») soit à titre permanent, soit sur leur lieu de destination lorsqu'ils voyagent pour l'itinérance appliquée aux données. Il maintient également l'abaissement progressif des plafonds appliqués aux tarifs de l'itinérance.

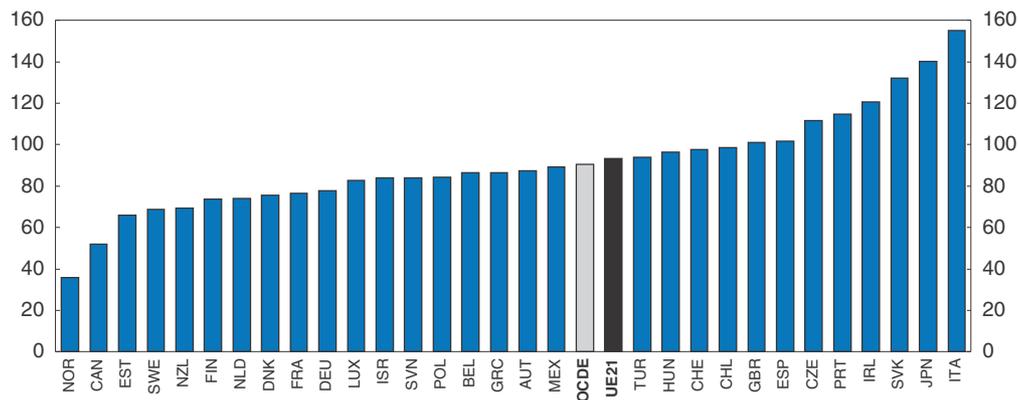
Remédier aux obstacles à l'utilisation transfrontières des appareils, notamment grâce à la communication de machine à machine, transformera vraisemblablement assez vite le marché de la téléphonie mobile dans des domaines comme l'itinérance.

Les réseaux électriques souffrent d'un manque d'investissements

Les estimations de la Commission mettent en évidence des besoins d'investissements considérables pour les réseaux d'ici à 2020 (140 milliards EUR pour l'électricité et 70 milliards EUR pour le gaz ; CE, 2011a). Le recours à l'énergie renouvelable ne peut être développé que moyennant une infrastructure de réseau électrique supplémentaire, en privilégiant notamment l'interconnexion des réseaux nationaux. Certaines régions de l'UE, comme la Péninsule ibérique, sont encore mal reliées aux réseaux européens d'électricité et de gaz. Les différences de prix entre pays voisins, comme la France et l'Italie, montrent que les goulets d'étranglement au niveau des réseaux empêchent une allocation efficace des ressources électriques (graphique 1.20). En outre, une meilleure interconnexion réduirait la capacité de production nécessaire pour faire face aux pics de la demande.

Graphique 1.20. **Tarif de l'électricité pour l'industrie**

En EUR par milliers de kiloWatt/heure hors taxes, 2012¹



1. Ou dernières données disponibles.

Source : AIE, Base de données sur les prix de l'énergie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011154>

Des actions décisives peuvent soutenir l'investissement dans les réseaux électriques. Les entreprises nationales en place ayant d'importantes parts de marché dans les pays d'origine ont tout intérêt à freiner l'investissement dans la capacité d'interconnexion pour protéger leurs propres marchés nationaux. Le dégroupage de la propriété des activités de production, de distribution et de gestion de réseau dans des compagnies électriques verticalement intégrées est nécessaire dans les États où il n'a pas été réalisé jusqu'ici, pour faire face aux conflits d'intérêt. Les procédures d'autorisation devraient être simplifiées si possible. En outre, la Commission devrait poursuivre ses efforts pour encourager des réseaux intelligents qui minimisent la consommation et pour mettre au point des codes et orientations contraignants.

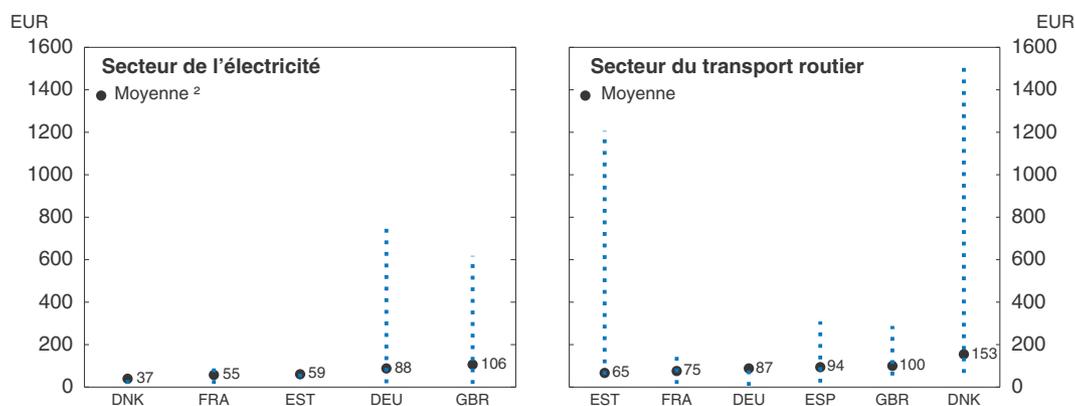
La réglementation de l'énergie relève encore pour l'essentiel des autorités nationales, ce qui contribue à des inefficiences, alors que la coordination au niveau de l'UE a été lente à se mettre en place (Black, 2013). La complexité des procédures pour les entreprises transfrontalières, la faible concurrence des importations dans le secteur de l'énergie et le

niveau élevé des coûts administratifs réduisent l'efficacité. La diversité des intérêts entre les États membres de l'UE explique l'absence de coopération. Le cadre de l'UE devrait viser à assurer la convergence de ces intérêts (par exemple en généralisant la propriété non étatique des entreprises énergétiques), l'objectif ultime étant de passer à une véritable réglementation de l'énergie au niveau de l'UE. Il y aurait beaucoup à gagner d'un renforcement de la coopération pour évaluer les besoins en matière de capacités de production. Les décisions nationales prises de manière indépendante ont conduit à un surinvestissement dans ces capacités, comme en témoignent les niveaux de capacités non utilisées. Chaque pays posant des hypothèses conservatrices et, par conséquent, faibles, de l'évolution de la capacité de production de ses voisins, il surestime ses besoins d'investissement dans ses propres capacités de production.

Dans certains secteurs de réseau qui génèrent des émissions importantes de gaz à effet de serre (par exemple, l'électricité, les transports routiers), les politiques actuelles de réduction des émissions diffèrent largement suivant les pays (graphique 1.21). Cette divergence va à l'encontre du principal objectif des règles de la concurrence de l'UE, à savoir faire en sorte que toutes les entreprises puissent se concurrencer équitablement au sein du marché unique. En outre, elle ne contribue guère à freiner les émissions de carbone : les réductions des émissions ne sont pas réalisées là où elles sont les moins coûteuses, mais là où les subventions sont les plus élevées. En particulier, une réforme générale des lignes directrices applicables à l'aide publique au secteur de l'énergie renouvelable est nécessaire pour égaliser les conditions de concurrence et supprimer les subventions inutiles à la production.

Graphique 1.21. **Prix effectifs du carbone dans certains pays**

En EUR 2010 par tonne d'émissions de CO₂ évitées¹



1. Les lignes en pointillé indiquent la fourchette de prix minimale et maximale.

2. Moyenne pondérée simple pour le Danemark et moyenne des moyennes pondérées pour les autres pays.

Source : OCDE (2013), *Prix effectifs du carbone*, Éditions OCDE, Paris, graphiques 3.1 et 3.9.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011116>

Principales recommandations relatives aux industries de réseaux

- Dans les industries de réseaux où une réglementation est nécessaire, renforcer davantage la coopération entre les régulateurs nationaux, en vue de mettre progressivement en place des régulateurs transnationaux.
- Multiplier les interconnexions pour intégrer davantage les différents marchés de l'énergie.

Principales recommandations relatives aux industries de réseaux (suite)

- Généraliser les meilleures pratiques pour encourager la réutilisation des infrastructures des autres types de réseau.
- Mettre en place un cadre réglementaire de l'économie numérique grâce à l'établissement de normes techniques et juridiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée, permettant aux autorités d'empêcher les prestataires dominants d'avoir recours à des pratiques qui constituent un abus de pouvoir de marché dans la fourniture de services Internet.
- Prendre des dispositions pour harmoniser l'allocation et l'attribution des fréquences et pour donner systématiquement aux abonnés mobiles la possibilité de choisir leurs opérateurs durant leurs déplacements.
- Encourager le dégroupage de la propriété des activités de production, de distribution et de gestion du réseau dans des compagnies électriques verticalement intégrées et simplifier les procédures d'autorisation pour soutenir l'investissement dans les réseaux électriques.

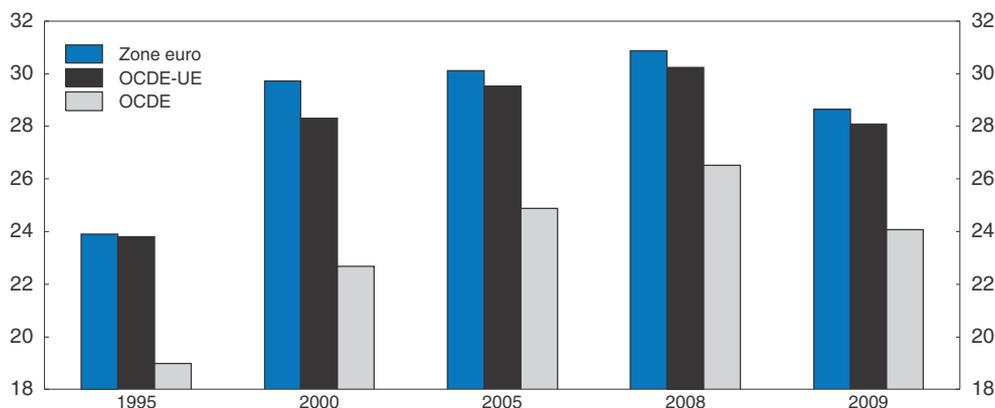
Les accords de libre-échange (ALE) peuvent stimuler les gains d'intégration découlant du marché unique

Renforcer les liens commerciaux avec le reste du monde ferait davantage progresser les gains tirés de l'intégration

Le contenu en valeur ajoutée étrangère des exportations brutes dans l'UE a fortement augmenté depuis 1996, car les chaînes d'approvisionnement se mondialisent (graphique 1.22). Il s'ensuit que les importations sont primordiales pour les exportations, en particulier dans des chaînes de valeur complexes, et que les obstacles tarifaires et non tarifaires constituent de fait un impôt sur les exportations. Une intégration plus poussée des entreprises de l'UE dans les chaînes de valeur mondiales peut renforcer les gains commerciaux avec les pays qui ont une spécialisation différente. Dans cette optique, une plus grande ouverture de l'UE au reste du monde est souhaitable.

Graphique 1.22. Valeur ajoutée étrangère dans les exportations brutes

En pourcentage des exportations brutes



Source : OCDE-OMC, Base de données sur les échanges de valeur ajoutée (TiVA) et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011477>

L'achèvement du marché unique et le renforcement des liens commerciaux avec le reste du monde sont des objectifs complémentaires. La conclusion d'accords commerciaux

multilatéraux serait le moyen le plus efficace d'abaisser les obstacles aux échanges. Toutefois, la libéralisation multilatérale avance lentement : le cycle de Doha a commencé en 2001 et n'a permis qu'en décembre 2013 de parvenir à un accord sur le chapitre concernant la facilitation des échanges. Les accords multilatéraux, sous réserve qu'ils soient ouverts et embrassent une proportion correspondant à une masse critique du commerce mondial, sont des instruments utiles pour s'attaquer aux obstacles aux échanges érigés entre divers membres de l'OMC dans certains secteurs et ils peuvent devenir une pierre angulaire du multilatéralisme. Les exemples de négociations où l'UE est partie prenante sont notamment les négociations relatives à l'Accord sur les technologies de l'information, l'Accord sur les échanges de services et l'Initiative récente concernant les biens environnementaux.

Les accords bilatéraux de libre-échange, conclus notamment avec les États-Unis et le Japon, sont également un excellent moyen, pour les entreprises de l'UE, de récolter dans le monde entier les fruits de la mondialisation des chaînes de valeurs. Ils devraient non seulement supprimer les droits de douane, mais aussi diminuer les obstacles au-delà des frontières, notamment les obstacles à l'investissement, à l'ouverture des marchés publics et à l'alignement des règles et normes techniques des produits, éventuellement au moyen d'accords de reconnaissance mutuelle. En particulier, les gains les plus importants à attendre d'un accord commercial avec les États-Unis découleraient des réformes de la réglementation (OCDE, 2005).

Les chaînes de valeur étant mondiales, les pays tiers peuvent aussi bénéficier d'échanges plus actifs entre deux pays. Le renforcement du marché unique peut stimuler le commerce entre l'UE et le reste du monde et les accords commerciaux avec des partenaires non membres de l'UE peuvent stimuler les échanges au sein de l'UE. Les obstacles réglementaires au commerce au sein de l'UE sont aussi des entraves importantes aux échanges avec le reste du monde. La complexité de la réglementation peut même être plus coûteuse pour les entreprises de pays non membres de l'UE qui opèrent sans doute dans un environnement réglementaire très différent dans leur pays d'origine. Les entreprises exportatrices de pays non membres de l'UE, qui pénètrent sur le marché unique et n'ont pas un seul point d'entrée pour l'ensemble de l'UE, doivent faire face à des réglementations différentes suivant les pays. L'harmonisation et la simplification des règles pour réduire les obstacles implicites au sein du marché unique devraient être conçues de façon à ce que les concurrents de pays non membres de l'UE puissent aussi en tirer parti. Dans cette optique, il serait souhaitable d'établir des points d'entrée uniques dans l'UE, accessibles aux pays non membres de la zone également.

Un accord est en cours de négociation avec les États-Unis

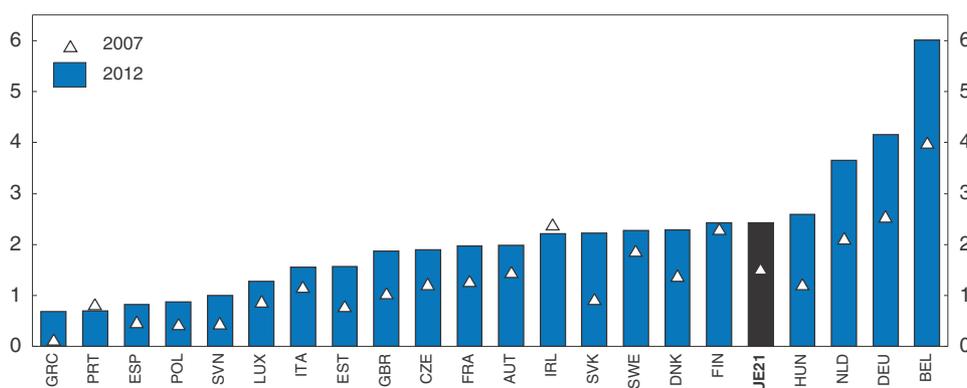
Un ALE avec les États-Unis serait une avancée majeure : cet accord pourrait couvrir près de la moitié de la production mondiale et favoriser les échanges et la croissance chez les deux partenaires. Il pourrait servir de base à des initiatives multilatérales futures. Au-delà de la réduction des obstacles tarifaires restants, cette négociation offre l'occasion de réduire les obstacles non tarifaires. Les estimations existantes, bien que fondées sur des approches tout à fait différentes, amènent à penser que les gains pourraient se situer entre 0.5 % environ et 3.5 % environ du PIB annuel (OCDE, 2005, et Berden et al., 2009). Cependant, des incertitudes importantes entourent ces estimations. François et al. (2013) estiment qu'un scénario ambitieux se traduit par un gain de PIB de seulement 0.5 %, alors que l'Institut IFO arrive à des estimations d'une augmentation du bien-être de 13 % et 10 % aux États-Unis et au Royaume-Uni et de 5 % et 3 % en Allemagne et en France. Les gains plus faibles pour la France et l'Allemagne, malgré des réductions plus importantes des obstacles, tiennent à des inefficiences dans le processus de redéploiement des ressources.

La négociation de l'ALE entre les États-Unis et l'Union européenne doit être large pour se traduire par des gains substantiels. Elle pourrait viser les obstacles au niveau sous-fédéral de l'administration aux États-Unis ainsi que les obstacles au niveau national dans l'UE, notamment dans les secteurs des services et des marchés publics, où ils sont encore élevés. Elle pourrait aussi introduire la reconnaissance mutuelle des normes et procédures ainsi que l'harmonisation des régimes de droits de propriété. Globalement, certaines estimations fondées sur les enquêtes auprès des entreprises amènent à penser que jusqu'à 50 % de l'incidence estimée des obstacles non tarifaires – définis comme toutes les restrictions aux échanges ne portant pas sur les prix et la quantité – sur les coûts et les prix peuvent être supprimés (Berden et al., 2009). Les obstacles non tarifaires sont les plus élevés pour les produits alimentaires et les boissons ainsi que pour les services financiers aux États-Unis et pour le secteur des entreprises et des TIC, le secteur des communications, la construction et les services personnels, culturels et autres dans l'UE (Berden et al., 2009). Cette négociation pourrait aussi couvrir les droits de douane élevés applicables aux véhicules à moteur, aux textiles, aux produits alimentaires transformés et aux produits agricoles.

Des négociations sont en cours avec nombre d'autres partenaires commerciaux

Fidèle à son engagement au système commercial multilatéral, l'UE devrait poursuivre ses efforts avec d'autres partenaires, en privilégiant les accords commerciaux offrant un fort potentiel de gains, pour des raisons de taille, de différence dans les spécialisations et d'importance des obstacles commerciaux, ou parce que la croissance tendancielle rapide du partenaire ouvre de larges perspectives aux entreprises. L'UE applique des ALE avec la Corée du Sud, l'Amérique centrale, le Pérou et la Colombie. Des accords ont été conclus avec la Géorgie et la Moldavie, et un accord politique avec le Canada et Singapour. En dehors des États-Unis, l'UE est actuellement en négociation avec le Japon, l'Inde, le Mercosur, le Vietnam, la Malaisie, l'Équateur et le Maroc. En particulier, les économies en rapide croissance d'Asie représentent déjà une part importante de la production de l'UE (graphique 1.23), malgré la persistance de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires, ce qui amène à penser que les négociations en cours d'ALE avec les économies dynamiques

Graphique 1.23. **Exportations vers les économies dynamiques d'Asie¹**
En pourcentage du PIB



1. Les économies dynamiques d'Asie désignent la Chine, le Taipei chinois, Hong-Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

Source : OCDE, Bases de données sur le commerce par pays partenaires et des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933011496>

d'Asie peuvent se traduire par des gains substantiels. Si l'UE poursuit de nombreuses négociations en même temps, deux de ses cinq principaux partenaires commerciaux (la Chine et la Russie) ne sont pas concernés par les initiatives en cours sur les ALE.

Principale recommandation relative à la promotion des échanges

- Continuer à s'impliquer activement dans les négociations commerciales multilatérales, progresser sur la voie de la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis afin de réduire les obstacles non tarifaires tout en continuant à négocier des accords commerciaux avec d'autres partenaires.

Bibliographie

- Aghion, P., D. Comin, et P. Howitt (2006), « When Does Domestic Saving Matter for Economic Growth », *NBER Working Papers*, n° 12275.
- Alemanì, E. et al. (2013), « New Indicators of Competition Law and Policy in 2013 For OECD and Non-OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1104, Éditions OCDE, Paris.
- Andrews, D. et F. Cingano (2012), « Public Policy and Resource Allocation: Evidence from Firms in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 996, Éditions OCDE, Paris.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1046, Éditions OCDE, Paris.
- Ark (van), B. et al. (2013), « Recent Changes in Europe's Competitive Landscape and Medium-Term Perspectives: How the Sources of Demand and Supply Are Shaping Up », *European Economy Economic Paper*, n° 485.
- Ben Yahmed, S. et S. Dougherty (2012), « Import Competition, Domestic Regulation and Firm-Level Productivity Growth in the OECD », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 980, Éditions OCDE, Paris.
- Berden, K.G. et al. (2009), « Non-Tariff Measures in EU-US Trade and Investment – An Economic Analysis », *Ecorys Nederland BV*.
- Black, J. (2013), « European Union Energy Regulation », *International Regulatory Co-Operation: Case Studies*, vol. 2.
- Bloom, N., M. Draca et J. Van Reenen (2011), « Trade Induced Technical Change? The Impact of Chinese Imports on Innovation, IT and Productivity », *NBER Working Paper*, n° 16717.
- Bloom, N., P. M. Romer, S.J. Terry et J. Van Reenen (2013), « A Trapped-Factors Model of Innovation », *The American Economic Review*, vol. 103, n° 3, mai, pp. 208-13.
- Braconier et Pisu (2013), « Road Connectivity and the Border Effect: Evidence from Europe », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1073, Éditions OCDE, Paris.
- CE (Commission européenne) (2006), « Study on Key Education Indicators on Social Inclusion and Efficiency, Mobility, Adult Skills and Active Citizenship, Lot 2: Mobility of Teachers and Trainers », http://ec.europa.eu/education/more-information/moreinformation139_en.
- CE (2009), « Le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance », COM(2009) 532.
- CE (2011a), Résumé de l'analyse d'impact accompagnant le règlement concernant des « orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes », *Document de travail de la Commission*, SEC(2011) 1234.
- CE (2011b), « Cross-Border Procurement Above EU Thresholds », *Final Report*, mars.
- CE (2011c), « Impact Assessment », *Document de travail de la Commission*, SEC(2011) 1585.
- CE (2011d), « Impact Assessment », *Document de travail de la Commission*, SEC(2011) 482.
- CE (2012a), « L'Acte pour le marché unique II : Ensemble pour une nouvelle croissance, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions », COM(2012) 573.

- CE (2012b), « Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe », *Rapport de la Commission européenne*.
- CE (2013a), « On the Outcome of the Peer Review on Legal Form, Shareholding and Tariff Requirements under the Services Directive », *Commission Staff Working Document*, SWD (2013) 402.
- CE (2013b), « 30^e Rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'UE », COM(2013) 726.
- CE (2013c), « Accélérer la mise en œuvre du ciel unique européen », COM(2013) 408.
- CE (2013d), « La "ceinture bleue", un espace unique pour le transport maritime », COM(2013)510.
- CE (2013e), « Cyber Security », *EuroBaromètre spécial*, n° 404.
- CE (2013f), « Sur le marché unique des télécommunications », COM (2013) 634.
- CE (2013g), « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des mesures relatives au marché unique européen des communications électroniques et visant à faire de l'Europe un continent connecté », COM(2013) 627.
- CE (2013h), « Recommandation de la Commission sur des obligations de non-discrimination et des méthodes de calcul des coûts cohérentes pour promouvoir la concurrence et encourager l'investissement dans le haut débit », COM(2013)5761.
- CE (2013i), « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit », COM(2013)147.
- Contrôle européen de la protection des données (CEPD) (2013), « Opinion of the European Opinion of the European Data Protection Supervisor on the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council laying down measures concerning the European Single Market for electronic communications and to achieve a Connected Continent », octobre.
- Fournier (2014), « The Heterogeneity of Product Market Regulations », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Fournier et al. (2014), « Implicit Barriers to the EU Single Market, New Empirical Evidence from Gravity Models », *Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Francois, J. et al., (2013), « Reducing Transatlantic Barriers to Trade and Investment: An Economic Assessment », Centre for Economic Policy Research, Londres.
- Giroud, X. et H.M. Mueller (2010), « Does Corporate Governance Matter in Competitive Industries? » *Journal of Financial Economics*, n° 95, pp. 312-331.
- Humphery-Jenner, M. (2012), « The Impact of the EU Takeover Directive on Takeover Performance and Empire Building », *Journal of Corporate Finance*, vol. 18, n° 2, pp. 254-72.
- Jauer, J., T. Liebig, J.P. Martin et P. Puhani (2014), « Migration as an Adjustment Mechanism in the Crisis? A comparison of Europe and the United States », *Document de travail de l'OCDE : Questions sociales, emploi et migrations*, n° 155, Éditions OCDE, Paris.
- Kalemli-Ozcan, S., V. Korsun, B.E. Sorensen et C. Villegas-Sanchez (2014), « Who Owns Europe's Firms? Globalization and Foreign Investment in Europe », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Kalemli-Ozcan, S., E. Papaioannou et J.L. Peydro (2013), « Financial Regulation, Financial Globalization, and the Synchronization of Economic Activity », *Journal of Finance*, vol. 68, n° 3, pp. 1179-1228.
- Kalinova, B., A. Palerm et S. Thomsen (2010), « OECD's FDI Restrictiveness Index: 2010 Update », *Documents de travail de l'OCDE sur l'investissement international*, 2010/03, Éditions OCDE, Paris.
- Kambourov, G. (2009), « Labour Market Regulations and the Sectoral Reallocation of Workers: The Case of Trade Reforms », *Review of Economic Studies*, n° 76, pp. 1321-1358.
- Koske, I., R. Bitetti, I. Wanner and E. Sutherland (2014), « The Internet Economy: Regulatory Challenges and Practices », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Kox, H. et A. Lejour (2005), « Regulatory Heterogeneity as Obstacle for International Services Trade », *CPB Discussion Paper*, n° 45.
- Kox, H. et A. Lejour (2006), « The Effects of the Services Directive on Intra-EU Trade and FDI », *Revue économique*, 2006/4, vol. 57, pp. 747-769.
- Laffont, J.J. et J. Tirole (2000), « Competition in Telecommunication », MIT Press, Cambridge, MA.

- Monteagudo, J., A. Rutkowski et D. Lorenzani (2012), « The Economic Impact of the Services Directive: A First Assessment Following Implementation », *European Economy Economic Paper*, n° 456.
- Monti, M. (2010), « Une nouvelle stratégie pour le marché unique », *Rapport au Président de la Commission européenne*.
- Nicoletti, G. et al. (2003), « Policies and International Integration: Influences on Trade and Foreign Direct Investment », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 359, Éditions OCDE, Paris.
- Nordås, H.K. et H. Kox (2009), « Quantifying Regulatory Barriers to Services Trade », *Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale* n° 85, Éditions OCDE, Paris.
- O'Brien, P. (2013), « Policy Implementation in Italy: Legislation, Public Administration and the Rule of Law », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1064, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2005), « The Benefits of Liberalising Product Markets and Reducing Barriers to International Trade and Investment: The Case of the United States and the European Union », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 463, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2008), « The Future of the Internet Economy », *Synthèses de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2010a), *Making Reforms Happen: Lessons from OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), « Guide pour le développement des politiques de consommation », OCDE, Paris, juillet.
- OCDE (2011a), « The Impact of Trade Liberalisation on Jobs and Growth: Technical Note », *OECD Trade Policy Papers*, n° 107, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), « The Evolving Privacy Landscape: 30 Years After the OECD Privacy Guidelines », Groupe de travail sur la sécurité de l'information et la vie privée.
- OCDE (2011c), « International Mobile Data Roaming », *OECD Digital Economy Papers*, n° 180, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Union européenne*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), *Free Movement of Workers and Labour Market Adjustment: Recent Experiences from OECD Countries and the European Union*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012c), « Rapport sur la protection des consommateurs dans les paiements en ligne et mobiles », *OECD Digital Economy Papers*, n° 204, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012d), « La Communication de machine à machine : connecter des milliards d'appareils », *OECD Digital Economy Papers*, n° 192, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013a), « What Makes Civil Justice Effective », *Notes de politique économique du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 18, juin, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013b), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013c), « The Internet Economy on the Rise: Progress since the Seoul Declaration », Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013d), *The OECD Privacy Framework*, Éditions OCDE, Paris.
- Olley, G.S. et A. Pakes (1996), « The Dynamics of Productivity in the Telecommunications Equipment Industry », *Econometrica*, vol. 64, n° 6, pp. 1263-97.
- Pelkmans, J. et A. Correia de Brito (2012), « Enforcement in the EU Single Market », Center for European Policy Studies.
- Pottelsberghe de la Potterie (van), B. et D. François, (2006), « The Cost Factor in Patent Systems », *Document de travail Université Libre de Bruxelles*, WP-CEB 06-002, Bruxelles.
- Williams G. et al. (2006), « Mobility: Detecting and Removing Obstacles to Foreign Language Teaching Abroad » (DROFoLTA), *Report to the Commission européenne*, Direction générale de l'éducation et de la culture, juillet.

Glossaire

ABR	Administrative Burden Reduction (réduction des charges administratives)
ALE	Accords de libre-échange
BRIICS	Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine, Afrique du Sud
CEPD	Contrôleur européen de la protection des données
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Investissement dans le capital intellectuel
IDE	Investissement direct étranger
IMI	(Système d') information sur le marché intérieur
IPCH	Indice de prix à la consommation harmonisé
LPE	Législation sur la protection de l'emploi
MDP	Mécanisme pour un développement propre
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMT	Opérations monétaires sur titres
OPA	Offres publiques d'acquisition
PAC	Politique agricole commune
PEG	Position extérieure globale
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Projet d'intérêt commun
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
R-D	Recherche et développement
REFIT	Regulatory Fitness (réglementation affûtée et performante)
RMP	Réglementation des marchés de produits
RNB	Revenu national brut
SEQE-UE	Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne
SOLVIT	Système de résolution de conflits dans le marché intérieur
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

UNION EUROPÉENNE

THÈME SPÉCIAL : REDYNAMISER LE MARCHÉ UNIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Dernières parutions

Afrique du Sud, mars 2013
Allemagne, février 2012
Australie, décembre 2012
Autriche, juillet 2013
Belgique, mai 2013
Brésil, octobre 2013
Canada, juin 2012
Chili, octobre 2013
Chine, mars 2013
Colombie, janvier 2013
Corée, avril 2012
Danemark, janvier 2014
Espagne, novembre 2012
Estonie, octobre 2012
États-Unis, juin 2012
Fédération de Russie, janvier 2014
Finlande, février 2014
France, mars 2013
Grèce, novembre 2013
Hongrie, janvier 2014
Inde, juin 2011
Indonésie, septembre 2012

Irlande, septembre 2013
Islande, juin 2013
Israël, décembre 2013
Italie, mai 2013
Japon, avril 2013
Luxembourg, décembre 2012
Mexique, mai 2013
Norvège, mars 2014
Nouvelle-Zélande, juin 2013
Pays-Bas, juin 2012
Pologne, mars 2012
Portugal, juillet 2012
République slovaque, décembre 2012
République tchèque, mars 2014
Royaume-Uni, février 2013
Slovénie, avril 2013
Suède, décembre 2012
Suisse, novembre 2013
Turquie, juillet 2012
Union européenne, avril 2014
Zone euro, avril 2014

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-eur-2014-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2014/6
Avril 2014

éditions OCDE
www.oecd.org/editions



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2014 (18 NUMÉROS)
ISSN 2072-5094
ABONNEMENT PAR PAYS

ISBN 978-92-64-20717-2
10 2014 06 2 P



9 789264 207172